



**Arsea** Association Régionale Spécialisée  
d'Action Sociale, d'Éducation et d'Animation

# ASSOCIATION GALA

Rapport d'Activité  
2017



# Bilan du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>Lexique</b>	<b>1</b>
<b>Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2017</b>	<b>2</b>
<b>Rapport d'activité 2017</b>	<b>3</b>
▪ <i>Activités de l'Établissement</i>	3/01
▪ <i>Activités des services</i>	3/02
▪ <i>Technique</i>	3/03
▪ <i>Logements d'Insertion (SLI)</i>	3/04
▪ <i>SIVIL</i>	3/05
▪ <i>Baux glissants</i>	3/06
▪ <i>TEMPOREO</i>	3/07
▪ <i>Hébergement Temporaire (HTM / HTCUS et ILLKIRCH)</i>	3/08
▪ <i>Accompagnement Vers le Logement (AVL)</i>	3/09
▪ <i>DALO</i>	3/10
▪ <i>Délégations FSL</i>	3/11
▪ <i>Pass Accompagnement</i>	3/12
▪ <i>Espace Relais GALA (ERG)</i>	3/13
▪ <i>Lieu d'Accueil</i>	3/14
<b>Bailleurs et Logements</b>	<b>4</b>
<b>Etat du personnel</b>	<b>5</b>
<b>Bilan et Compte de résultat 2017</b>	<b>6</b>
<b>Budget Prévisionnel 2018</b>	<b>7</b>
<b>Représentations extérieures</b>	<b>8</b>
<b>Annexes</b>	<b>9</b>

# LEXIQUE

<b>AAH</b>	Allocation Adulte Handicapé
<b>AAHJ</b>	Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes
<b>AAPEI</b>	Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
<b>ACD</b>	Accord Collectif Départemental
<b>ACT</b>	Appartement de Coordination Thérapeutique
<b>AEEH</b>	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
<b>AEMO</b>	Action Educative en Milieu Ouvert
<b>AES</b>	Accompagnant Educatif et Social
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AIVS</b>	Agence Immobilière à Vocation Sociale
<b>ALT</b>	Allocation Logement Temporaire
<b>APL</b>	Aide Personnalisée au Logement
<b>ARE</b>	Allocation de Retour à l'Emploi
<b>AREAL</b>	Association Régionale des organismes HLM d'Alsace
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ARSEA</b>	Association Régionale Spécialisée d'Action sociale
<b>AS</b>	Assistante Sociale
<b>ASLL</b>	Accompagnement Social Lié au Logement
<b>ASPA</b>	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
<b>ASS</b>	Allocation de Solidarité Spécifique
<b>ATA</b>	Allocation Temporaire d'Attente
<b>AVDL</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>AVC</b>	Accident Vasculaire Cérébral
<b>AVL</b>	Accompagnement Vers le Logement
<b>BD</b>	Bilan Diagnostic
<b>BG</b>	Baux Glissants
<b>CA</b>	Conseil d'Administration

.../...

<b>CPIP</b>	Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
<b>CREST</b>	Centre de Recherche en Economie et Statistique
<b>CRHH</b>	Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
<b>CSDE</b>	Comité de Suivi du Dispositif Expérimental
<b>CUI</b>	Contrat Unique d'Insertion
<b>CUS</b>	Communauté Urbaine de Strasbourg
<b>CVS</b>	Conseil de la Vie Sociale
<b>DALO</b>	Droit Au Logement Opposable
<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<b>DDD</b>	Direction Départementale Déléguée
<b>DIHAL</b>	Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement des personnes sans-abri ou mal logées
<b>DRDJSCS</b>	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
<b>DRP</b>	Droit de Réservation Préfectoral
<b>EMS</b>	EuroMétropole de Strasbourg
<b>EHPAD</b>	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
<b>EPSAN</b>	Etablissement Public de Santé Alsace Nord
<b>ERG</b>	Espace Relais GALA
<b>ESF</b>	Economie Sociale et Familiale
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>FAIE</b>	Fonds d'Aide aux Impayés d'Énergie
<b>FAJ</b>	Fonds d'Aide aux Jeunes
<b>FNH VIH</b>	Fédération Nationale d'Hébergements VIH et autres pathologies
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>FSL</b>	Fonds de Solidarité Logement

.../...

PPCUS	Public Prioritaire Communauté Urbaine de Strasbourg
PV	Procès Verbal
RDLS	Réservation Des Logements sociaux
RDV	Rendez-Vous
RSA	Revenu de Solidarité Active
SDF	Sans Domicile Fixe
SIAO	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
SIDA	Syndrome De l'Immunodéficience Acquis
SIVIL	Sortant d'Incarcération Vers l'Insertion Locative
SLI	Service des Logements d'Insertion
SPE	Service de Protection de l'Enfance
SPIP	Services Pénitentiaires et d'Insertion et de Probation
TS	Travailleur Social
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UT	Unité territoriale
UTAMS	Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale
UV	Unité Valeur
VACAF	VAcances sociales CAF
VHB	Virus de l'Hépatite B
VHC	Virus de l'Hépatite C
VIADUQ	Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès aux droits et les usagers de tous quartiers
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

\* \* \* \* \*

# PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire  
du 6 avril 2017

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Procès-verbal

Jeudi 6 avril 2017

Le 6 avril 2017 à 16h15, les membres de l'Association GALA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Centre Culturel Saint Thomas 2 rue de la Carpe Haute à Strasbourg.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude RATZMANN, Président du Conseil d'Administration de l'Association.

21 membres actifs ou associés sur 39 ayant droit de vote, sont représentés. En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption du PV de l'A.G.O du 21 avril 2016
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport d'activité 2016
- 4- Rapport financier 2016
- 5- Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6- Quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration
- 7- Élection des membres du Conseil d'Administration
- 8- Perspectives 2017/2018
- 9- Cotisations 2018
- 10- Budget Prévisionnel 2018
- 11- Divers / Conclusion

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents. Il salue en particulier les représentants politiques et administratifs ainsi que les financeurs, les représentants des bailleurs et les nombreux représentants associatifs ainsi que les absents excusés.

### 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2016

Isabelle COLLOT, Secrétaire du Bureau, retrace les grandes lignes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2016.

Aucune observation n'ayant été faite par écrite ou en séance, le Président met le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2016 au vote de l'assemblée par vote à main levée.

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité (Abstention : 0 ; contre : 0).**

### 2 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Claude RATZMANN présente son rapport moral où il expose le bilan des activités de 2016, les objectifs fixés et les perspectives pour les mois à venir.

Il est anormal qu'aujourd'hui en France quelqu'un qui travaille au SMIC, soit 1150 euros net mensuels, se retrouve avec un reste à vivre équivalent à quelqu'un qui vit du RSA !!! Déduction faite d'un loyer sans APL, d'impôts sur les revenus, de factures sans aide forfaitaire, etc., pour se retrouver avec un budget serré du 1<sup>er</sup> jour au dernier jour du mois. Il faut que l'Etat permette à ceux qui représentent aujourd'hui les « *travailleurs pauvres* » de s'élever socialement et de vivre plus dignement d'un salaire mensuel.

Cette incohérence va encore plus loin en ce qui concerne l'accès à un logement. Effectivement, une personne seule qui travaille et qui souhaite louer un appartement, dans le parc privé, doit gagner au moins 3 fois le montant du loyer pour signer un bail. En effet, trouver aujourd'hui un studio ou un F2 à moins de 400 euros charges comprises dans le parc privé, relève quotidiennement de l'impossible.

Le logement social reste donc la seule possibilité pour ces personnes, ce qui engorge encore davantage les flux d'accès à ces logements, alors que le parc privé compte des centaines de logements vacants dans notre département.

### **LES POINTS DE SATISFACTION**

Cette année a été l'opportunité de poursuivre de nouvelles actions lancées fin 2015, qui répondent à des besoins très précis et qui présentent globalement des prises en charge innovantes et reconnues nationalement.

Il s'agit de SIVIL, service en direction des sortants de prison, et de TEMPOREO, à l'initiative d'OPUS 67, permettant l'accompagnement des ménages en procédure d'expulsion dans son parc.

Le Président évoque ces actions innovantes pour ces 2 services, parce qu'ils ont été mis en place avec deux partenaires historiques - les bailleurs - des modes d'intervention très innovants :

- pour SIVIL, la négociation avec les bailleurs de la résiliation des baux pour des personnes détenues, afin de limiter les risques d'impayés et négocier un relogement à la sortie, par le même bailleur ; engagement pris par certains bailleurs pour les personnes qui ne posaient pas de soucis avant l'incarcération,
- pour TEMPOREO, qu'OPUS décide d'accorder une chance supplémentaire aux ménages en expulsion, quel que soit le stade de la procédure, et proposer avec notre soutien de les reprendre dans un autre logement de leur parc pour repartir à zéro.

Le Président remercie vivement nos partenaires pour leur confiance et particulièrement OPUS 67 d'avoir associé GALA à un tel projet, une telle idée, qui aujourd'hui démontre tout son sens.

### **LE RAPPROCHEMENT AVEC L'ARSEA**

Aujourd'hui, le Président annonce clairement et publiquement la future fusion-absorption de GALA par l'ARSEA.

Comme nous avons déjà pu l'aborder lors de la précédente assemblée générale, j'ai eu tout pouvoir du Conseil d'Administration pour engager la procédure de regroupement avec l'ARSEA. Cette nouvelle étape dans la vie de GALA et de l'ARSEA représente un nouvel élan, le début d'une nouvelle histoire, mais surtout le renforcement mutuel de 2 entités par l'apport de compétences qui donnera encore plus de cohérence et de légitimité à notre action commune.

### **IMPACT POUR LES USAGERS ET PARTENAIRES DE GALA**

Les nombreuses discussions et séquences de travail qui sont mises en œuvre par les directions des 2 associations depuis de longs mois, sont très satisfaisantes.

- ↪ *Aline ASSANI* pour le dispositif TEMPOREO,
- ↪ *Stéphanie KAYSER* pour le service d'Hébergement Temporaire,
- ↪ *Marine RIEGERT* pour le dispositif Accompagnement Vers le Logement,
- ↪ *Marine RIEGERT* pour le dispositif AVL / DALO,
- ↪ *Marine PIQUARD* pour le service des délégations FSL,
- ↪ *Véronique AMET* pour le service Pass Accompagnement,
- ↪ *Caroline WIDUSCHEK* pour l'Espace Relais GALA,
- ↪ *Laura AMANN* pour le lieu d'accueil.
- ↪ *Monsieur BERTIN Frédéric, Président* pour le Conseil de la Vie Sociale de GALA,

N'ayant pas de questions ou d'observations de l'Assemblée, le Président soumet au vote le rapport d'activité 2016, qui est adopté à l'unanimité (abstention : 0 ; contre : 0) par vote à main levée.

## 4 - RAPPORT FINANCIER 2016

Les comptes approuvés par le dernier Conseil d'Administration du vendredi 24 mars 2017 sont présentés par le Trésorier, Philippe KRAFFT :

- Total général des produits	3 779 635,66 €
- Total général des charges	3 755 390,04 €
- Soit un bénéfice sur exercice de	19 074,33 €

Puis le bilan 2016 :

- Total actif	2 379 508,41 €
- Total passif	2 379 508,41 €

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau.  
Pas de questions posées par l'Assemblée.

## 5 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur ROECK Vincent, Commissaire aux comptes, représentant de la Société HANS & Associés, présente un « Rapport Général » portant sur la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 et atteste de la régularité des comptes. Elle propose donc à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes et de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.  
Pas de question de l'Assemblée au Commissaire aux comptes.

## 6 - QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président propose de passer au vote du Bilan et du Compte de Résultat de l'année 2016 ainsi que d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau soit 19 074,33 €.

A l'unanimité, par vote à main levée, l'Assemblée Générale approuve les comptes 2016, donne quitus au Conseil d'Administration pour la gestion financière 2017/2018 et affecte le résultat de l'exercice au report à nouveau (Abstention : 0 ; contre : 0).

## 8 - PERSPECTIVES 2017/2018

Dany DELECROIX, Vice-Présidente, présente à l'Assemblée les perspectives 2016/2017 :

- ✓ La réactualisation du projet d'établissement et des projets de service,
- ✓ La mise en place du projet personnalisé,
- ✓ Le partenariat GALA/CAF,
- ✓ La fin des travaux et le regroupement de tous les services de GALA au siège,
- ✓ La pérennisation des nouveaux services,
- ✓ L'ouverture vers le mécénat,
- ✓ Le rapprochement avec l'Association ARSEA,
- ✓ Un 7<sup>ème</sup> départ avec VACAF.

**Le Président met les « Perspectives 2016/2017 » au vote de l'Assemblée ; celles-ci sont votées à l'unanimité. (Abstention : 0 ; contre : 0) par vote à main levée.**

## 9 - COTISATIONS 2018

Le Conseil propose de maintenir le montant de la cotisation des structures membres à 65 € et celle des bénévoles à 3 € pour 2018 dans le cas où la fusion avec l'ARSEA ne serait pas effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**L'Assemblée vote à l'unanimité cette proposition. (Abstention : 0 ; contre : 0) par vote à main levée.**

## 10 - BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

Le Trésorier, Philippe KRAFFT, présente le budget prévisionnel de 2017 qui propose, **pour la première fois dans l'histoire de GALA, un déficit de 175 000 €.**

Le Président annonce à l'Assemblée que malgré les baisses et suppression des financements, 2016 devrait être équilibrée.

**L'Assemblée vote le Budget Prévisionnel 2017 tel que présenté. Celui-ci est voté à l'unanimité (contre : 0 ; Abstention : 0) par vote à main levée.**

## 11 - DIVERS

Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation et invite chacun à se rendre au buffet pour le verre de l'amitié qui clôturera cette réunion.

Le Président invite également le nouveau Conseil d'Administration à rester dans la salle de réunion pour le déroulement du Conseil d'Administration et l'élection du Bureau.

Clôture des débats à 18h30.

  
La Secrétaire de séance,  
Céline KRIEGER

  
Le Président,  
Claude RATZMANN

# RAPPORT D'ACTIVITE

2017

# ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

## I. COURT SEJOUR AU HOHWALD



Cette année, il n'a pas été possible d'organiser un séjour VACAF pour les familles accompagnées par l'association.

Nous avons donc décidé d'organiser en juillet un séjour au HOHWALD, en louant un hébergement de l'association culturelle des amis maison les monts.

Si nous avons l'habitude d'accompagner des familles en vacances, ce séjour a permis cette fois ci à des personnes seules de pouvoir partir en vacances pour un court séjour de 3 jours et demi.

Les personnes qui ont bénéficié de ce court séjour ont pu changer d'air pendant un cours instant et oublier leur quotidien. Il ont visité la cascade du Hohwald, profité de la piscine municipale, participé à la production et la dégustation de plats confectionnés par le groupe.

## II. LA FEDERATION NATIONALE D'HEBERGEMENT VIH ET AUTRES PATHOLOGIES

### Le 22<sup>ème</sup> colloque à TOURS

**13h15-14h00**  
Reconstitution des ateliers des deux jours

**14h00-19h30**  
**Table ronde 4 : Evolution du dispositif ACT**  
**Une volonté encouragée**

Pascale Estebanhandy, *Coordinatrice nationale ACT Logement DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès aux logements)*  
Sylvia Guyot, *Chargée de mission handicap psychique, Direction générale de la cohésion sociale*  
Georges Martinho, *Adjoint de la Déléguée générale, Fédération nationale*  
Lionel Deniau, *Président d'honneur de l'AIRe (Association nationale des ITEPS)*

**15h30**  
**Une réponse accompagnée pour tous, vers une transformation globale de l'accompagnement médico-social ?**

Marina Drobt, *Responsable de mission, CIH (Comité interministériel du handicap)*

**Clôture**

**Autres pathologies**

Espace Hôtel Oceania Univers situé à proximité de la gare de Tours : 5 mn à pied

19m d'honneur  
2 bis avenue André Malraux  
37000 Tours

Soirée festive  
Fiesta Latina  
60 rue de la Scellerie  
37000 Tours

Inscriptions sur : <http://fnh-vih.org>

**Fédération Nationale d'Hébergements VIH et autres pathologies**

**29 & 30 Juin 2017**

**22e Colloque National**  
Coordination thérapeutique  
évolution et prospective

**Programme**

Espace Hôtel Oceania L'Univers  
5 Boulevard Heurteloup  
37000 Tours

**Logo: Tous les enfants**

**Logo: ORPI**

**Logo: asip**

**Logo: samusocialdeParis**

**Logo: ars**

**Logo: Ville de Tours**

**Logo: République Française**

Le colloque annuel de la FNH VIH et autres pathologies s'est tenu à Tours, les 29 et 30 juin 2017.

La rentrée des associations, c'est plus de 300 stands implantés sous des chapiteaux et répartis en 6 villages, ainsi que l'organisation de plus d'une centaine d'animations gratuites pour petits et grands.

Il est toujours important pour GALA de s'y inscrire puisqu'elle permet de se faire connaître du grand public, de présenter l'ensemble des services et de valoriser le travail et l'engagement des salariés tout au long de l'année écoulée.

La permanence au stand de GALA a été assurée par les salariés, notre bénévole et par la Direction, en présence également du Président.

#### **IV. SESSION DE RENTREE DU PERSONNEL**

---

Comme chaque année, tout le personnel a été invité à participer à notre session de rentrée, qui s'est déroulée les 5/6 octobre 2017 à l'ESAT de la Ganzau, établissement de l'ARSEA.

La première journée fut l'occasion durant la matinée, d'une présentation de l'UDAF par Madame BITEAUD (chef de service), accompagnée par une juriste de l'association. La présentation de tous les services de l'UDAF, les modalités de saisine et d'accompagnement étaient demandées depuis plusieurs années par le personnel. L'après midi fut l'occasion d'un rappel de la notion de « bientraitance » et de la présentation des travaux en groupe sur cette thématique du 2<sup>ème</sup> jour.

La deuxième journée fut l'occasion de mener des travaux en groupe le matin sur plusieurs notions : bientraitance, bienveillance,...

L'après midi a été l'occasion comme chaque année au Président de répondre aux questions des salariés, présenter les orientations de l'année 2018 et bien sûr revenir sur les étapes de la fusion absorption de GALA par l'ARSEA au 31 décembre 2017.

#### **V. PROJET D'ETABLISSEMENT/PROJETS DE SERVICES**

---

Lors de l'évaluation externe menée par le cabinet ALEIS Conseil en 2016, l'une des priorités qui a été relevée pour les mois à venir étaient la mise à jour du projet d'établissement de GALA et ses projets de services.

Pour ce faire, nous avons mis en place un Copil composé de représentants de l'association, le Directeur et le Directeur-adjoint, des délégués du personnels, des salariés et des membres du CVS pour piloter la mise à jour du projet d'établissement. Des groupes de travail transversaux et par action, composés des salariés des différents services, ont été mis en place et ont mené la réécriture des projets.

Les différents documents ont été présentés et validé à l'unanimité des membres au Conseil d'Administration de l'association GALA du 24 mars 2017.

## VII. STAGIAIRES

---

### *Implication dans la formation de futurs professionnels*

Les travaux du siège, qui se sont prolongé en 2017, ont réduit nos possibilités d'accueillir des stagiaires comme nous avons l'habitude de le faire depuis de nombreuses années.

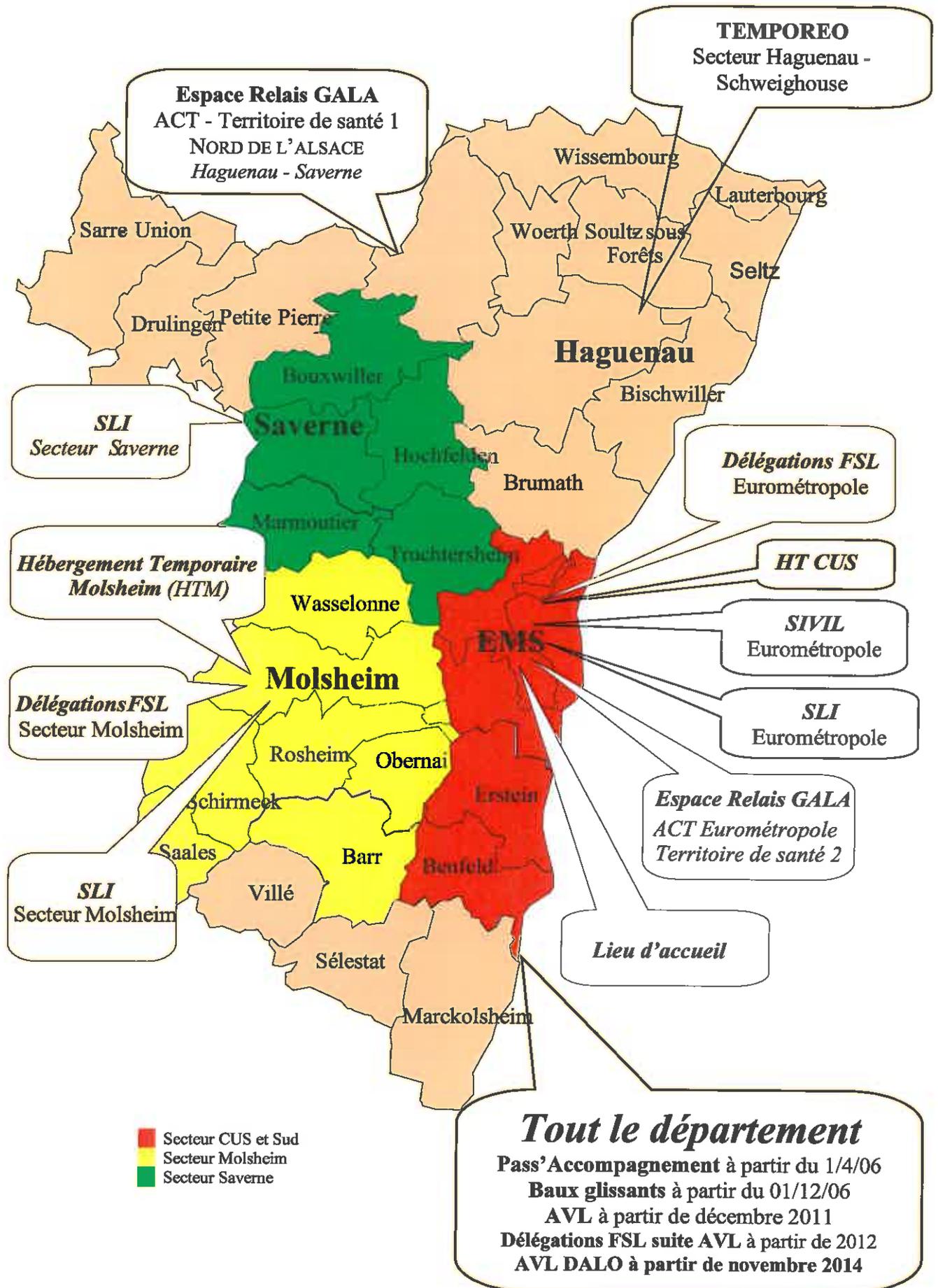
Toutefois, nous avons pu recevoir quelques stagiaires :

- un stagiaire CAFERUIS,
- deux stagiaires « éducateur spécialisé »,
- un salarié dans le cadre d'un contrat de professionnalisation « Accompagnant éducatif et social »,
- une stagiaire dans le cadre d'un stage d'observation en milieu professionnel
- un stagiaire CAFDES,

Par ailleurs, nous avons continué à nous rendre disponible pour présenter nos services aux stagiaires orientés par nos partenaires, mais également pour la formation des futurs professionnels en laissant certain de nos salariés participer à des interventions dans les centres de formation ou à des jurys d'examen.

# ACTIVITES DES SERVICES

# *Territoire d'intervention de l'Association GALA sur le département du Bas-Rhin en 2017*



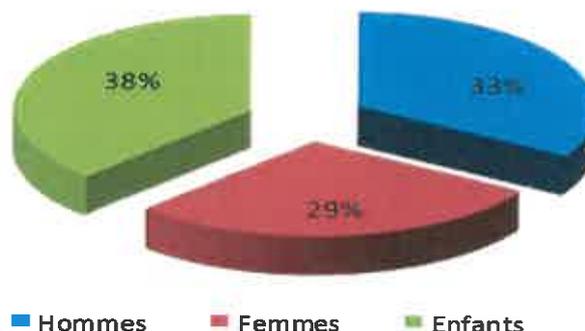
***Tout le département***  
 Pass'Accompagnement à partir du 1/4/06  
 Baux glissants à partir du 01/12/06  
 AVL à partir de décembre 2011  
 Délégations FSL suite AVL à partir de 2012  
 AVL DALO à partir de novembre 2014

## Nombre de ménages et de personnes accompagnés par GALA

SERVICES	SLI				Pass Accp	BG	HT	ERG	Dél. FSL	AVL	Temporéo	SIVIL	DALO	TOTAL
	EMS	Secteurs extérieurs		Total SLI										
		Saverne	Molsheim											
<b>Total ménages</b>	<b>68</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>131</b>	<b>150</b>	<b>107</b>	<b>41</b>	<b>226</b>	<b>112</b>	<b>11</b>	<b>107</b>	<b>22</b>	<b>991</b>
Hommes	42	10	4	56	78	79	77	29	142	57	3	103	10	634
Femmes	35	3	1	39	93	110	36	19	138	75	9	9	15	543
Enfants	45	7		52	38	238	23	7	221	96	16		21	712
<b>Total personnes</b>	<b>122</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>147</b>	<b>209</b>	<b>427</b>	<b>136</b>	<b>55</b>	<b>501</b>	<b>228</b>	<b>28</b>	<b>112</b>	<b>46</b>	<b>1 889</b>

## Répartition de la population globale accueillie par GALA en 2017

Hommes	634
Femmes	543
Enfants	715
<b>TOTAL</b>	<b>1 889</b>



## Nombre de ménages et de personnes accompagnés les 3 dernières années

SERVICES	MENAGES			PERSONNES		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
SLI	80	74	84	143	132	147
Pass Accompagnement	124	132	131	206	217	209
BG	130	150	150	379	431	427
HT	80	78	107	96	108	136
ERG	39	35	41	49	47	55
Délégations FSL	275	289	226	592	690	501
AVL	145	112	112	401	269	228
TEMPOREO	5	9	11	10	22	28
SIVIL	53	161	107	53	278	112
DALO	15	18	22	57	46	46
<b>TOTAL</b>	<b>946</b>	<b>1 058</b>	<b>991</b>	<b>1 986</b>	<b>2 240</b>	<b>1 889</b>



# LE SERVICE TECHNIQUE

Réalisé par :

Marat ALIEV  
Benoit MADELAINE  
Patrick SIGWALT  
Jean-Jacques WILLIG

## LE PERSONNEL

---

Le service technique est composé d'un coordinateur technique et de 3 techniciens. L'équipe est restée stable en 2017.

### Le coordinateur technique



*Patrick SIGWALT*

### Son rôle :

- ✚ encadrer, animer une équipe technique,
- ✚ planifier les interventions pour assurer une réponse appropriée aux besoins,
- ✚ collecter des travaux effectués,
- ✚ garantir le respect des procédures de sécurité des techniciens,
- ✚ veiller aux respects du droit des personnes lors d'interventions techniques,
- ✚ superviser les activités du technique,
- ✚ prendre des décisions afin de gérer les aléas et les priorités,
- ✚ contrôler le suivi et la réception des travaux par les entreprises et prestataires,
- ✚ gérer les sinistres avec la compagnie d'assurance, les experts et les entreprises,
- ✚ assurer le suivi budgétaire du compte technique,
- ✚ participer aux réunions avec le Directeur,
- ✚ faire le lien avec les différents chefs de services de GALA,
- ✚ encadrer des stagiaires.

Les techniciens réalisent l'équipement et l'aménagement des logements, veillent à la sécurité et à la conformité des installations pour le bien être des usagers. Ils adaptent les logements quand la situation familiale le nécessite (naissance, séparation, accueil d'autres membres de la famille etc). L'installation d'équipements adaptés dans les logements ACT, représentent également une partie de leurs missions.

***Logement équipé et meublé par le service technique de GALA***



***Les logements laissés à l'abandon***



Lorsque le locataire abandonne le logement qu'il occupe dans un état quelques fois désastreux, et lorsque le travailleur social n'arrive plus à mettre en place un accompagnement, c'est le service technique de GALA qui vide le logement et assure sa remise en état.

Si le locataire ne donne plus signe de vie un constat d'abandon est effectué par GALA. Malheureusement et souvent par manque de solvabilité, la famille laissera une dette à GALA.

## **LA PARTICIPATION A D'AUTRES ACTIONS**

---

Les techniciens interviennent également ponctuellement comme soutien technique dans le cadre d'activités du lieu d'accueil entre autres le jardin partagé entretien des espaces verts, tontes, tailles, les travaux que les usagers ne font pas par mesure de sécurité.

Ils accompagnent les personnes dans l'organisation de diverses manifestations liées au lieu d'accueil comme la kermesse solidaire. Ils mettent en place les chapiteaux, tentes, marabouts, les tables, les bancs, et assurent la logistique.

Ils ont à cœur de gérer le barbecue et le four à tartes flambées, dans le respect de la sécurité des installations et des personnes.

### ***Jardin partagé***



## **Nouveau bâtiment**



## **LE TECHNIQUE ET LE PARC VEHICULES**

---

GALA possède un parc de 23 véhicules.

Les véhicules doivent être en bon état de marche en permanence.

Le service technique doit connaître les caractéristiques de sécurité et les consignes légales afin de décider si un véhicule est apte à prendre la route ou non.

Le service technique de GALA effectue des inspections régulières pour s'assurer que les véhicules garantissent une sécurité maximale pas seulement lorsque les révisions annuelles approchent... Il s'agit d'avoir un parc de véhicule efficace pour permettre aux utilisateurs un travail satisfaisant.



LES SERVICES

D'ACCOMPAGNEMENT



# LE SERVICE LOGEMENT D'INSERTION (SLI)

Réalisé par :

Marie FROELIGER  
Aude RATZMANN  
Laura SONDT

## HISTORIQUE

Le Service Logement d'Insertion (SLI) est le service pour lequel l'association GALA a été fondée en 1990. Le premier service de GALA a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 1991 sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (aujourd'hui Eurométropole de Strasbourg) avec l'embauche d'un premier salarié et l'attribution d'un premier logement par CUS habitat.

Au fil des années et consécutivement aux sollicitations multiples des partenaires membres ou non, financeurs ou bailleurs, GALA a été amenée à développer son action sur d'autres secteurs du département par la création de trois antennes ;

- *une antenne à Haguenau* : ouverture le 1<sup>er</sup> mars 1995 pour les secteurs de Haguenau, Bischwiller, éventuellement Brumath,
- *une antenne à Saverne* : ouverte le 1<sup>er</sup> juin 1995 pour les secteurs de Saverne, Monswiller, Dettwiller, Bouxwiller, Marmoutier et Truchtersheim,
- *une antenne à Molsheim* : créée 1<sup>er</sup> avril 1999 pour les secteurs de Molsheim, Mutzig, Wasselonne, Schirmeck, Saales, Obernai, Rosheim.

## PRESENTATION

Le Service Logement d'Insertion gère près de 70 logements, dont GALA est locataire en titre ; ils sont répartis sur le territoire du Bas-Rhin.

Ces appartements sont mis à disposition des personnes accompagnées de manière temporaire par une Convention d'Occupation Précaire dont la durée initiale est de 6 mois renouvelable. Ils sont adaptés à leur situation financière et à leur composition familiale.

Tout au long de son séjour en logement d'insertion, la personne bénéficie d'un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) visant l'autonomie locative en vue d'un relogement. Pour cela, la personne accompagnée est mise en situation réelle de locataire.

### *Le rôle du travailleur social*

Le rôle du travailleur social est de permettre à l'occupant du logement d'insertion d'apprendre les droits et devoirs de locataire et de les assumer. Pour cela, il abordera tout au long de l'accompagnement :

- la connaissance et l'application des droits et devoirs du locataire,
- la gestion du budget mensuel,
- le paiement régulier des charges liées au logement (loyer, énergie, assurance habitation, factures diverses, etc.),

## ***L'installation***

Un état des lieux d'entrée dans le logement ainsi qu'un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement effectués par un technicien de GALA avant la remise des clés.

Lors de l'entrée en logement d'insertion, trois packs payants sont proposés aux personnes (pack linge, pack cuisine et pack entretien). Il n'est pas rare que certains entrent dans un logement sans rien. Aussi, grâce à cette organisation, ils peuvent avoir le minimum nécessaire dès l'entrée et le rembourser selon leurs possibilités.

L'emménagement peut parfois s'avérer difficile à gérer pour les usagers. En effet, GALA ne prend pas les déménagements en charge. Cependant, nous accompagnons les ménages pour trouver la solution la plus adaptée, financée en partie par l'aide du FSL.

Certaines personnes, et notamment celles qui ont déjà été locataires, sont régulièrement confrontées à une autre difficulté : celle de stocker leur mobilier. En effet, le fait que les logements du SLI soient meublés, ne permet pas aux occupants de venir dans nos logements avec du mobilier et de l'électroménager. De ce fait, les usagers doivent trouver eux même des solutions pour stocker leurs effets personnels.

## ***L'Action Educative et Budgétaire***

Pour les occupants de logements d'insertion, la mise en situation réelle de locataire implique un travail autour de la gestion budgétaire.

Un premier bilan financier est établi avec le travailleur social, puis en fonction de l'évolution de la situation des budgets mensuels et prévisionnels sont effectués de manière régulière avec l'occupant.

Tout au long de son séjour, la personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour la gestion de son budget. Elle doit apprendre à prioriser ses dépenses et assumer les charges liées au logement (loyer, charges, assurance, factures d'énergies, etc.) mais également veiller à la bonne gestion de son reste à vivre pour l'alimentation, les loisirs, etc.

Dans le cas où un occupant se retrouve dans une situation financière très complexe, le travailleur social peut l'orienter vers les services sociaux de secteur ou vers des associations caritatives afin d'obtenir une aide financière ponctuelle, un dépannage alimentaire. Un accompagnement dans le cadre d'un dossier de surendettement est également possible.

Pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection (tutelle, curatelle) ou d'aide à la gestion du budget (MASP, MAJ, MJAGBF), le travailleur social est amené à travailler en étroite collaboration avec le prestataire de la mesure.

Enfin, dans le cadre d'impayés de l'avis d'échéance, un plan d'apurement peut être signé avec l'occupant. Malgré une volonté certaine d'accès à l'autonomie, certaines personnes ayant de faibles ressources ne parviennent plus du tout à rembourser la dette locative de GALA, et ce malgré des paiements mensuels réguliers. Dans ce cas, GALA peut demander une mise en jeu du cautionnement auprès du FSL, qui entrainera à terme une ponction des APL pour rembourser cette aide.

## ***L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) après le relogement***

Lors du relogement d'une personne, le travailleur social sollicite un ASLL de trois à six mois auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) afin d'assurer la transition entre le logement d'insertion et le logement autonome.

Cette démarche permet de soutenir la personne accompagnée dans l'appropriation de sa nouvelle vie de locataire et offre au bailleur un interlocuteur privilégié en cas d'éventuelles difficultés.

Cet ASLL est basé sur différents axes de travail :

- accompagner l'utilisateur lors de la visite du logement, de la signature du bail et de l'état des lieux d'entrée,
- instruire le dossier FSL accès et la demande d'APL,
- veiller aux ouvertures de compteurs d'énergies, à la souscription d'une assurance habitation et aux changements d'adresse,
- rechercher des solutions pour l'aide au déménagement ou encore pour l'équipement du logement (prêt CAF, Emmaüs, etc.),
- contacter régulièrement le bailleur, veiller au paiement régulier du loyer et des factures,
- passer le relais auprès du nouveau service social de secteur.

Arrivée à son terme et suite à un bilan envoyé au FSL, la mesure d'ASLL peut prendre fin ou être renouvelée en cas de nécessité.

Le travail d'accompagnement du Service Logement d'Insertion est réalisé par trois travailleurs sociaux.

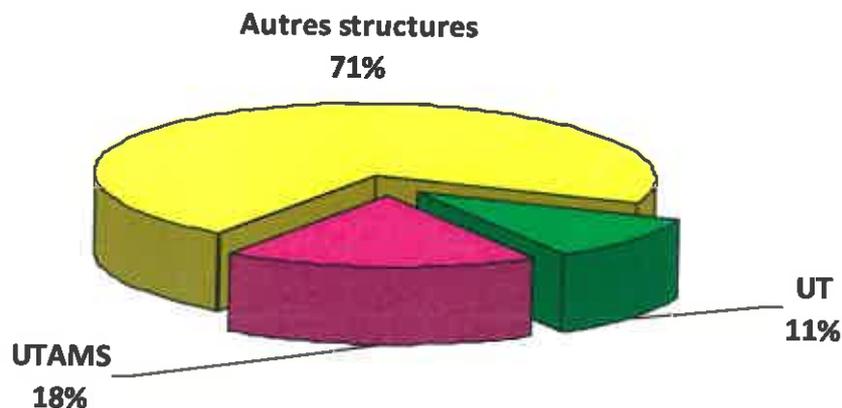


*Aude RATZMANN, assistante sociale, Laura SONDT et Marie FROELIGER, conseillères en économie sociale et familiale*

## LES STRUCTURES QUI ONT ORIENTE LES MENAGES ACCOMPAGNES EN 2017

Structures référentes	Nombre de ménages
ACCORD	2
ALLO JOB	1
ALT	5
ANTENNE	2
ARSEA	2
CCAS DE HAGUENAU	1
CCAS DE STRASBOURG	1
CITE RELAIS	2
EMMAÛS MUNDOLSHEIM	1
ENTRAIDE EMPLOI	1
ENTRAIDE LE RELAIS	2
EPIDE	1
ESPACE INDEPENDANCE	1
FEMMES DE PAROLES / HOME PROTESTANT	1
GALA	15
HUS	2
ITHAQUE	4
MOUVEMENT DU NID	3
SANTE INFO SOLIDARITE	1
SAVOIR ET COMPÉTENCES	4
SCOPROBAT	1
TRAIT D'UNION (ex. COREVIH)	1
UT Ville de Strasbourg	8
UTAMS EMS NORD	1
UTAMS EMS SUD	1
UTAMS MOLSHEIM	6
UTAMS NORD	2
UTAMS OUEST	2
UTAMS SAVERNE	2
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>

### L'évolution du nombre de demandes par structure



## NOUVEAUX MENAGES DES 3 DERNIERES ANNEES

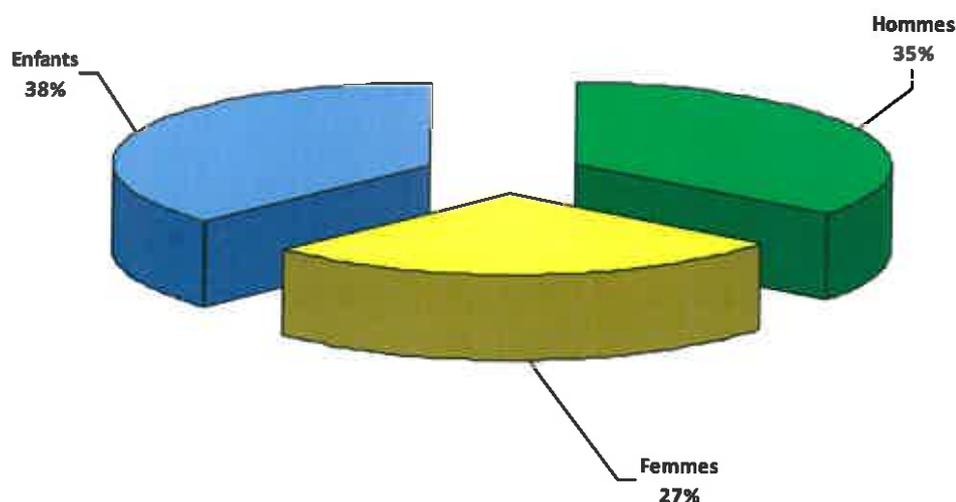
Année	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
2015	22	8	4	12	34
2016	15		1	1	16
2017	19	5	2	7	26

En 2017, le nombre de nouveaux ménages est en augmentation. Cela s'explique par le nombre de CAL plus important et la réception de nouveaux logements. La durée moyenne d'accompagnement de 18 à 24 mois explique également qu'une année sur 2 nous avons plus ou moins d'entrées.

## REPARTITION DE LA POPULATION EN 2017

Nombre	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
<b>Ménages</b>	<b>60</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>76</b>
Hommes	35	10	4	14	49
Femmes	34	3	1	4	38
Enfants	45	7		7	52
<b>Personnes</b>	<b>114</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>139</b>

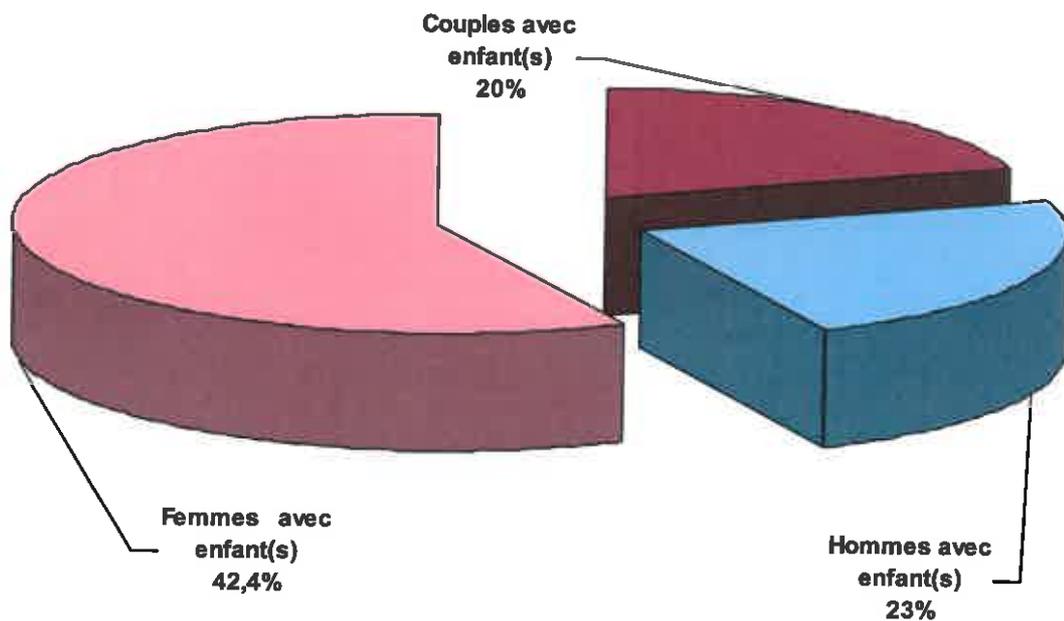
### Répartition globale de la population



En 2017, la répartition globale de la population reste à peu près similaire à l'année précédente.

### Composition des ménages avec enfants

Ménages	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
<b>Ménages avec 1 enfant</b>					
Hommes	5	1		1	6
Femmes	13	1		1	14
Couples	3	1		1	4
<b>Ménages avec 2 enfants</b>					
Hommes	2				2
Femmes	4				4
Couples	1				1
<b>Ménages avec 3 enfants &amp; plus</b>					
Hommes					
Femmes	2				2
Couples	1	1		1	2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>35</b>



Comparé à 2016, on constate une claire évolution du nombre de foyers de mères isolées. La composition des ménages accueillis reste principalement des familles monoparentales.

L'accès aux droits des personnes accueillies - notamment pour les personnes originaires des pays de l'Est de l'Union Européenne et du continent asiatique - reste souvent source de difficultés.

Effectivement, pour les personnes n'ouvrant aucun droit à la CAF, s'ils ne justifient pas 5 ans de présence sur le territoire, leur seule possibilité d'accéder à des ressources est l'emploi.

## SITUATION D'HEBERGEMENT DES MENAGES AVANT L'ENTREE EN LOGEMENT D'INSERTION

Situation d'hébergement	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
<b>Sans domicile fixe</b>					<b>8</b>
SDF	8				8
<b>En situation d'hébergement provisoire et / ou précaire</b>					<b>59</b>
Amis	8				8
Hôtel/HTT/Gîte	2				2
Résidence sociale	4				4
CHRS	1	1	1	2	3
Famille	9	1		1	10
<b>GALA</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>32</b>
<b>En situation locative difficile</b>					<b>9</b>
Privé	5		2	2	7
Social	2				2
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>76</b>

En 2017, GALA a eu un nombre important de sollicitations interservices. En effet, on peut observer une forte augmentation des orientations vers le SLI en provenance d'autres services.

La part de sans domiciles fixes est en augmentation également sur l'année.

## SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES ADULTES AU DEBUT DE LA PRISE EN CHARGE

Ressources	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
<b>En situation d'emploi</b>					<b>25</b>
CDI	5				5
CDD	12	1		1	13
Intérim	3	4		4	7
<b>Sans situation d'emploi</b>					<b>59</b>
AAH	1				1
Assedic	10	4		4	14
RSA majoré	10	1		1	11
RSA socle	25	2	5	7	32
CPAM	1				1
<b>Sans ressources</b>					<b>3</b>
Sans activité	2	1		1	3
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>87</b>

Une grande majorité des personnes accueillies est sans emploi et bénéficie des minimas sociaux.

Cependant, par rapport à l'année 2016, on constate une augmentation du nombre de personnes en situation d'emploi au début de la prise en charge.

Typologie des 14 ménages qui ont accédé à un relogement autonome

Ménages	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
<b>Ménages sans enfants</b>					
Hommes	3	1	1	2	5
Femmes	1				1
<b>Ménages avec enfants</b>					
Couple	1	1		1	2
Hommes	1				1
Femmes	5				5
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>14</b>

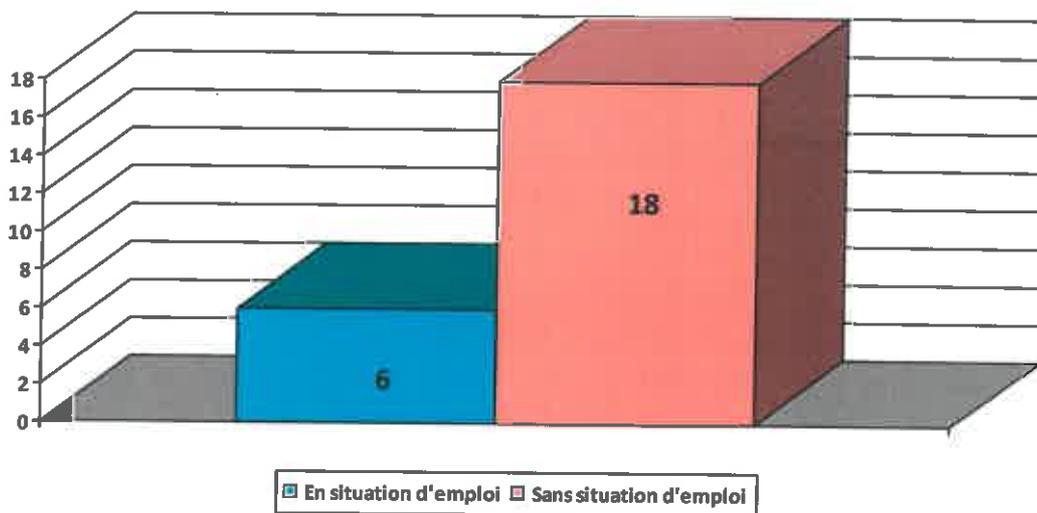
Comme en 2016, ce sont principalement des ménages avec enfants qui ont été relogés.

Typologie des 7 ménages qui n'ont pas accédé à un relogement autonome

Ménages	EMS	Secteurs extérieurs			TOTAL
		Molsheim	Saverne	TOTAL	
<b>Ménages sans enfants</b>					
Hommes		1	1	2	2
Femmes	1				1
<b>Ménages avec enfants</b>					
Hommes	2				2
Femmes	1				1
Couples	1				1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

Suivant les cas, nous nous retrouvons confrontés à différentes situations : soit la personne quitte le logement d'insertion sans laisser d'adresse, soit elle ne respecte plus ses engagements et le règlement de fonctionnement du SLI, ce qui entraîne la rupture de la convention.

Il arrive également que les changements de situation des personnes entraînent une inadéquation avec le coût du logement ou sa superficie. C'est pourquoi certains accompagnements ont bénéficié de l'attribution d'un nouveau logement d'insertion en 2017.



A leur sortie du logement d'insertion, la majorité des personnes sont sans emploi.

\* \* \*



# LE SERVICE LOGEMENT D'INSERTION (Dispositif MILDECA)

*Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives*

Réalisé par :  
Marie FROELIGER

## **HISTORIQUE**

Depuis 1994, GALA et ALT (Association de Lutte contre la Toxicomanie) mènent ensemble une action d'insertion sociale, dans le cadre de leur partenariat pour une population ayant une problématique d'addiction et devant répondre à des obligations judiciaires. Ces personnes, déjà accompagnées par ALT, doivent également être dans une dynamique d'insertion.

Le dispositif MILDECA constitue une action spécifique, financée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), dans le cadre du Plan Départemental de Lutte contre la Toxicomanie.

Un partenariat privilégié entre les 2 structures ALT et GALA existe depuis plus de 20 ans. Une convergence des méthodes de travail et des finalités permet une cohérence bénéfique à l'accompagnement des personnes accueillies.

Au 31 décembre 2017 l'association GALA n'existera plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. L'action continuera à exister et à accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## **PRESENTATION**

### **✚ Le rôle d'ALT**

Le travailleur social d'ALT assure le suivi spécifique lié à la problématique de la dépendance des personnes accueillies. Il s'agit d'un accompagnement social global (santé, justice, emploi, ressources, famille, etc.). Le travailleur social se situe à l'interface entre le social et le soin. En effet, d'une part, une stabilité au niveau social peut permettre le soutien d'une démarche de soins déjà engagée, et d'autre part, l'amorce d'un projet de soins peut être rendu possible par des difficultés sociales moins prégnantes. La stabilité qu'offre le logement de GALA s'inscrit dans ce cadre, où le souci de soi et le fait de prendre soin de soi peuvent alors prendre leur place.

Le travailleur social intervient dans le cadre de :

- **l'accompagnement social des personnes** (aide aux démarches administratives, régularisation des dossiers en lien avec la préfecture, Pôle emploi, les associations partenaires, etc.). Cet accompagnement s'inscrit dans un objectif d'insertion de la personne, qu'il soit social et sanitaire au départ, voire professionnel par la suite,

## TABLEAUX ET ANALYSES

**En 2017, nous avons accueilli dans ce dispositif :**

**8 ménages soit 8 adultes**

### REPARTITION DE LA POPULATION ET COMPOSITION DES MENAGES EN 2017

<b>Ménages</b>	<b>8</b>
Hommes	7
Femmes	1
Enfants	0
<b>Personnes</b>	<b>8</b>

Il y a eu 8 ménages accompagnés en 2017, contre 6 en 2016.

Comme les années précédentes, les personnes accueillies dans ce dispositif sont essentiellement des hommes seuls.

Cela correspond d'une manière générale, aux comportements d'usage de substances psychoactives qui concernent plutôt les hommes.

Par ailleurs, toutes les personnes accompagnées dans ce dispositif vivent seules. Deux d'entre elles ont des enfants qui vivent chez l'autre parent et pour la dernière, l'enfant est adulte et autonome. Le fait d'être isolé s'explique en partie par l'addiction elle-même, qui les a coupés de leur entourage à un moment donné. « *En effet, l'addiction (...) a des répercussions physiques, psychiques et sociales. Elle coupe du monde, isole, désocialise* »<sup>1</sup>.

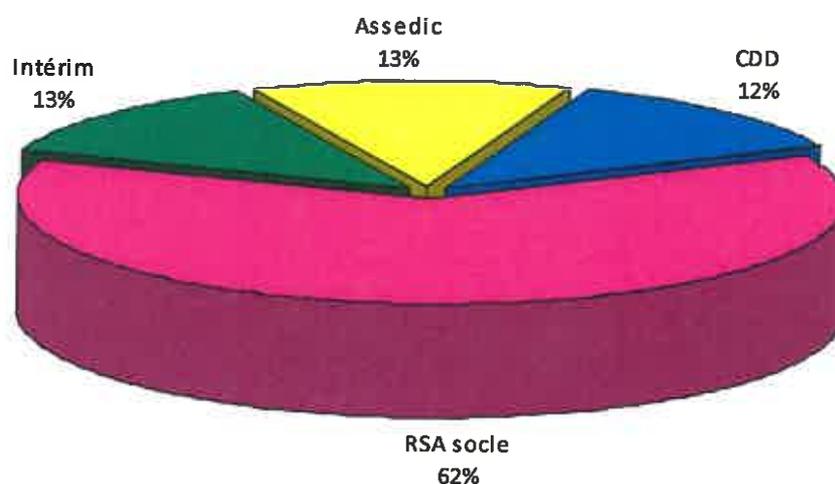
Une autre explication vient du fait que les personnes qui entrent en hébergement temporaire, puis en logement MILDECA, ne sont pas originaires de la région. La plupart du temps, elles ont quitté leur département d'origine pour être prises en charge en postcure en Alsace. Dans la mesure où il est nécessaire de prendre de la distance avec l'environnement dans lequel la personne vivait la tourmente de sa dépendance, une réelle coupure est souhaitable afin qu'une page se tourne et qu'un

<sup>1</sup> Dr LOWENSTEIN « Ces dépendances qui nous gouvernent », Calmann-Lévy, 2005

Toutefois, en 2017, une personne est entrée en logement d'insertion directement après sa postcure. En effet, il peut arriver, bien que ce soit rare, que le passage en hébergement temporaire ne soit pas nécessaire. Pour cette situation précise, ALT accompagnait la personne depuis longtemps et avait pu évaluer une autonomie suffisante pour intégrer un logement d'insertion en direct.

## SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE A L'ENTREE

La répartition des ressources des personnes accompagnées par ce dispositif est sensiblement identique en 2017 qu'en 2016. Cependant, bien que la nature des ressources diverge, la précarité qu'elles impliquent est finalement identique d'une année à l'autre.



Le nombre de personnes qui perçoivent le RSA est sensiblement le même que l'année précédente, et cela représente une part largement majoritaire des ressources perçues à l'entrée.

Quant aux indemnités chômage, le nombre de personnes qui en bénéficiaient est quasiment identique par rapport à 2016. Il s'agissait pour la plupart de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) dont le montant est sensiblement plus élevé que celui du RSA.

Cependant, que ce soit l'ASS ou le RSA, le montant de ces ressources est faible et les personnes se trouvent dans une situation très précaire.

Malgré l'aide apportée par le FSL, les frais liés à l'entrée dans le logement d'insertion sont importants et avec ce type de ressources les personnes ne parviennent à être à jour de leurs paiements à GALA qu'au bout de plusieurs mois, et ce, même lorsque le plan d'apurement est respecté. Par ailleurs, une fois qu'elles se sont acquittées de leurs paiements à GALA, il leur est très difficile d'épargner mensuellement en vue des frais liés au relogement. Et ceux-ci sont d'autant plus importants qu'elles quittent un logement meublé pour un logement vide. Etant seules et pour la plupart sans

### *Une évaluation préalable en hébergement temporaire*

Par ailleurs, les personnes accompagnées dans le cadre de cette convention passent dans un premier temps par le service d'hébergement temporaire, où elles bénéficient d'un accompagnement qui permet à GALA d'évaluer leur situation.

De ce fait, lorsqu'elles accèdent au SLI, leur situation a été évaluée. En effet, elles doivent régler leur redevance de l'hébergement temporaire en avance et respecter les contraintes du cadre imposé. Notamment par le fait que si le paiement n'est pas effectué, il y a un risque de sortie rapide du dispositif. Or, en logement d'insertion, bien qu'elles y soient préparées, certaines personnes ont des difficultés à se trouver en situation réelle de locataire, avec un loyer, des charges et des factures d'énergie variables à régler, chaque mois.

Un plan d'apurement est le plus souvent mis en place, dans un premier temps pour les frais liés à l'entrée en logement d'insertion, puis au cours de l'accompagnement, suite à un ou des incidents de paiements.

La question budgétaire est souvent difficile à être travaillée pour des personnes en situation de dépendance. La régularité des paiements n'est pas aisée à acquérir et représente un travail à effectuer sur le long terme. De plus, le fait que leurs ressources soient faibles complique également la situation pour être à jour suite à un impayé.

La personne doit pouvoir démontrer sa capacité à être régulière dans ses paiements, afin que GALA puisse appuyer sa demande de logement auprès des bailleurs.

En 2017, il y a eu 3 relogements. Une personne a été relogée auprès d'un bailleur privé. Il s'agit de la personne qui est entrée directement en logement d'insertion sans passer par l'hébergement temporaire. Etant donné son autonomie, et la reprise d'un emploi, la situation s'est stabilisée rapidement. De ce fait, cela a permis un relogement auprès d'un bailleur privé dans des délais assez courts, ce qui reste assez exceptionnel.

Les deux autres personnes ont été relogées auprès de bailleurs sociaux, après plusieurs mois d'accompagnement. Pour l'une d'entre elle, en logement d'insertion, la situation s'était améliorée très progressivement dans le temps. Cependant, la perspective du relogement a été très angoissante, et cette personne a connu alors une descente aux enfers. L'ASLL de 6 mois que nous avons effectué à la sortie du logement d'insertion a dû être renouvelé, afin de soutenir puis de consolider au mieux la situation.

Les personnes accompagnées par le dispositif MILDECA ont en commun une problématique liée à la dépendance, une problématique judiciaire et bien évidemment une problématique liée au logement.

Bien que l'on ne puisse pas parler de généralités, il y a cependant quelques similitudes que l'on a pu remarquer pour les personnes accompagnées en 2016.

En dehors de ces trois problématiques communes pour les personnes prises en charge dans ce cadre, il n'y a cependant pas de « profil type ». Il s'agit bien de prises en charges singulières. Chaque personnalité, parcours de vie, et donc accompagnement, est unique.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Comme pour tout ASLL, chaque début de prise en charge dans le dispositif MILDECA est une nouvelle histoire qui commence. Le travailleur social qui effectue l'accompagnement doit tenir compte de tous les éléments de la situation. Il doit adapter son travail en fonction de ceux-ci, avec le domaine du logement en priorité et une attention particulière pour celui de la santé.

Par ailleurs l'année 2018 débutera par le basculement de gouvernance de l'Association GALA avec l'ARSEA au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nos missions quotidiennes n'en seront pour autant pas impactées. Le dispositif MILDECA se poursuivra dans les mêmes conditions qu'auparavant.

\* \* \*



# Sortant d'incarcération vers l'insertion locative (SML)

Réalisé par :  
Matthieu STAUB

## HISTORIQUE

### L'appel à projet « Innovation sociale 2014 »

GALA a répondu à l'appel à projet qui mettait en avant un besoin territorial en ce qui concerne l'accompagnement vers et dans le logement de plusieurs publics cibles, **dont les sortants de prison.**

Les réponses apportées devaient permettre de :

- ✚ favoriser les solutions partenariales pour l'orientation des personnes sortant d'établissement pénitentiaire,
- ✚ créer une offre de service permettant la stabilisation des ménages tout en leur proposant une mise à l'abri,
- ✚ développer les réseaux existants pour permettre une cohésion de l'intervention des acteurs de terrain et une coordination des dispositifs,
- ✚ développer la notion d'« aller vers » et d'accompagnement social lié au logement par des travailleurs sociaux,
- ✚ assurer la participation des usagers dans les processus de décision et instances de gouvernance des associations.

L'association GALA a été retenue dans le cadre de cet appel à projet et le service CIVIL a pu être mis en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une expérimentation de 16 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Suite à cette expérimentation qui s'est révélée très positive, et suivie par un comité de pilotage regroupant GALA, la DDDCS, la Ville de Strasbourg, le SPIP, la maison d'arrêt de Strasbourg et la DIHAL, le service CIVIL a pu continuer son activité suite aux engagements financiers pris par la DDDCS et la Ville de Strasbourg.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'association GALA a fusionné avec l'ARSEA pour devenir l'un de ces établissements. Le service CIVIL continue lui à fonctionner dans les mêmes conditions.

## PRESENTATION

Le premier objectif de ce service consiste à permettre à des personnes qui sortent d'établissement pénitentiaire d'éviter de se retrouver sans solution d'hébergement et d'être livrées à elles-mêmes.

d'éventuelles procédures d'expulsion. En effet, les loyers sont difficilement honorés et les prestations sociales (si la personne en bénéficiait) sont suspendues le temps de la détention, et l'endettement débute.

L'orientation « *maintien du logement* » s'est avérée comme une seconde mission incontournable à mettre en œuvre lors de l'accompagnement de GALA.

### Déclinaison du service et fonctionnement

---

#### ✚ *Orientation logement accompagné*

Les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) rencontrent toute personne détenue, en instance de sortie, pour travailler son projet d'orientation du point de vue logement, entre autres. S'ils détectent des personnes montrant des prédispositions à accéder à un « *logement accompagné* », ils en informent l'assistante sociale départementale du SPIP. Elle ira les rencontrer à son tour afin d'établir une première analyse de la situation. Après l'entretien, elle peut orienter les demandes soit vers le SIAO si la personne relève du dispositif d'hébergement d'urgence, soit vers GALA si elle pense que la personne est assez autonome pour accéder à un logement accompagné.

Puis, GALA reçoit le dossier de candidature « *logement accompagné* », pour permettre son instruction et lancer la procédure de rencontre et d'entrée dans le logement, le cas échéant.

Le travailleur social de GALA, spécialisé pour ce type de public, rencontre donc la personne détenue en Maison d'arrêt pour un bilan diagnostique qui sera réalisé dans un délai de 6 semaines maximum. Il est également le responsable de la mise en œuvre de l'accompagnement des personnes qui intègrent l'un des 20 logements mis à disposition. Il reste l'interlocuteur privilégié des agents du SPIP en ce qui concerne les usagers du dispositif. Le chef de service de GALA a la responsabilité de l'organisation logistique du service et du salarié concerné.

Pour mettre en œuvre cette action, le travailleur social de GALA dispose de 3 à 4 créneaux pour tenir une permanence à la Maison d'arrêt de Strasbourg. Seules les personnes incarcérées dans cet établissement peuvent être orientées vers le service CIVIL.

Si l'adhésion de la personne est acquise, l'objectif est :

- ✚ d'évaluer sa capacité à intégrer un logement ou ses difficultés pour accéder à cette autonomie locative,
- ✚ de faire le point sur son parcours locatif et sur sa situation d'hébergement avant l'incarcération,
- ✚ de recueillir des éléments sur sa situation sociale et familiale,
- ✚ de faire le point sur ses ressources mobilisables à la sortie, anticiper le budget futur intégrant les dépenses locatives,
- ✚ de donner une indication quant aux moyens à mobiliser pour lui permettre de surmonter les difficultés,

## Composition du service



GALA a mis à disposition de ce service :

**Matthieu STAUB**, Éducateur spécialisé pour assumer l'intervention dans le cadre de la permanence en Maison d'arrêt et dans le cadre de l'ASLL pour les logements accompagnés, ainsi que pour les maintiens au logement.

GALA a dû diminuer le nombre d'ETP malgré la satisfaction donnée par le service. Le volume d'activité avait progressivement augmenté et avait donné lieu à un accroissement du nombre de logements. En 2016, l'objectif était une mise à disposition de 20 logements, 2 ETP de travailleurs sociaux pour assumer l'ensemble des missions, à savoir l'accompagnement en Maison d'arrêt et en logement accompagné.

Depuis le début de l'année 2017, la réduction d'un ETP a eu des conséquences sur le service : 14 logements accompagnés tout en maintenant le volume d'activité de la partie « Maintien au logement »

Du personnel administratif, technique et de direction a également été associé à cette mission.

## TABLEAUX ET ANALYSES

### Origine des demandes

ORIGINE	MAISON D'ARRET DE STRASBOURG	CENTRE DE DETENTION D'OERMINGEN	TOTAL
2016	132	21	153
2017	78	0	78
TOTAL	210	21	231

78 personnes ont été orientées par les conseillers d'insertion et de probation de la Maison d'Arrêt de Strasbourg en 2017. Il n'y a plus d'orientation de la part du centre de détention d'Oermingen en raison d'une baisse du budget alloué fin 2016 avec pour effet la non reconduction d'un ETP travailleur social.

10 personnes ont bénéficié d'un bilan diagnostic favorable à une entrée en logement d'insertion.

- 5 d'entre elles sont dans un logement GALA.
- 2 personnes ont été relogées directement.
- 1 personne a signé la convention et effectué l'état des lieux d'entrée avant d'annuler sa demande 24h plus tard en raison d'une autre proposition.
- 2 personnes ont trouvé une autre solution avant la sortie de détention.

### **Maintien dans les lieux**

<b>PERSONNES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Orientées</b>	38	38	<b>76</b>
<b>Rencontrées</b>	36	34	<b>70</b>
<b>Non rencontrées</b>	1	4	<b>5</b>
<b>A rencontrer</b>	1	4	<b>5</b>

Le volet maintien au logement est stable tout en sachant qu'il n'y a plus qu'un ETP pour traiter les demandes.

### **📌 Suite donnée**

<b>PERSONNES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Restitution du logement</b>	7	12	<b>19</b>
<b>Maintien dans le logement avec négociation</b>	13	11	<b>24</b>
<b>Echec des négociations</b>	10	6	<b>16</b>

Parmi les échecs, on comptabilise :

- 2 personnes dont le contact avec les proches ou le bailleur n'a pas été possible.
- 3 personnes qui n'ont pas souhaité l'intervention de GALA auprès de leur bailleur.
- 1 personne qui avait déjà été expulsée avant l'intervention du TS.

#### ➤ Situation d'hébergement des entrants avant l'incarcération

HEBERGEMENT	2016		2017		TOTAL
	EMS	HORS EMS	EMS	HORS EMS	
Famille / tiers	9	0	3	0	12
Hébergement d'urgence	2	0	0	0	2
Logement privé	4	0	3	0	7
Logement GALA	0	0	0	0	0
Sans domicile	1	1	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

Parmi les 6 entrants de l'année 2017, 3 d'entre eux étaient locataires avant l'incarcération et 3 autres résidaient auprès de la famille. Ces dernières n'ont plus souhaité héberger les personnes par la suite en raison d'un logement inadapté et de problèmes familiaux.

#### ➤ Actions réalisées

OBJECTIFS	2016		2017	
	EMS	HORS EMS	EMS	HORS EMS
Accès aux ressources	17	0	5	0
Accès à la santé	17	0	5	0
Accès droits sociaux*	17	0	4	0
Renouer avec la famille	14	0	3	0
Accès à un emploi	10	0	4	0

\*APL / AAH / ...

La totalité des personnes accompagnées a bénéficié d'un accès aux ressources ainsi qu'aux démarches liées à la santé dès leur entrée en logement. Une personne n'a pas eu accès à tous ses droits sociaux en raison d'une hospitalisation longue durée entraînant une impossibilité de réaliser les démarches. La personne n'était pas joignable.

d'organiser de manière plus rigoureuse le « retour à la vie normale » notamment grâce à des dates butoirs, des « pense bête » ou encore des échéances proposées par les travailleurs sociaux pour une réintégration plus efficace. Elles peuvent alors se concentrer rapidement sur l'aspect du retour à l'emploi.

### *Pistes d'amélioration*

Pour améliorer le travail d'accompagnement, des rencontres et éventuellement des partenariats sont à développer dans un avenir proche. Notamment en ce qui concerne l'obtention du permis de conduire ou encore des agences de travail temporaire, les associations spécifiques, Pôle Emploi et les entreprises d'insertion pour le retour à l'emploi.

Le maintien du partenariat avec le SPIP et le SIAO est également à poursuivre.

### *Mobilisation de l'ensemble des services transversaux de GALA*

Les services transversaux de GALA (administratif, technique et de direction) sont très mobilisés au quotidien pour cette action : lors de négociations avec les bailleurs, pour les états des lieux d'entrée et de sortie, pour toutes les tâches administratives lors des rédactions de contrats, diagnostics, etc.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tout comme les autres services de l'association GALA, SIVIL deviendra un service de l'établissement ARSEA-GALA, conformément à une fusion absorption prévue à cette date.

\* \* \*



# LE SERVICE BAUX GLISSANTS

Réalisé par :

Stéphanie BODILIS  
Cathy CLASSEN  
Aline JÉRÔME  
Anny HUBERT  
Margot POISSENET

## **HISTORIQUE**

Créé en 2006, le service des baux glissants permet la sous-location à des personnes isolées ou à des familles en difficulté sociale en phase d'autonomisation, des appartements non meublés, localisés sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

Si au départ, le dispositif a dû se différencier du service logement d'insertion par ses particularités, il est aujourd'hui un service d'avenir car il permet aux personnes accompagnées de rester dans leur logement après avoir prouvé leur autonomie.

A ce jour et après plus de 12 années d'existence, ce service permet l'accompagnement d'environ 150 familles par an.

Les ménages accompagnés relèvent du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Au 31 décembre 2017 l'association GALA n'existera plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. L'action continuera à exister et permettra d'accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## **PRESENTATION**

Tout travailleur social du Bas-Rhin peut instruire une demande de bail glissant selon les 2 possibilités suivantes :

- avec proposition de logement par un bailleur social ou privé,
- sans proposition de logement.

Dans le 2<sup>ème</sup> cas, les travailleurs sociaux de l'ensemble du territoire peuvent utiliser l'appui de GALA en tant qu'outil pour faciliter l'attribution d'un logement.

L'objectif du service est de permettre à des personnes isolées ou des familles en difficulté locative (expulsion, faibles ressources, 1<sup>er</sup> logement, etc) d'accéder à un logement autonome et de s'approprier les droits et devoirs de locataire.

Ces personnes occupent un appartement en **situation réelle de locataire** et règlent à l'association le loyer et les charges, déduction faite des aides au logement versées directement à GALA, et paient les factures énergétiques directement aux organismes.

## Structures ayant constitué les dossiers des ménages accompagnés

STRUCTURES	Nombre ménages
AAHJ	3
ALT	1
ARSEA	3
CCAS DE BISCHHEIM	5
CCAS DE HAGUENAU	1
CCAS D'ILLKIRCH	1
CCAS DE NIEDERBRONN	1
CCAS DE SAVERNE	1
CCAS DE SCHILTIGHEIM	2
CCAS DE SCHWEIGHOUSE	1
CCAS DE STRASBOURG	1
ENTRAIDE LE RELAIS	3
FOYER MARIE MADELEINE	4
GALA ( <i>autres services et dispositifs de GALA</i> )	36
AVL – AVL DALO =	21
SLI =	7
HT =	2
DELEGATIONS =	3
TEMPOREO =	3
HOME PROTESTANT	2
HÔTEL DE POLICE	1
UDAF	2
UT CENTRE NORD	5
UT EST	3
UT OUEST	1
UT SUD	4
UTAMS EMS NORD	6
UTAMS EMS SUD	7
UTAMS NORD (Wissembourg – Haguenau)	29
UTAMS OUEST (Saverne)	13
UTAMS SUD (Molsheim – Sélestat)	14
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>

L'installation de ménages accompagnés hors Eurométropole ne cesse d'accroître. Nous constatons désormais que près de la moitié de nos suivis sont réalisés hors EMS. Cela s'explique principalement par le coût plus abordable des logements hors EMS mais également à plus de logements disponibles.

### ***Des déplacements sur l'ensemble du département***

La prise en charge des ménages du secteur extérieur à l'EMS entraîne des déplacements sur l'ensemble du Département. Bien que le nombre de ménages suivis n'a pas augmenté, comparé à l'année 2016, les trajets pour les visites à domicile sont longs et nombreux.

De plus en plus de logements sont attribués aux extrémités du département (Wissembourg, Marckolsheim, Fouday), entraînant des trajets chronophages.

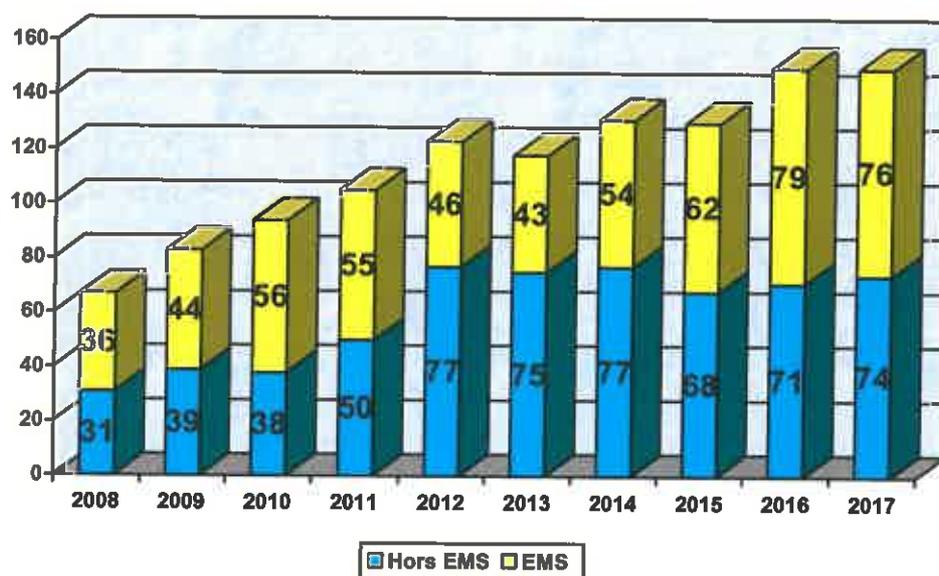
Les travailleurs sociaux du service essaient au maximum d'optimiser le temps de trajet en regroupant les rendez-vous avec les usagers qui habitent sur le même secteur. Il arrive qu'en une journée un travailleur social organise 4 à 8 visites à domicile.

La répartition des logements par travailleur social reste à affiner. A l'heure actuelle :

- ✚ Aline JEROME intervient principalement sur le secteur Nord-Ouest du département (Saverne/Monswiller),
- ✚ Anny HUBERT intervient essentiellement sur les secteurs de Molsheim et d'Haguenau
- ✚ Stéphanie BODILIS intervient principalement sur le secteur Nord-Centre (Schweighouse, Haguenau, Soufflenheim)
- ✚ Cathy CLASSEN intervient principalement sur le secteur Nord Est (Wissembourg)
- ✚ Margot POISSENET intervient principalement sur le secteur Sud (Sélestat) ainsi que la bande rhénane

Enfin, chacune accompagne des personnes isolées et des familles sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg.

## Répartition des ménages accompagnés depuis la création du service



Depuis 2008, le nombre de familles accompagnées a plus que doublé et cette tendance risque de perdurer dans les années à venir. En effet, on peut supposer qu'au vu de la conjoncture actuelle, les difficultés financières des ménages seront de plus en plus importantes, fragilisant leur accès à un logement autonome et que le dispositif bail glissant pourra servir de tremplin aux familles tout en « sécurisant » le bailleur.

## Composition des ménages

Ménages	EMS	Hors EMS	TOTAL
<b>Ménages sans enfant</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>38</b>
<i>Hommes seuls</i>	18	4	22
<i>Femmes seules</i>	7	4	11
<i>Couples seuls</i>	2	3	5
<b>Ménages avec enfant</b>	<b>49</b>	<b>63</b>	<b>112</b>
<i>Hommes seuls avec enfants</i>	7	10	17
<i>Femmes seules avec enfants</i>	32	27	59
<i>Couples avec enfants</i>	10	25	35
<i>Co-location</i>		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>74</b>	<b>150</b>

En 2017 la composition des ménages reste la même que les années précédentes. Ainsi, les ménages avec enfants représentent les 2/3 des personnes accompagnées.

Si les ménages avec enfants sont en majorité des familles monoparentales, avec pour chef de famille des femmes, on constate une forte hausse du nombre de pères seuls avec enfant(s).

La plupart des enfants vivent au domicile de leur(s) parent(s) accompagné(s) par GALA. Pour les enfants accueillis en droit d'hébergement, pour la majorité, il s'agit des enfants vivant chez l'autre parent.

Concernant les enfants placés, les travailleurs sociaux du service des baux glissants restent en lien avec les organismes gardiens et participent aux temps de synthèse proposés par les établissements.

### **Situation socioprofessionnelle des adultes à l'entrée en logement en bail glissant**

RESSOURCES	EMS	Hors EMS	TOTAL
<b>En situation d'emploi</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>48</b>
CDI	11	12	23
CDD	9	6	15
Intérim	1	6	7
Contrat aidé	2		2
Stage	1	1	2
<b>Sans situation d'emploi</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>141</b>
Pôle Emploi	6	15	21
AAH	5	1	6
ATA		1	1
CPAM	5	11	16
RSA activité	1		1
RSA majoré	19	25	44
RSA socle	25	10	35
Pension / retraite	3	9	12
Sans activité	1	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>101</b>	<b>189</b>

On note une légère augmentation de familles (en situation d'emploi) accompagnées par le service : 38 personnes en 2016 contre 48 aujourd'hui avec une hausse de 20% des personnes en contrats à durée indéterminée.

Ces personnes ont donc réussi à maintenir leur emploi malgré des difficultés locatives certaines.

Néanmoins, le public sans emploi représente 74% des personnes accompagnées. Ces dernières perçoivent majoritairement les minimas sociaux et leur souhait le plus cher est celui de (re)trouver un emploi pérenne après avoir stabilisé la situation locative.

## Nationalités des adultes accompagnés

NATIONALITES	EMS	Hors EMS	TOTAL
Algérienne	5	2	7
Allemande	1		1
Arménienne	2		2
Centrafricaine	7	1	8
Chilienne		1	1
<b>Française</b>	<b>54</b>	<b>89</b>	<b>143</b>
Hongroise	1		1
Italienne	2		2
Kosovare	1		1
Marocaine	2	2	4
Pakistanaise	1		1
Philippine		1	1
Polonaise		1	1
Portugaise		2	2
Roumaine	2		2
Russe	2		2
Serbe	1		1
Tunisienne		1	1
Turque	5	1	6
Yougoslave	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>101</b>	<b>189</b>

En 2017, sur 189 personnes accompagnées, 143 étaient de nationalité française. Seulement 24% des adultes étaient de nationalité étrangère. La tendance reste donc la même que l'année précédente.

**CUS HABITAT** propose toujours autant de logements, exclusivement sur le secteur de l'EMS, poursuivant la très forte hausse constatée depuis plusieurs années.

**OPUS 67** reste le bailleur qui propose le plus de logements soit 74 logements (69 en 2016), notamment sur les secteurs hors EMS : 57 logements (50 en 2016).

### **Les sorties du dispositif bail glissant en 2017**

<b>SORTIES DU DISPOSITIF</b>	<b>EMS</b>	<b>Secteurs extérieurs</b>	<b>TOTAL</b>
Glissements de baux	21	10	31
Autres relogements	1	4	5
Ruptures conventions	3	2	5
Hospitalisations	0	1	1
Décès	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>43</b>

Le nombre de glissements de baux, qui est l'aboutissement principal de l'accompagnement, a **augmenté de 55 %** en une année.

Le nombre de relogements « autre » est souvent lié à une séparation ou à des logements trop petits après des naissances, nécessitant des mutations.

#### **✚ Les glissements de baux**

<b>BAILLEURS</b>	<b>EMS</b>	<b>Secteurs extérieurs</b>	<b>TOTAL</b>
Bailleurs sociaux	20	10	30
Propriétaires privés	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>31</b>

#### **1. Durée de prise en charge totale en bail glissant**

	<b>EMS</b>	<b>HORS EMS</b>	<b>TOTAL</b>
Moins de 6 mois			
+ 6 à 12 mois	5	3	8
+12 à 18 mois	5	1	6
Plus de 18 mois	11	6	17
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>31</b>

Lorsque les personnes intègrent un logement dans le cadre d'un bail glissant, nous veillons à ce qu'il soit adapté à la composition familiale et en adéquation avec les ressources.

Toutefois, au cours de l'accompagnement différents événements (séparation, perte d'emploi, naissance, etc.) nécessitent la recherche d'un nouvel appartement adapté à la nouvelle situation. Par ailleurs, certaines personnes ne sont pas suffisamment autonomes pour rester dans un logement en bail glissant, et/ou n'adhèrent pas à l'accompagnement proposé. Les dettes s'accumulent, les personnes ne font plus face à leurs charges ni à leurs loyers, et ne peuvent donc plus se maintenir dans un logement. Diverses rencontres sont provoquées avec le travailleur social, les responsables de service et la direction afin de proposer des solutions alternatives à la rupture de convention, mais malheureusement quelques fois sans succès.

## 2. Composition des ménages concernés

Ménages	EMS	Hors EMS	TOTAL
<b>Ménages sans enfant</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<i>Hommes seuls</i>			
<i>Femmes seules</i>	<b>1</b>		<b>1</b>
<i>Couples sans enfant</i>			
<b>Ménages avec enfant</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
<i>Hommes seuls avec enfants</i>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<i>Femmes seules avec enfants</i>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<i>Couples avec enfants</i>		<b>3</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>

Les ménages avec enfants représentent la majorité des familles ayant décidé d'accéder à un autre logement. Les femmes seules avec des enfants s'installent régulièrement avec de nouveaux conjoints, alors que des couples se séparent et trouvent de leur côté d'autres alternatives.

## 3. Durée de prise en charge jusqu'au départ du logement

	EMS	HORS EMS	TOTAL
Moins de 6 mois	1		1
+ 6 à 12 mois	2		2
+12 à 18 mois			
Plus de 18 mois	2	7	9
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>

Les ruptures de convention ou les relogements se déroulent généralement après 12 mois de prise en charge. Malgré tout, il arrive que rapidement après l'accès, les personnes décident de quitter leur logement. Ce type d'événement a permis de mettre en lumière le décalage entre le projet d'accès à un logement autonome que

Aussi, afin de répondre aux situations de nos usagers, nous avons été amenées à instruire un grand nombre de dossiers administratifs tels que :

- ✚ des dossiers d'aides financières auprès du FSL (accès, énergies),
- ✚ des dossiers de demandes d'aide au logement auprès de la CAF,
- ✚ des ACD,
- ✚ des dossiers de surendettement,
- ✚ des demandes de mise sous protection,
- ✚ des dossiers de demandes de retraite,
- ✚ des demandes de MJAGBF,
- ✚ des demandes de RSA,
- ✚ des demandes de CMU et de CMU-C.

### ***Les entretiens préalables à l'admission***

En 2017, nous avons réceptionnés 126 candidatures pour le service des baux glissants. C'est donc autant de rendez-vous qu'il a fallu programmer (environ 1h par entretien en présence d'un TS et de la Cheffe de Service). Il est par ailleurs nécessaire d'expliquer en amont le but de l'entretien aux candidats et de contacter les partenaires orienteurs. Cet élément est donc une partie très importante du temps de travail des travailleurs sociaux, qui permet de présenter au candidat les conditions du bail glissant et son futur référent à GALA.



# LE DISPOSITIF TEMPOREO

Réalisé par :

Stéphanie BODILIS

## **HISTORIQUE**

Durant l'été 2014, le bailleur social OPUS 67 répond avec GALA à un appel à projets auprès de l'Union Sociale pour l'Habitat dans le cadre des « 10 000 logements HLM accompagnés » et propose la création d'une résidence de relogements transitoires sur la commune de Schweighouse-sur-Moder. Cette action est proposée en partenariat avec la commune de Schweighouse-sur-Moder, le Conseil Départemental du Bas Rhin (dont le FSL), l'Etat (DDD), la CAF du Bas-Rhin, la Banque de France et l'AREAL.

Fin 2014, le projet est retenu et mis en place à titre expérimental pour une durée de 3 ans.

Un Comité de Suivi du Dispositif Expérimental (CSDE) est mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires pour évaluer trimestriellement l'évolution du nouveau dispositif.

Le 15 décembre 2014, le premier ménage intègre TEMPOREO et s'installe dans un appartement de 3 pièces à Schweighouse-sur-Moder.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'association GALA est devenue l'établissement GALA, sous la gouvernance de l'ARSEA. L'action de TEMPOREO continuera début 2018 avec l'objectif de sa pérennisation.

## **PRESENTATION**

### **DECLINAISON DU DISPOSITIF ET FONCTIONNEMENT**

---

Le dispositif TEMPOREO est une alternative à l'expulsion locative. Il est uniquement proposé par le bailleur OPUS 67, aux ménages de son parc locatif en procédure d'expulsion pour des impayés de loyer et n'ayant pas déposé de dossier de surendettement.

Le bailleur propose aux familles une rencontre avec notre association afin d'établir un bilan diagnostique de la situation pour évaluer la pertinence de l'orientation vers ce dispositif et si le ménage adhère à un accompagnement. Ce bilan est présenté au CSDE qui décidera de l'entrée ou non du ménage dans un logement TEMPOREO.

Il s'agit de proposer aux familles un autre logement pour une durée temporaire et de bénéficier d'un ASLL. Durant cet accompagnement, le ménage est soutenu et conseillé pour rétablir sa situation globale, notamment pour retravailler la situation budgétaire, la mise en place de plans d'apurement des différentes dettes (principalement pour la dette de loyer), pour effectuer les démarches administratives afin d'ouvrir ses droits, pour solliciter les aides financières, etc.

Ce Comité se réunit :

- ✦ **en séance plénière** (au moins trois fois par an) dans le but de débattre des problématiques se posant dans la gestion générale du dispositif et des évolutions à lui apporter pour en améliorer l'organisation et le fonctionnement,
- ✦ **en séance « classique »**, (tous les deux mois) pour la présentation et l'étude des dossiers susceptibles de bénéficier du dispositif et faire le point des dossiers en cours.

## TABLEAUX ET ANALYSES

### PHASE DE BILAN DIAGNOSTIC

#### *Ménages s'étant vu proposer un bilan diagnostic, suite au repérage effectué par OPUS 67*

Le CSDE s'est réuni 14 fois depuis la création du dispositif, et notamment à 2 reprises en 2017.

Il est à noter une diminution de la fréquence des réunions en 2017 qui est à mettre en lien avec la baisse des dossiers transmis par le bailleur pour diagnostic. Le dispositif arrivant fin 2017 au terme de sa période expérimentale.

MENAGES	2016		2017	
	Nombre	<i>Dont nombre de ménages dont le chef de famille est une femme</i>	Nombre	<i>Dont nombre de ménages dont le chef de famille est une femme</i>
Ménages admis dans le dispositif et entrés dans le logement TEMPOREO	<b>4</b>	2	<b>3</b>	3
Ménages admis dans le dispositif mais pas entrés dans le logement TEMPOREO	<b>2</b>	2	<b>2</b>	1
<i>Dont déconseillé par l'AS secteur</i>	0	0	0	0
<i>Dont refus du logement lors de la visite</i>	1	0	1	1
<i>Dont attente visite de logement</i>	1	2	1	0
Ménages non admis dans le dispositif	<b>9</b>	4	<b>4</b>	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	8	<b>9</b>	6

Si 3 ménages sont nouvellement accompagnés suite à l'intégration d'un logement, 2 autres attendant qu'un logement adapté leur soit proposé.

Malgré la non-admission dans un logement TEMPOREO, la finalité de nos rencontres avec certaines familles a été salutaire puisqu'elles ont soit :

- ✚ décidé de quitter le logement pour ne pas creuser davantage leur dette et sortir de cette situation d'expulsion locative compliquée,
- ✚ repris contact avec leur bailleur en proposant un plan d'apurement pour garder leur logement (4 ont baissé leur dette et payent régulièrement, 3 ont soldé leur dette).

Pour d'autres et dans une moindre mesure, la procédure a été relancée et l'expulsion a été mise en œuvre par OPUS 67.

De manière générale, ces rencontres contribuent à ce que les ménages prennent pleinement conscience de la situation préoccupante dans laquelle ils se trouvent. Lorsque le bilan engendre un refus, ils ont ainsi plus tendance à envisager et accepter les orientations vers les partenaires institutionnels évoquées au moment du bilan.

#### **Montant de la dette locative au moment du bilan diagnostic**

DETTE	NOMBRE	
	2016	2017
0 – 2000	4	0
2000 – 4000	2	3
4000 – 6000	6	2
+ 6000	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>9</b>

Il est question du montant de la dette au moment de l'orientation faite par le bailleur social. Le montant est généralement assez élevé lors de l'entrée dans le logement temporaire car il s'agit :

- ✚ du loyer qui n'est plus versé au bailleur depuis plusieurs mois,
- ✚ de rappels de charges plus ou moins importants,
- ✚ de l'APL qui a été potentiellement suspendue,
- ✚ d'une facturation de remise en état du logement suite à l'état des lieux de sortie de l'ancien logement.

TEMPOREO a fait l'objet de plusieurs discussions et négociations afin de soutenir au mieux les personnes qui ont adhéré à ce dispositif et accepté de quitter leur logement tout en poursuivant l'apurement de la dette locative.

## Composition familiale des ménages ayant bénéficié d'un relogement TEMPOREO

MENAGES	2016		2017	
	EMS	Hors EMS	EMS	Hors EMS
<b>Ménages sans enfant</b>		<b>1</b>	0	<b>1</b>
<i>Hommes</i>				0
<i>Femmes</i>		1		1
<b>Ménages avec enfants</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
<i>Hommes</i>	1			0
<i>Femmes</i>		2		2
<i>Couples</i>				0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Parmi les familles relogées en 2017, deux ont des enfants à charge totale ou partielle. La dernière vit seule mais bénéficie d'un droit de visite pour un petit-enfant.

Lors du relogement, l'inquiétude des parents concerne principalement la scolarité de leur(s) enfant(s) : où et comment faire pour procéder au changement d'école ?

Il s'agit alors pour le travailleur social de GALA de les rassurer en travaillant l'intégration dans un nouveau quartier : découverte des infrastructures existantes (écoles, cantine, périscolaire, relais assistante maternelle, centre social, etc...) lors d'accompagnements physiques ou en les orientant vers ces dernières.

### La situation des enfants

ENFANTS	2016		2017	
	EMS	Hors EMS	EMS	Hors EMS
Hébergés		4		2
En droit d'hébergement	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		<b>3</b>

Parmi les 3 familles nouvellement accompagnées en 2017, deux ont des enfants, l'une les ayant à sa charge effective, l'autre bénéficie d'un droit de visite et d'hébergement. Cet élément est à prendre en considération dans l'accompagnement notamment au travers d'un partenariat avec les services de protection de l'enfance. Il s'agira de permettre à la famille d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions tout en travaillant un éventuel retour à domicile en adéquation avec le logement occupé puis qui sera occupé après la sortie du dispositif.

Le passage par TEMPOREO a permis de réduire considérablement la dette de loyer que les ménages avaient constituée. Au total, au 31.12.2017, les familles ont remboursé 15 210.92 € grâce à des efforts importants par le biais des plans d'apurement signés avec OPUS, tout en s'acquittant du paiement du loyer à GALA.

Par ailleurs, OPUS accorde une déduction de 10 % de la dette pour aider les familles à rétablir leur situation financière. De plus, les divers protocoles de prise en charge d'une partie de la dette par le FSL et le rappel des APL par la CAF ont également contribué à la diminution de la dette contractée par les ménages.

### **Evolution des dettes des ménages du dispositif**

<b>EVOLUTION DE LA DETTE</b>	<b>NOMBRE DE MENAGES</b>
Dette soldée	2
Dette diminuée de plus de 60 %	4
Dette diminuée de plus de 40 %	2
Dette diminuée de plus de 20 %	0
Dette diminuée de plus de 10 %	2
Dette non arrêtée au 31/12/2017	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

La majeure partie des ménages a une dette qui a largement diminué. En effet, 2 ménages ont totalement soldé leur créance au 31.12.2017.

4 autres familles ont soldé plus de 60 % de leur dette. Parmi elles, un ménage était en passe de solder l'intégralité de sa créance puisqu'il l'avait diminué de 98 %.

Si ceci est à mettre en lien avec les aides financières accordées par les protocoles FSL et CAF ; il s'agit également de valoriser les plans d'apurements mis en place par l'occupant avec OPUS.

### **Stade de la procédure d'expulsion**

<b>STADE</b>	<b>NOMBRE DE MENAGES</b>	
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Assignation	0	0
Commandement de payer	1	0
Commandement de quitter les lieux	1	3
Tentative d'expulsion	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>



# L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE MOLSHEIM (HTM)



Réalisé par :  
Stéphanie KAYSER

## HISTORIQUE

Le service de l'Hébergement Temporaire de Molsheim (HTM) a été ouvert en avril 2002, suite à une demande des partenaires du secteur. Les besoins de logements accompagnés et d'hébergements sur le secteur de Molsheim étaient réels et GALA a répondu favorablement aux sollicitations de ses partenaires.

Ce service était financé par la DDCS du Bas-Rhin, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.

En raison des suppressions de subventions annuelles du Conseil Départemental et de la CAF du Bas-Rhin en 2016, l'association a dû revoir le budget global de l'action. Pour combler une partie de cette perte financière, le Conseil Départemental nous a proposé avec l'aide de ses services, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FSE (Fonds Social Européen) pour permettre au dispositif de perdurer dans l'intérêt des personnes demandeuses du territoire et de rééquilibrer un budget devenu déficitaire.

Au 31 décembre 2017 l'association GALA n'existera plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. L'action continuera à exister et permettra d'accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## PRESENTATION

Au vu de la nature du dispositif, de ses conditions et délais d'accès, l'hébergement temporaire ne s'apparente en aucun cas à un hébergement d'urgence type 115.

Seules les structures membres du secteur peuvent faire une demande d'hébergement temporaire par le biais d'un formulaire spécifique. La demande est faxée ou envoyée par mail au siège de GALA qui la traite, vérifie si la demande est complète, la valide et l'intègre sur une liste d'attente. Le nombre de demandes varie selon les périodes, mais généralement il y a toujours une dizaine de personnes/ménages en attente.

Les logements proposés en colocation ou en individuel permettent la mise à disposition de 12 places qui peuvent être occupées par des personnes isolées, des couples, voire des familles avec enfants.

Par le passé, nous avons mis en place des colocations mixtes afin d'assurer une meilleure occupation des logements. Néanmoins, nous avons dû faire face à de nombreuses difficultés. En effet, les femmes étaient souvent réticentes à partager un logement avec un ou deux hommes inconnus. Dès lors, nous avons décidé de stopper les colocations mixtes et de réserver un logement exclusivement pour les colocations femmes.

## TABLEAUX ET ANALYSES

### LES DEMANDES 2017

Ces demandes concernent 95 personnes, soit 71 adultes et 24 enfants.

#### Nombre de demandeurs les 3 dernières années

NOMBRE	2015	2016	2017
<b>Total ménages</b>	<b>115</b>	<b>84</b>	<b>66</b>
<b>Adultes</b>	130	90	71
<b>Enfants</b>	14	18	24
<b>Total personnes</b>	<b>144</b>	<b>108</b>	<b>95</b>

Ces demandes concernaient :

- 30 hommes seuls
- 21 femmes seules
- 3 couples seuls
- 2 couples avec enfant(s)
- 9 femmes isolées avec enfant(s)
- 1 homme isolé avec enfant(s)

Nous constatons une diminution du nombre de demandes d'hébergement temporaire. En effet, d'autres dispositifs ont vu le jour sur le secteur et des personnes ont pu les intégrer, notamment la colocation coachée, dispositif pour le public jeunes.

#### Nombre de ménages demandeurs avec et sans enfants les 3 dernières années

MENAGES	AVEC ENFANT(S)			SANS ENFANT(S)		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Hommes seuls	3	2	1	62	51	30
Femmes seules	9	12	9	26	13	21
Couples	0	1	3	14	5	2
Colocation	0	0	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>103</b>	<b>69</b>	<b>53</b>

### **Les demandes sans suite**

Sur les 66 demandes enregistrées par GALA en 2017, 39 demandes ont été classées sans suite pour les motifs suivants :

- autre solution d'hébergement,
- pas de prise de contact dans les délais,
- non présentation à l'entretien préalable ou à l'état des lieux d'entrée,
- non adhésion au règlement de fonctionnement,
- annulation par GALA car demande inadaptée au dispositif,
- ne souhaite pas de colocation,
- entrée dans un autre dispositif de GALA.

### **CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS ET DES HEBERGES**

**En 2017, le dispositif HTM de l'association GALA a hébergé :  
40 ménages soit 56 personnes, constitués de 44 adultes et 12 enfants.**

#### **Caractéristiques**

	Hommes	Femmes	Enfants	
			Hébergés	Droit de visite/hébergement
<b>Demandeurs</b>	36	35	15	9
<b>Hébergés</b>	26	18	9	3

#### **Composition des 40 ménages hébergés**

- **22** hommes seuls
- **9** femmes seules
- **4** couples sans enfant
- **5** femmes isolées avec enfant(s) hébergé(s).

Les hommes seuls sont toujours largement représentés dans ce dispositif.

### Situation socioprofessionnelle des personnes à l'entrée

RESSOURCES	NOMBRE
<b>En situation d'emploi</b>	<b>11</b>
CDI	3
Intérim	8
<b>Sans situation d'emploi</b>	<b>17</b>
Assedic	3
AAH	1
RSA majoré	13
RSA socle	
<b>Sans ressources stables / sans activité</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>

En comparaison avec 2016, 5 personnes de plus sont en situation d'emploi à l'entrée dans le dispositif, mais la majorité reste des emplois précaires avec une augmentation des personnes travaillant en intérim. Nous sommes de plus en plus confrontés aux travailleurs précaires, qui n'ont pas de solution d'hébergement alors qu'elles sont en situation d'emploi.

### Problématiques et difficultés de la population hébergée

Problématique	Nombre
Divorce – séparation	1
Expulsion	10
Faibles ressources	2
Incarcération	1
Rupture familiale	11
SDF	12
Victime de violence	2
Premier logement	6
Recherche d'emploi	2

Les personnes hébergées sont majoritairement en rupture familiale, en situation d'expulsion et sans domicile fixe à leur entrée dans le dispositif. Cet hébergement leur permet de reprendre « pied » et de pouvoir engager des démarches de relogement, de soin et d'emploi.

### ***Durée d'occupation***

En 2017, la durée moyenne d'occupation d'une personne en HTM était d'environ 4 mois. Nous constatons, comme l'année précédente, une durée d'occupation plus longue. Les hébergés n'ont aucune autre solution d'hébergement. Si certains d'entre eux renouent des liens familiaux et amicaux pendant l'accompagnement en hébergement temporaire, certains n'ont pas de famille ni d'entourage prêt à les (ré)accueillir.

### ***LES LOGEMENTS AFFECTES AU SERVICE HTM***

---

En 2017, l'Hébergement Temporaire de Molsheim se composait de 6 logements : 4 ont été loués par GALA auprès de bailleurs sociaux et 2 ont été mis à disposition par les communes de Dorlisheim et Hersbach.

La capacité d'accueil est de 12 à 20 personnes selon la composition familiale et le type de logement.



### ***LOGEMENTS MOBILISES EN 2017***

- 2 F2 à Molsheim et Mutzig en colocation
- 2 F3 à Molsheim et Mutzig en colocation
- 1 F1 à Dorlisheim réservé aux couples avec ou sans enfant, ou aux familles monoparentales
- 1 studio à Hersbach en convention avec le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille) pour l'accueil de personnes isolées, essentiellement des personnes victimes de violences conjugales

## **HISTORIQUE**

L'Hébergement Temporaire de l'EMS (ex CUS), l'HT CUS, existe depuis 2010. Il fonctionne sur le modèle de l'Hébergement Temporaire de Molsheim (HTM).

Le service est principalement localisé dans un immeuble de 10 studios dans la « Maison au Canal ». Si les premières années, l'association GALA n'était locataire que de 2 studios, notre objectif ainsi que celui du propriétaire étaient de nous louer l'ensemble du bâtiment.

Depuis 2011, la totalité des studios sont loués par GALA, ce qui nous permet une gestion plus simple et une présence plus accrue sur site.

Depuis début 2016, ce service bénéficie également de fonds du FSE.

Au 31 décembre 2017 l'association GALA n'existera plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. L'action continuera à exister et permettra d'accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## **PRESENTATION**

En 2017, Stéphanie KAYSER, en poste à 90%, a assuré l'accompagnement des usagers de ce service.

### **Objectif**

L'hébergement temporaire de la CUS a pour objectif de permettre à des personnes sans hébergement d'avoir une solution temporaire avant une entrée dans un logement autonome, d'insertion, en bail glissant, en Appartement de Coordination Thérapeutique ou encore avant un projet de maison de retraite, de soins, d'hôpital ou de cure. Les personnes intégrant l'HT CUS doivent avoir un projet bien précis et réalisable dans les 6 mois car comme pour l'HTM, la prise en charge de l'HT CUS ne peut excéder 6 mois.

Les logements sont de petits studios individuels où chacun peut avoir sa tranquillité et son intimité.

## L'accompagnement Social Lié au Logement

Au rez-de-chaussée de la Maison Au Canal se trouve un bureau d'accueil destiné à recevoir les hébergés en rendez-vous. Le travailleur social y tient 2 permanences : *le lundi de 9h30 à 12h et le jeudi de 14h30 à 18h.*

Durant ces temps, une aide aux démarches est proposée.

Depuis 2014, un accès internet a été mis en place afin de faciliter l'accès aux différentes instances telles que la CAF ou Pôle emploi.

Ainsi, des réponses rapides peuvent être apportées aux hébergés mais également au travailleur social qui peut effectuer des vérifications en direct.

Des visites à domicile sont également réalisées une fois par mois afin de vérifier l'état des logements et la bonne occupation. Une attention particulière est également accordée à l'entretien des parties communes.

### TABLEAUX ET ANALYSES

#### Nouvelles entrées dans l'année

NOUVELLES ENTREES DE MENAGES DANS L'ANNEE	
Types de ménages	2017
<i>Homme seul</i>	18
<i>Homme avec enfant</i>	1
<i>Femme seule</i>	6
<i>Femme avec enfant</i>	2
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Par rapport à 2016, il n'y a pas eu de couple hébergé en HT CUS. Les hommes seuls sont toujours les principaux usagers (66%) du dispositif.

#### Composition des ménages hébergés

	2016	2017
<b>Ménages</b>	<b>41</b>	<b>40</b>
Hommes	29	27
Femmes	13	13
Enfants hébergés	10	4
Enfants en droit d'hébergement / de visite	7	2
<b>Personnes</b>	<b>59</b>	<b>46</b>

### Situation socioprofessionnelle des personnes à l'entrée

RESSOURCES	NOMBRE
<b>En situation d'emploi</b>	<b>13</b>
CDD / CDI	10
Intérim	3
<b>Sans situation d'emploi</b>	<b>26</b>
AAH	2
Assedic	5
RSA	19
<b>Sans ressources</b>	<b>1</b>
Sans activité	1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

Nous remarquons en 2017 qu'une seule personne hébergée n'avait aucune ressource. En effet, il est difficile pour GALA d'accompagner des personnes qui ne sont pas en mesure de régler la participation financière liée à la prise en charge. L'une ou l'autre aide ponctuelle caritative peut venir en aide pour la participation financière, mais cela reste très précaire et ne permet pas à la personne de se projeter vers une situation réelle de locataire.

### Problématiques et difficultés de la population hébergée

Problématique	Nombre
1 <sup>er</sup> logement	2
Consolidation des acquis	6
Démarches de soins	1
Divorce – séparation	5
SDF	20
Risque d'expulsion	5
Rupture familiale	2
Incarcération	1
Violence	2

En 2017, le nombre de personnes hébergées qui étaient auparavant SDF a plus que doublé. Ces demandes émanent principalement des personnes positionnées en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> place des CAL et pour lesquelles il n'y avait pas de logements disponibles. Nous leur avons proposé un hébergement en attendant qu'un logement d'insertion se libère.

<b>SORTIES</b>	<b>NOMBRE</b>
Relogement en direct	4
Entrée en logement d'insertion ou ACT ou BG	16
Retour en famille	4
Inconnue ( <i>rupture de contrat</i> )	2
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

En comparaison avec l'année 2016, 6 personnes de plus ont pu intégrer un autre dispositif de GALA. Elles représentent plus de la moitié des sorties du dispositif.

### **Durée d'occupation**

En 2017, la durée moyenne d'occupation d'une personne en HT CUS était d'environ 5 mois. Tout comme à l'HTM, les parcours sont plus longs et les personnes utilisent la totalité du temps qui leur est proposé. Les relogements en directs sont plus rares, et les personnes n'ont pas d'autres solutions que « d'attendre ».

### **NOMBRE DE PLACES**

---

Le dispositif dispose de 12 places d'hébergement sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 8 studios dans la Maison Au Canal, à Schiltigheim
- 1 studio à l'Esplanade
- 1 studio à Hoenheim
- 1 studio à la Robertsau
- 1 T1 dans la Maison Au Canal destiné à un couple ou un parent isolé avec un enfant

Chaque logement est meublé et équipé d'une kitchenette, d'un réfrigérateur, d'une salle de bain et de toilettes.

Un kit vaisselle, un kit literie et un kit de nettoyage sont remis à l'entrée de chaque occupant. Par ailleurs, la Maison Au Canal dispose d'une buanderie équipée d'une machine à laver et d'un sèche-linge en accès libre.

Le studio d'Hoenheim comprend une machine à laver individuelle. Seul le logement de l'Esplanade n'en dispose pas faute de place ; un lavomatique situé dans le quartier est très facilement accessible.

Concernant les parties communes de la Maison Au Canal, il est demandé à chaque hébergé de participer à l'entretien des locaux. Pour ce faire, un planning est affiché dans le couloir et régulièrement mis à jour avec les mouvements des personnes.



# L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE ILLKIRCH

## LES DEMANDES 2017

Ces demandes concernaient 43 personnes, soit 29 adultes et 14 enfants.

Ces demandes concernaient :

- 17 hommes seuls
- 6 femmes seules
- 1 fratrie
- 4 femmes isolées avec enfant(s)

### Origine des demandes

STRUCTURES	2017
UTAMS EMS Sud	7
CCAS Illkirch	19
GALA	2
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

Les seuls prescripteurs de demandes sont les travailleurs sociaux du secteur d'ILLKIRCH, et ceux de l'établissement GALA.

### Caractéristiques

	Hommes	Femmes	Enfants	
			Hébergés	Droit de visite/hébergement
<b>Demandeurs</b>	7	8	8	3
<b>Hébergés</b>	12	2	0	3

### Les demandes sans suite

Sur les 28 demandes enregistrées par GALA en 2017, 7 demandes ont été classées sans suite pour les motifs suivants :

- ⚡ ressources insuffisantes,
- ⚡ situation inadaptée à l'accompagnement proposé,
- ⚡ refus de la personne.

Un tiers des personnes hébergées sont bénéficiaires des minimas sociaux. Il est à noter que 4 personnes étaient en situation d'emploi pendant la période d'hébergement, laissant penser que de plus en plus, nous accompagnons des « travailleurs précaires ». Le travail n'ouvre pas toujours droit au logement, car souvent le nombre d'heures travaillées et le salaire sont insuffisants pour prétendre à un appartement.

### **Problématiques et difficultés de la population hébergée**

<b>Problématique</b>	<b>Nombre</b>
Expulsion	1
Faibles ressources	1
Endettement	1
Hébergement précaire	11
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

La majeure partie des personnes hébergées étaient accueillies au préalable chez des tiers, dans la famille, mais sans aucune assurance d'un hébergement pérenne.

### **Age des adultes hébergés**

<b>Age</b>	<b>Nombre</b>
Entre 26 et 30 ans	1
Entre 31 et 35 ans	2
Entre 36 et 40 ans	3
Entre 41 et 50 ans	4
Plus de 50 ans	4
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

Nous constatons que le public accueilli est majoritairement quadra ou quinquagénaire, socialement isolé et n'ayant pas de cercle familial ni amical leur permettant un accueil ou un hébergement.

Le dispositif octroie la possibilité pour des ménages d'avoir « un toit » le temps de se mobiliser vers un relogement. Cela dit, la période maximale d'accompagnement de 6 mois ne permet pas de trouver aussi rapidement un logement car l'attribution d'un logement adapté est quelques fois long. En effet, plusieurs personnes ont été (ré)accueillies dans leur cercle familial et amical, tandis que d'autres ont pu être orientées vers d'autres dispositifs de GALA. **Globalement, ce sont presque 60% des ménages qui ont pu accéder à un logement ou un hébergement pour ne pas retourner à la rue.**

Pour les sorties inconnues, bien souvent les personnes n'adhèrent plus à l'accompagnement social, ne règlent pas la participation financière, ou disparaissent simplement du logement sans donner de nouvelles. Le contrat est donc rompu.

### ***Durée d'occupation***

En 2017, la durée moyenne d'occupation d'une personne en HTI était d'environ 3 mois.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Le dispositif a accueilli ses premiers hébergés en février 2017 et est rapidement monté en charge.

Nous avons rencontré en cours d'année une baisse des candidatures de femmes qui nous a conduit, pendant un temps, à accueillir exclusivement des hommes.

Un travail étroit avec le CCAS s'est établi. Pour autant, le développement du lien avec les partenaires du secteur d'intervention reste à consolider.

Un bilan de cette première année de fonctionnement est prévu début 2018 afin de réajuster notre intervention en fonction des contraintes de chaque structure.

Nous avons également débuté un travail avec le SIAO quant aux réorientations en hébergement d'insertion, le cas échéant. Ce partenariat essentiel reste encore à concrétiser.

\* \* \*



# L'Accompagnement Vers le Logement

Réalisé par :  
Aline ASSANI  
Claire LEGRAND  
Amandine SOYLERIZ

## **HISTORIQUE**

Le service AVL a été créé en octobre 2011, suite à un appel à projet lancé par l'Etat pour répondre à la circulaire du 19 juillet 2010 relative à l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), auquel GALA a répondu et a été retenu.

Un premier travailleur social a été embauché dans le cadre d'une expérimentation. Il a ensuite été reconduit en janvier 2013 pour une durée de 1 an. Un deuxième travailleur social a pu rejoindre le service à cette même date, en raison de l'augmentation de la charge de travail. Dans le même temps, l'Etat a délégué la gestion administrative de ce dispositif à l'association GALA.

En septembre 2016, un troisième poste de travailleur social a été créé, pour une durée de 1 an. Cette création de poste a permis la prise en charge des ménages déclarés prioritaires DALO, pour lesquels un accompagnement vers le logement était préconisé.

Au 31 décembre 2017 l'association GALA n'existera plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. Le service continuera à exister et à accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## **PRESENTATION**

A ce jour, deux travailleurs sociaux interviennent dans le service et ont chacun 23 mesures, réparties sur l'ensemble du département. A cela, il faut rajouter la gestion administrative du service qui correspond à 25% du temps de travail de chaque salarié.

L'objectif général de ce service est de faciliter l'accès au parc social des ménages prioritaires, rencontrant des difficultés qui constituent un frein au relogement.

Par ailleurs, ce dispositif permet :

- d'éviter le recours à l'hébergement,
- de limiter le nombre de refus ACD (Accord Collectif Départemental) et DALO (Droit Au Logement Opposable),
- de prévenir les risques d'expulsion des ménages en difficulté et/ou de favoriser leur relogement dans les meilleures conditions,
- de compléter et soutenir l'action des travailleurs sociaux qui font un accompagnement global des ménages.

### *La gestion administrative du service*

Elle a été déléguée à GALA pour les différentes étapes qui encadrent l'action du service. Ainsi, depuis 2013, GALA assure :

- la rédaction et la transmission des ordres du jour des commissions aux délégataires,
- la rédaction et la transmission des comptes rendus des commissions,
- la rédaction des courriers de notification des décisions, la transmission aux référents sociaux et aux délégataires,
- le classement et l'archivage des dossiers pour la DDD,
- la mise à jour du tableau Excel mensuel de suivi des dossiers AVL.

### *Le bilan diagnostic*

Dans un délai de 6 semaines maximum un bilan diagnostic est élaboré ; le travailleur social de l'association GALA rencontre les ménages orientés et contacte les prescripteurs de l'ACD afin de coordonner les démarches entreprises. Ce bilan diagnostic est présenté le jour de la commission d'accès « *Accompagnement Vers le Logement* » pour servir de support d'aide à la décision.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

- un refus car le ménage n'a pas souhaité rencontrer et/ou collaborer avec le travailleur social,
- pas de nécessité d'accompagnement, car le ménage est autonome dans ses démarches ou déjà suffisamment accompagné par les services sociaux,
- une réorientation vers un autre dispositif (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, logement d'insertion, bail glissant, etc.),
- nécessite un accompagnement.

Dans les trois premiers cas, la DDD informe par courriel le référent social (et les bailleurs) de la décision de la commission, en motivant la sortie du service AVL.

### *L'Accompagnement Vers le Logement*

Dans le dernier cas, un Accompagnement Vers le Logement est mis en place par l'association GALA, pour une durée de trois mois, renouvelable une fois (soit six mois maximum), afin de travailler le relogement avec la famille.

A la fin des trois premiers mois d'accompagnement, la commission se réunit pour un point d'étape. Un bilan intermédiaire est rédigé et présenté pour une aide à la décision pour l'arrêt ou la poursuite de l'accompagnement.

## ✚ *Seconde étape de l'accompagnement*

Lorsque la situation globale du ménage permet d'orienter l'accompagnement vers le relogement, différentes actions seront entreprises par le travailleur social de GALA, soutenu par le chef de service :

- évaluation du logement adapté (montants du loyer, charges, factures, etc.),
- rappel sur les réalités du marché du logement (secteurs, turn-over, etc.) et sur les caractéristiques des futures propositions (balcon, douche, etc.) qui représentent régulièrement des motifs de refus,
- évaluer si la situation du ménage relève d'un relogement en direct ou si un accompagnement social est nécessaire,
- prise de contact avec les bailleurs pour la recherche de logement,
- rappel sur les droits et devoirs de locataire,
- accompagnement pour les visites de logement dans l'objectif de limiter les risques de refus,
- présence lors des signatures de baux chez le bailleur pour une aide à la compréhension,
- accompagnement dans l'ouverture des droits (CAF, FSL, etc.) les différents contrats liés au logement (assurance, énergies, etc.) et aide à l'appropriation du nouveau logement, de l'immeuble, du quartier, de l'environnement, etc.

Globalement, le passage par l'AVL représente une plus-value car :

- le travailleur social concentre son accompagnement sur le logement uniquement, alors que l'instructeur de l'ACD effectue plus généralement un accompagnement global (logement, santé, RSA, emploi, etc.),
- pour les situations en procédure d'expulsion pour impayés, les exigences telles que la reprise de paiement du loyer ou la mise en place de plans d'apurement, demandées par le travailleur social du service sont souvent des motifs de fin d'accompagnement et donnent des repères objectifs sur les capacités des personnes et leur bonne foi,
- la palette de services de GALA et leur couverture départementale représentent un outil fort dans la négociation de logements lorsqu'un accompagnement est nécessaire ; la fluidité de la transmission de dossiers en interne, la rapidité du lancement de l'accompagnement sont également des plus du point de vue des bailleurs,
- le temps d'accompagnement passé sécurise les ménages, rend plus facile les discussions/négociations et permet de créer un lien de confiance qui favorise l'aboutissement qui est le relogement.

### **Les commissions de validation**

En 2017, 16 commissions AVL ont eu lieu dans les locaux de la DDD.

<b>ACD PRESENTES EN VUE D'UN BD</b>	<b>NOMBRE</b>
	<b>2017</b>
<b>Présentés</b>	<b>122</b>
Entrées en phase BD	108
Refus par la commission de l'entrée dans le dispositif	14

Sur les 122 ACD présentés en 2017, seuls 11% ont fait l'objet d'un rejet, souvent en raison du critère sélectionné non valide pour entrer en AVL. Certains dossiers sont rejetés car les ménages sont déjà dans un autre dispositif (bail glissant, CADA, CHRS...).

Il est à noter que les refus d'accès au dispositif AVL sont faibles car c'est le diagnostic qui permet d'évaluer la capacité du ménage à accéder à un logement autonome, et donc d'entrer ou non dans la phase d'accompagnement.

### **Prescripteurs des dossiers présentés à la commission AVL**

<b>RESERVATAIRES</b>	<b>NOMBRE</b>
	<b>2017</b>
PPCUS	14
RDLS	4
DRP	104
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>

En 2017, les dossiers présentés sont, une nouvelle fois, en majorité issus du contingent de l'Etat. En effet, les critères d'accès du délégataire DRP sont plus importants (8 contre 2 PPCUS et 2 RDLS).

La réflexion d'élargir les critères d'accès à l'AVL pour les autres délégataires se poursuivra en 2018.

concernait qu'un peu plus d'1/4 des diagnostics présentés. Cela peut s'expliquer notamment par la liste d'attente en place : les ménages contactés ayant trouvé une autre solution ou ayant déjà été relogés le temps d'accéder au dispositif AVL.

Sur le nombre de bilans diagnostics présentés, plus de la moitié poursuit l'accompagnement au-delà des 3 premiers mois, dont 1/4 encore au-delà des 6 mois et bénéficie d'un renouvellement exceptionnel de 3 mois supplémentaires.

Les relogements s'effectuent souvent entre le 3ème et le 9ème mois d'accompagnement. En effet, les premiers mois d'accompagnement permettent de stabiliser la situation complexe des ménages avant de pouvoir envisager d'affiner la demande de logement et d'orienter vers un relogement le plus adapté possible (typologie, secteurs et modalité de relogement).

### Délégués de la demande AVL initiale

PUBLIC	DRP	PPCUS	RDLS	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Urgence	41	1		42	49
CHRS					1
CADA	4			4	2
Stabilisation					
Logement d'insertion	1			1	
Résidence sociale	3			3	1
Maison relais					
Ménages menacés d'expulsion au stade du jugement d'expulsion	13			13	12
Ménages relevant des procédures de l'habitat indigne					
Personne victime de violence au sein du couple					1
Ménages menacés d'expulsion quel que soit le stade de la procédure	10	7		17	23
Personnes dont le loyer et les charges locatives sont en inadéquation avec les ressources	10	2		12	15
Demandeur inscrit depuis plus de 24 mois	15			15	13
Personnes hébergées par des tiers ou dans la famille avec notion de sur occupation	7	3		10	10
Personnes pour lesquelles la cohabitation n'est plus possible		1		1	3
Logement dangereux					
Mères avec enfants sortant de maison maternelle					
Ménages dont les enfants sont placés			1	1	
Ménages où existe un risque de placement ou de rupture scolaire en raison d'un problème de logement					2
Jeunes en difficultés			1	1	3
Personnes âgées			1	1	3
Accédant à la propriété			1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>122</b>	<b>139</b>

La majorité des orientations sont issues des travailleurs sociaux de secteur, qui délèguent le travail de relogement faute de temps pour accompagner les ménages les moins autonomes, ayant déjà d'autres problématiques à prendre en charge.

Plus d'un quart des orientations émane des associations pour les mêmes raisons. En effet, l'AVL est surtout préconisé pour que les ménages puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique au relogement, mais également quelques fois pour qu'un autre regard soit posé sur la situation et faire prendre conscience de la réalité du marché locatif.

## PHASE 1 : LE BILAN DIAGNOSTIC

### Origine des ménages orientés fin 2016 et en 2017 pour un bilan diagnostic

MENAGES SORTANT DE	2017		2016
	MENAGES ACCEDANT A UNE MESURE AVL	DONT NBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES	MENAGES ACCEDANT A UNE MESURE AVL
La rue	19		18
Hébergement chez des tiers (y compris famille)	25	10	30
Hôtels	1		3
CHRS, hébergement d'insertion	3		0
Résidences sociales et foyers	2		1
Logement autonome (location directe sans sous-location) dans le parc locatif public	7	3	7
<i>Dont procédure d'expulsion pour impayés locatifs</i>			
<i>Dont procédure d'expulsion pour trouble du voisinage</i>			
<i>Dont procédure d'expulsion pour fin de bail</i>			
<i>Dont autres</i>			
Logement autonome (location directe sans sous-location) dans le parc locatif privé	39	15	45
<i>Dont procédure d'expulsion pour impayés locatifs</i>			
<i>Dont procédure d'expulsion pour trouble du voisinage</i>			
<i>Dont procédure d'expulsion pour fin de bail</i>			
<i>Dont autres</i>			
Squat / garage / caravane	5		1
Autres	1	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>29</b>	<b>108</b>

La grande majorité des ménages rencontrés lors de la phase diagnostic sont favorables à la mise en place d'un accompagnement.

Dans le cas de refus, ce sont très souvent des ménages déjà relogés dans le parc social ou privé, ou ne souhaitant pas d'accompagnement social car cela leur semble trop contraignant.

Dans de rares cas (4%), les personnes rencontrées ne sont pas aptes à occuper un logement autonome et sont réorientées vers des dispositifs plus adaptés (type CHRS ou résidence sociale).

## PHASE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT SUITE AU BILAN DIAGNOSTIC

### Composition familiale des ménages ayant bénéficié d'une mesure AVL

MENAGES	2017			2016
	EMS	Hors EMS	Total	Total
<b>Ménages sans enfant</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>54</b>
<i>Hommes</i>	32	6	38	32
<i>Femmes</i>	13	12	25	18
<i>Couples</i>	4	2	6	4
<b>Ménages avec enfants</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>44</b>	<b>58</b>
<i>Hommes</i>				1
<i>Femmes</i>	17	14	31	31
<i>Couples</i>	9	4	13	26
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>38</b>	<b>113</b>	<b>112</b>

### La situation des enfants

ENFANTS	2017			2016
	EMS	Hors EMS	TOTAL	TOTAL
Hébergés	55	33	88	123
En droit d'hébergement	7	1	8	3
Placés				1
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>34</b>	<b>96</b>	<b>127</b>

## Profil des ménages accompagnés

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	3 MOIS	6 MOIS	9 MOIS
Absence de proposition		5	9
Situation administrative incomplète / complexe			
Problème de ressources			
Accompagnement en cours	21	7	6
Relogement parc privé	3		2
Refus logement			1
Non adhésion	6	4	3
Relogement bailleur social	9	17	6
Plus de contact	2		2
Réorientation	3	1	3
Changement de région	2	1	
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>32</b>

Dans le cas où la sortie a lieu durant les premiers mois d'accompagnement, il s'agit principalement d'un manque d'adhésion au dispositif proposé ou d'un relogement (parc privé ou changement de région).

Les sorties sans relogement entre le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> mois sont plus rares. C'est la période où l'on observe le plus de relogement car le travail sur le logement adapté a eu lieu au courant des trois premiers mois d'accompagnement.

Après les 9 mois maximum inhérents au dispositif AVL, les sorties sans relogement sont principalement dues à une absence de proposition des bailleurs. Nous avons été confrontés à une pénurie de certains types de logement (principalement F2 et F4) très sollicités par les bénéficiaires.

Nous constatons des exigences de plus en plus importantes de la part des bénéficiaires (localisation, cave, balcon, étage, etc.)

Au cours de l'année 2017, les relogements ont été difficiles durant les 6 premiers mois de l'année. De ce fait, un travail a été mis en place au sein de GALA afin de simplifier la procédure d'appui au relogement et d'apporter aux bailleurs une meilleure visibilité des personnes aptes à occuper un logement.

Les annonces du gouvernement concernant les bailleurs sociaux et les APL ont également impacté sur la baisse des propositions de logement.

## Nombre de mois mesure-bilan et ASLL

 Ménages bénéficiaires pour lesquels a été établi en préalable un diagnostic de situation

	NB DE MOIS-MESURES « AVL »	NB DE MOIS-MESURES « ACCOMPAGNEMENT LORS DU RELOGEMENT »	TOTAL
2017	150	489	639
2016	162	427	589

## PHASE 3 : LA SORTIE DE L'AVL

---

### Relogement 2017

NOMBRE DE RELOGEMENTS ACD	MENAGES
Durant le bilan diagnostic	2
Durant les 3 mois d'accompagnement	9
Durant les 3 à 6 mois	17
Après 6 mois	6
TOTAL	34

## Lien entre l'AVL et les autres dispositifs de GALA

SORTIES DU DISPOSITIF	EMS	HORS EMS	2017	2016
Relogement direct sans accompagnement	13	6	19	21
Relogement direct avec Délégations FSL (ASLL)	10	2	12	10
Relogement en bail glissant		3	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>36</b>

56% des relogements ont été effectués en accès direct, les ménages étant considérés autonomes dans l'occupation d'un logement.

Pour les ménages dont l'accompagnement a fait émerger des difficultés à l'autonomie locative, un Accompagnement Social Lié au Logement a été mis en place et effectué par le service des délégations FSL de GALA.

Seuls 3 ménages ont bénéficié d'un relogement dans le cadre d'un bail glissant. Ce sont des ménages faisant souvent face à un surendettement et ayant déjà fait l'objet d'une ou plusieurs procédures d'expulsion. Ces personnes nécessitent un accompagnement soutenu pour sécuriser le maintien dans un logement.

## L'AVL et l'hébergement temporaire GALA

### ↳ Nombre d'entrées en HT

Durée	Moins d'un mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 3 mois	De 3 à 4 mois	De 4 à 5 mois	De 5 à 6 mois	TOTAL
2017		3	1	1	2	2	9
2016		3	1		1	1	6

9 personnes ont pu bénéficier d'une place en hébergement temporaire GALA au cours de l'année 2017. Ces orientations vont de pair avec l'augmentation du public en grande précarité, souvent sans domicile ou hébergé chez des tiers.

Cette orientation permet la mise à l'abri de ces personnes vulnérables, mais aussi d'évaluer leur capacité à occuper un logement autonome et de les orienter vers la modalité de relogement la plus adaptée.



# L'Accompagnement Vers le Logement DALO

Réalisé par :  
Aline ASSANI  
Claire LEGRAND  
Amandine SOYLERIZ

## HISTORIQUE

En 2014, l'association GALA a été sollicitée par l'État (Direction Départemental de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin) pour proposer une nouvelle action dans le cadre de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) à destination des familles déclarées prioritaires DALO par la Commission de Médiation.

L'action a été lancée le 1er novembre 2014 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1er novembre 2015. Après une interruption, l'action a été reconduite toute l'année 2016 puis du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

Depuis le 31 décembre 2017 l'association GALA n'existe plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. Cependant, l'action continue à exister et à accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## PRESENTATION

Cette action permet un accompagnement centré sur l'accès au relogement de familles déclarées prioritaires DALO.

L'équipe débute le suivi social par un bilan diagnostic et peut solliciter un accompagnement vers le relogement, si la situation le nécessite. La finalité de l'accompagnement sera :

- le relogement en direct par le bailleur désigné,
- l'accès en direct au logement avec un ASLL effectué par GALA,
- l'orientation vers un relogement dans le cadre d'un bail glissant.

En cas de refus de l'accompagnement et après plusieurs relances formalisées, l'association pourra solliciter la commission AVL pour proposer la sortie du ménage du dispositif. Si l'accès à un logement semble inadapté, la commission AVL pourra également mettre un terme à l'accompagnement, sur proposition de GALA.

Si le ménage adhère à l'accompagnement, un contrat est signé avec le ménage, à chaque étape de l'accompagnement (suite au bilan diagnostic et lors du renouvellement de 3 mois).

Le travail de déconstruction du « *logement rêvé* » est prépondérant. Le travailleur social centre son intervention sur l'identification des critères importants aux yeux du ménage et les met en adéquation avec la réalité du terrain et des capacités financières des requérants.

### Suite donnée aux bilans diagnostic effectués

ANNEE	2014	2015	2016	2017
Sans suite	2	2	2	2
Phase accompagnement	0	11	16	20
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>22</b>

Les critères d'orientation vers l'AVL DALO sont mieux définis, ce qui explique un plus grand nombre de ménages qui passent dans la phase d'accompagnement.

En 2017, sur les 22 ménages rencontrés pour un bilan diagnostic, 20 ménages ont pu ensuite bénéficier d'un accompagnement vers le logement.

Lors de chaque commission AVL, un point est fait sur les différentes situations. Cela permet de suivre l'évolution des dossiers et la DDDCS intervient si nécessaire auprès du ménage pour rappeler le cadre de l'intervention de l'association GALA.

### Sorties du dispositif

ANNEE	2014	2015	2016	2017
Pas de rencontre/perte de contact	0	0	0	2
Pas d'adhésion	0	1	2	3
Pas prêts au relogement	2	1	1	1

En 2017, 6 ménages sont sortis du dispositif AVL DALO sans relogement. Si l'association GALA estime que le ménage n'est pas en capacité d'accéder à un logement de manière autonome et que le ménage n'adhère pas aux propositions faites par le travailleur social, ces éléments sont retransmis à la DDDCS, qui peut alors décider de retirer la priorisation accordée aux ménages.

ANNEE	2014	2015	2016	2017
Relogement en direct sans ASLL	0	0	4	1
Relogement en direct avec ASLL	0	2	4	3
Relogement en bail glissant	0	2	0	2
En cours de relogement	0	7	6	7

L'augmentation du nombre de ménages accompagnés par rapport à 2016 est liée à une augmentation de presque 50% du nombre de dossiers de ménages sans enfants. Les ménages avec enfants sont eux stables depuis 3 ans.

A noter que pour cette année, et à l'inverse des années précédentes, le nombre de ménages sans enfant est plus élevé que celui avec enfant.

Pour les ménages sans enfants, ce sont les hommes qui sont le plus représentés alors que pour les ménages avec enfants, ce sont les femmes seules qui sont en plus grand nombre.

### **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Depuis sa création en 2014, le dispositif AVL DALO est en progression.

En 2015, après un an d'existence le dispositif avait été suspendu en raison du faible nombre des dossiers orientés et des difficultés financières à pérenniser l'action. L'année 2016 a permis la renaissance du dispositif avec une augmentation du nombre des orientations de la DDDCS, qui s'est confirmé sur l'année 2017.

L'action doit à nouveau s'arrêter à la fin de la convention en cours, soit le 30 juin 2018.

Le travail de partenariat avec les bailleurs sociaux doit encore être développé et amélioré. Certains bailleurs n'ont pas une connaissance assez importante de notre action, malgré nos interventions régulières. Il arrive que certains bailleurs aillent trop vite dans leur obligation de reloger les ménages et il nous arrive souvent de les interpellés pour leur rappeler les plus-values de notre intervention.

En effet, il est souvent recommandé de laisser GALA intervenir quelques semaines pour identifier les difficultés des ménages et le relogement le plus adapté. Cela permet d'éviter un relogement trop rapide ne permettant plus d'y associer un éventuel accompagnement qui permettrait d'éviter une récurrence de procédure.

Les ménages sont régulièrement reconnaissants de la chance qui leur est donnée d'être conseillés et aidés les premiers mois qui suivent leur priorisation DALO

Durant l'année 2018, nous continuerons à rencontrer les bailleurs pour leur montrer la plus-value de l'AVL DALO et le bénéfice indéniable pour les ménages d'être accompagnés.

\* \* \*



# LES DÉLEGATIONS FOL

Réalisé par :

Marine PIQUARD  
Anne SPECHT  
Virginie TREBACZ

## HISTORIQUE

Le service Délégations FSL a été créé en 1995 à la demande du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le FSL, institué par la loi du 31 mai 1990 dite loi Besson, vise à la mise en œuvre du droit au logement.

*« L'Accompagnement Social Lié au Logement est une démarche d'insertion par le logement qui vise l'appropriation du logement par la personne et son insertion dans son environnement :*

*C'est un accompagnement spécialisé temporaire.*

*L'ASLL vise l'autonomie et la responsabilisation des personnes.*

*C'est une aide aux ménages qui ont besoin d'un soutien pour élaborer ou réaliser leur projet logement, en dépassant les obstacles à cette réalisation, en établissant avec eux, dans le cadre d'un contrat, une relation d'écoute et de conseil fondée sur l'adhésion, à savoir une démarche volontaire engageant la liberté et la volonté des personnes et axée sur le développement de leurs ressources et de leurs capacités. »*

(Charte départementale de l'ASLL).

Initialement instituée sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (devenue Eurométropole de Strasbourg), l'action du service des Délégations FSL de GALA s'est étendue sur le secteur sud-ouest en 1999 (Molsheim à Saales, Obernai, Wasselonne).

Depuis 2012, les travailleurs sociaux du service sont amenés à intervenir occasionnellement sur tout le département, pour des ASLL délégués suite à un Accompagnement Vers le Logement (AVL).

Au 31 décembre 2017 l'association GALA n'existera plus en raison de sa fusion absorption par l'ARSEA. Le service continuera à exister et à accompagner de nombreux ménages, mais sous la direction de l'établissement GALA, qui sera sous la gouvernance de l'ARSEA.

## PRESENTATION

Deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale et une Assistante de Service social, représentant 2,5 ETP, assurent le travail d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dans le service des Délégations FSL :

- 0,5 ETP sur la circonscription de Molsheim et la Ville d'Obernai,
- 2 ETP sur l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)

### 3. *Objet des nouvelles mesures déléguées en 2017*

<b>Objet des mesures</b>	<b>EMS</b>	<b>Hors EMS</b>	<b>Total</b>
Accès	33	9	42
Mise en jeu du cautionnement (MJC)	1	0	1
Maintien phase 1	1	1	2
Maintien phase 2	1	0	1
ASLL simple	16	8	24
Assignment	40	1	41
Saisine CAF	4	6	10
Energie	2	1	3
Point sur la situation	2	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>127</b>

Dans l'EMS, nous constatons une nette augmentation des délégations pour accès au logement. Ceci est dû aux orientations en interne dans les suites d'AVL, SIVIL, SLI et HT.

Dans une délégation suite à un accès, il peut nous être demandé, soit un bilan diagnostic, soit directement 6 mois d'accompagnement. Dans les cas d'orientations internes à GALA, nous ne passons pas par la phase diagnostique.

Les maintiens phase 1 sont des mesures d'accompagnement social lié au logement dans l'objectif de déposer une demande financière au FSL pour résorber une dette locative (maintien phase 2).

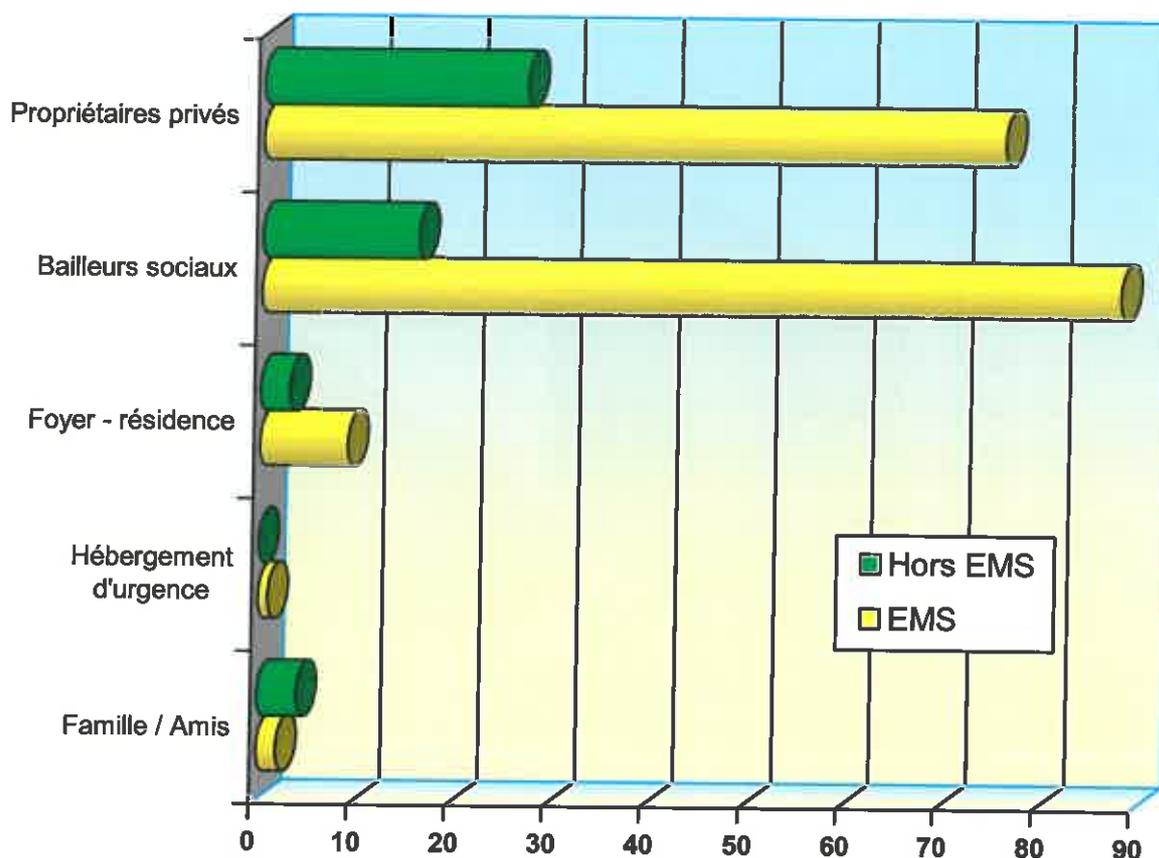
Les maintiens phase 2 font suite à une demande financière déjà faite par le service social de secteur et ayant fait l'objet d'un accord ou d'un refus par le FSL. Le FSL ou le service social de secteur demande un accompagnement social lié au logement.

En revanche, le nombre d'enquêtes sociales a diminué sur tous les secteurs, notamment les saisines CAF.

Proportionnellement au nombre de mesures, les ASLL simples délégués directement sont plus importants. Hors EMS elles représentent 30% des nouvelles mesures, alors qu'elles sont de 16% sur l'EMS.

Les délégations dans le cadre de demande d'aide au FSL pour les énergies sont peu élevées, néanmoins, au cours des accompagnements, nous sommes souvent amenées à gérer des problèmes d'énergies.

## LES BAILLEURS



Cela fait 3 ans que les bailleurs sociaux sont majoritaires sur l'EMS. Hors EMS, les bailleurs privés restent les plus nombreux.

Depuis plusieurs années, la ville d'Obernai possède une maison destinée à l'hébergement d'urgence, sur orientation du CCAS de la commune. Le FSL est ensuite sollicité pour une mesure d'accompagnement social lié au logement.

Sur ce même modèle en 2017, des accompagnements sociaux liés au logement ont été mis en place pour des personnes en sous-location du secteur Solidarité de la Fondation Vincent de Paul. Ces dernières ont pu accéder à ces logements éclatés suite à l'obtention du statut de réfugié. L'accompagnement social lié au logement se fait en plus de l'accompagnement social de la Fondation. C'est une étape intermédiaire avant l'accession à un logement autonome.

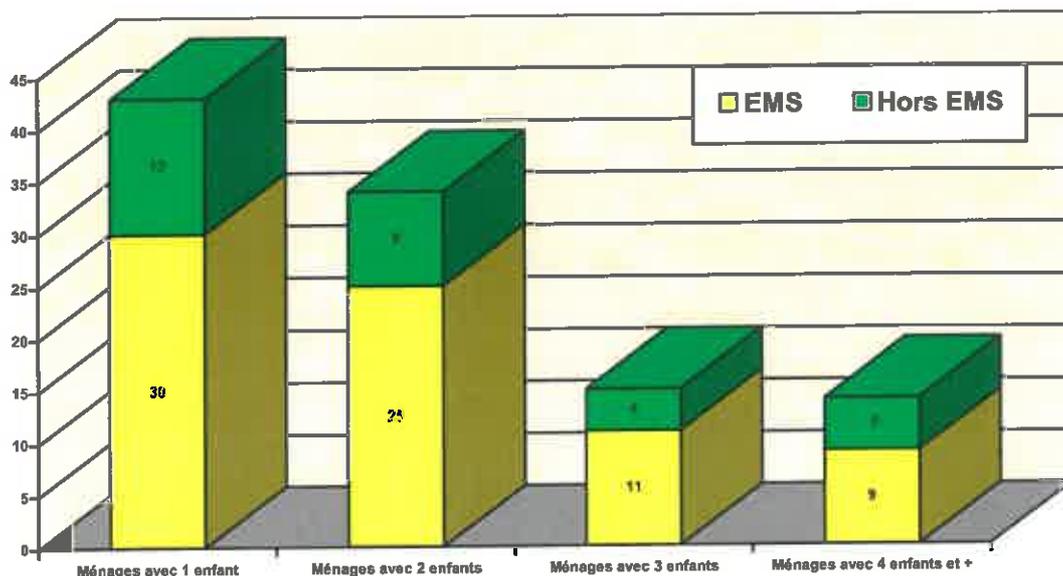
De même, sur le secteur de Molsheim, des ASLL ont été délégués à la résidence sociale du Moulin, alors qu'antérieurement cela n'était pas possible.

Hors EMS, la proportion entre les femmes seules avec enfants et les hommes seuls tend à s'équilibrer, alors qu'auparavant, les femmes seules avec enfants étaient largement majoritaires.

Parmi les hommes avec enfants, certains ne les reçoivent que la moitié des vacances et un week-end sur deux.

### 3. Composition des ménages avec enfant(s)

Ménages	EMS	Hors EMS	TOTAL
<b>Ménages avec 1 enfant</b>			
Hommes seuls avec 1 enfant	3	2	5
Femmes seules avec 1 enfant	17	7	24
Couples avec 1 enfant	10	4	14
<b>Ménages avec 2 enfants</b>			
Hommes seuls avec 2 enfants	1	1	2
Femmes seules avec 2 enfants	15	7	22
Couples avec 2 enfants	9	1	10
<b>Ménages avec 3 enfants</b>			
Hommes seuls avec 3 enfants	0	0	0
Femmes seules avec 3 enfants	5	3	8
Couples avec 3 enfants	6	1	7
<b>Ménages avec 4 enfants et plus</b>			
Hommes seuls avec 4 enfants et plus	0	0	0
Femmes seules avec 4 enfants et plus	4	2	6
Couples avec 4 enfants et plus	5	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>31</b>	<b>106</b>



Bien que la majorité des personnes rencontrées soient sans emploi, cette année encore, le pourcentage de personnes en situation d'emploi a augmenté dans les deux secteurs. Hors EMS, les bénéficiaires du RSA ont diminué, contrairement à ce que l'on observe sur l'EMS.

## 5. Ressources des ménages

RESSOURCES EN €	EMS	Hors EMS	TOTAL
0 – 350	4	1	5
351 – 500	32	5	37
501 – 650	7	5	12
651 – 800	21	8	29
801 – 950	24	2	26
951 – 1100	16	8	24
1101 et +	43	17	60
Inconnue	29	4	33
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>50</b>	<b>226</b>

Les ménages cumulent souvent plusieurs sources de revenus : salaire, prestations familiales, allocations chômage, indemnités journalières.

Ces ressources sont celles enregistrées en début d'accompagnement, mais elles sont très mouvantes et peuvent compliquer la gestion du budget.

Ces chiffres sont à nuancer en fonction de la composition familiale.

La part importante des personnes entre 351 et 500 € correspond à des personnes isolées bénéficiaires du RSA ou de l'ASS.

La tranche de ressources dépassant 1 101 € concerne des familles, soit bénéficiaires de prestations CAF (RSA socle ou majoré avec des allocations familiales, Paje...), soit bénéficiaires d'indemnités Pôle Emploi, avec ou sans complément RSA.

Nous avons rencontré des familles qui, pendant une période donnée se sont retrouvées sans ressources en raison, soit de contrôles de la CAF, soit d'un retard de transmission d'un nouveau titre de séjour.

## **QUELQUES ASPECTS DU TRAVAIL DU SERVICE EN 2016**

### **1. Dossiers faits en cours d'ASLL**

#### **➤ Les demandes financières**

En cours d'ASLL, nous sommes amenées à constituer certaines demandes d'aides financières, selon la situation des ménages (Maintien dans les lieux, demande d'accès au logement, énergie).

D'année en année, celles-ci se réduisent. Elles deviennent exceptionnelles, alors qu'auparavant elles constituaient une bonne part de notre travail.

Les situations sont le plus souvent déjà trop dégradées avec des montants de dettes trop élevés avant même que nous entrions en jeu pour solliciter une aide financière. De plus, les ressources et taux d'efforts des ménages sont souvent en-dessous ou au-dessus des plafonds.

	DEMANDES FINANCIERES		
	Maintien	Accès	Énergie
Accord en 1 <sup>ère</sup> commission	0	2	3
Rejet	2	0	1
Recours accordé	1	0	0
En attente de réponse du FSL	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

#### **➤ Les enquêtes en cours d'ASLL**

ENQUETE	NOMBRE
Assignation	9
Expulsion + réactualisations	15
Saisine CAF	5
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>

Quelques procédures d'expulsion ayant été jusqu'à leur terme avec exécution du concours de la force publique, les enquêtes expulsion et leur réactualisation ont constitué le lot le plus important des enquêtes en cours d'accompagnement.

Parfois une enquête assignation de départ est suivie d'une enquête saisine CAF alors que l'accompagnement est commencé ou inversement.

Ceci permet une appréciation plus précise des conditions de vie et de leurs modes de fonctionnement.

Face à l'évolution de la complexité des démarches administratives, il a parfois été nécessaire de les accompagner physiquement pour les aider à expliquer leur situation.

Cependant, la déontologie du travail social qui est d'accompagner la personne vers l'autonomie nous interroge lorsque de plus en plus, nous sommes amenées à réaliser à leur place, les diverses démarches « obligatoires » en ligne (CAF, Pôle Emploi, caisses de retraites, demande Adoma, Préfecture...), allant parfois jusqu'à créer une adresse mail que les personnes ne seront pas en capacité de consulter.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Nous avons constaté depuis un peu plus d'un an une baisse significative des nouvelles mesures. Nous sommes régulièrement en lien avec les FSL qui font le même constat de manière globale, malgré les actions de sensibilisation auprès des centres médico-sociaux.

Nous allons organiser une rencontre partenariale au printemps 2018 autour d'un moment de convivialité auquel nous allons inviter les intervenants sociaux mais aussi les bailleurs. Ce sera le moment de rencontrer physiquement les partenaires et de présenter notre travail plus en détail.

Nous pouvons craindre l'application de la nouvelle loi Logement qui a fait grand bruit en 2017 et ses conséquences sur les propositions faites aux demandeurs par les bailleurs sociaux et notamment le public ACD.

Nous continuons donc de tisser des liens étroits avec les bailleurs sociaux des différents territoires d'intervention. Nous avons notamment été contactés par le service contentieux d'OPUS 67 pour un échange sur la procédure d'expulsion et nos pratiques.

Par ailleurs l'année 2018 débutera par le basculement de gouvernance de l'Association GALA avec l'ARSEA au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nos missions quotidiennes n'en seront pour autant pas impactées.

\* \* \*



# LE PASSAGE ACCOMPAGNEMENT

Réalisé par :  
Véronique AMET  
Céline BILLET  
Anne SPECHT

## HISTORIQUE

Dès 2005, le Conseil Général du Bas Rhin et l'ensemble des acteurs du PDALPD<sup>1</sup> ont entamé une réflexion pour faciliter l'accès au logement du « public jeune » et la mise en place d'outils de sécurisation et d'accompagnement en lien avec le FAJ<sup>2</sup> et le FSL<sup>3</sup>.

Une évaluation en vue de la rédaction du PDALPD 2005/2009 et le rapport du 1<sup>er</sup> février 2006 de la Fondation de l'Abbé Pierre sur le mal logement évoquent le fait que les jeunes sont de plus en plus touchés par la précarité de l'emploi quelle que soit l'origine sociale. Ils sont également les premiers exposés aux turbulences de la crise du logement et font donc face à des difficultés particulières pour l'accès à un appartement.

Ainsi en avril 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin a validé une expérimentation du dispositif KIT JIL<sup>4</sup>.

Trois associations étaient mandatées pour effectuer les accompagnements, l'AAHJ<sup>5</sup> et l'Etage pour le secteur de la CUS, l'association GALA pour le secteur hors CUS. Ce nouveau dispositif offrait un accompagnement renforcé des jeunes assorti d'aides financières conséquentes permettant d'envisager sereinement une installation en logement autonome.

Les critères d'accès au dispositif :

- ✚ être âgé de 18 à 25 ans, sans enfant,
- ✚ en rupture familiale,
- ✚ avec un minimum de ressources.



Les moyens mis en œuvre ont été :

- ✚ garantir un cautionnement aux propriétaires (18 mois sur 36),
- ✚ financer le dépôt de garantie, une participation au 1<sup>er</sup> loyer, le remboursement des frais d'agence, d'assurance habitation de la 1<sup>ère</sup> année, de l'ouverture des compteurs d'énergies, octroi d'une enveloppe pour l'installation. Ces aides pouvaient être accordées sous forme de prêt ou de subvention, en fonction des ressources des jeunes au moment de l'accès en logement.

La période test d'une année pour 100 jeunes ayant été bénéfique, le Conseil Général a pérennisé le dispositif.

<sup>1</sup> Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

<sup>2</sup> Fonds d'Aide aux Jeunes

<sup>3</sup> Fonds de Solidarité Logement

<sup>4</sup> Kit Jeunes Insertion Logement

<sup>5</sup> Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes

## PRESENTATION

Le Pass'Accompagnement, instauré et financé par le Conseil Départemental, propose à ce jour un accompagnement social global de jeunes âgés de 18 à 25 ans. L'objectif est de les soutenir dans leur accès à l'autonomie (soutien dans l'accès au logement, dans les démarches administratives, professionnelles, celles liées à la santé, au budget...).

Le service intervient toujours prioritairement hors Eurométropole.

Il existait depuis la mise en place du dispositif 2 niveaux d'accompagnement :

- ⚡ **Le niveau 1** concernait les jeunes ayant peu de ressources financières, sans domicile fixe, hébergés chez des tiers ou chez les parents, en hébergement d'urgence ou en famille d'accueil. Des jeunes rencontrant des problèmes périphériques au logement et à l'emploi les empêchant d'y accéder,
- ⚡ **Le niveau 2** concernait les jeunes en situation d'emploi (précaire ou non) ou avec peu de ressources, ou encore proches de l'emploi. Leurs problématiques sociales ne constituant pas un obstacle majeur à l'accès à l'emploi ou au logement.

L'association GALA était agréée pour le niveau 2 du dispositif du Pass'Accompagnement. Depuis la suppression du niveau 1 survenue courant 2017, l'équipe est amenée à accompagner des situations plus fragiles à l'entrée dans le dispositif.

L'équipe du service se compose de 2 conseillères en économie sociale et familiale et d'une assistante sociale soit 2,5 ETP.



En 2017, l'équipe du Pass'Accompagnement fait majoritairement partie des « Autres » prescripteurs. En effet, le « bouche à oreille » entre les jeunes fonctionne bien. Les travailleurs sociaux de GALA rencontrent donc des connaissances de jeunes déjà en accompagnement afin d'étudier leur éligibilité à l'entrée dans le dispositif. Si les critères sont conformes et que ces jeunes nécessitent effectivement d'être accompagnés, les travailleurs sociaux procèdent à leur orientation dans le respect de la procédure prévue par le Conseil Départemental.

De plus, un partenariat s'est particulièrement développé avec une agence immobilière qui n'hésite pas à nous adresser des jeunes auxquels elle pourrait proposer un appartement sous couvert des garanties du dispositif et la mise en place d'un accompagnement. Dans ce cas, les jeunes gens sont rencontrés par un des travailleurs sociaux en vue de solliciter leur intégration dans le dispositif.

L'UDAF, l'AEMO, un SAVS, la Fondation des apprentis d'Auteuil ont également fait des prescriptions en 2017.

#### **REPARTITION DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE DE 2013 A 2017**

<b>Année</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Enfants</b>	<b>TOTAL</b>
<b>2013</b>	74	66	22	<b>162</b>
<b>2014</b>	70	71	34	<b>175</b>
<b>2015</b>	83	82	41	<b>206</b>
<b>2016</b>	96	82	39	<b>217</b>
<b>2017</b>	93	78	38	<b>209</b>

Le nombre de ménages accompagnés reste stable depuis la pérennisation du dispositif. Les personnes présentées peuvent être en couple ou isolées, avec ou sans enfant. En cours d'accompagnement les situations changent (unions, séparations) et évoluent (naissance).

Ces différents changements de situations nous amènent à revoir le projet, procéder aux mises à jour administratives, à reconsidérer les projections budgétaires impactées par des ressources qui varient elles aussi.

Pour les couples, des orientations professionnelles sont étudiées pour chacun des membres.

La présence d'enfants en bas-âge nous amène à aborder également les orientations pour des modes de garde, suivi PMI, inscription en milieu scolaire.

**SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES MENAGES ACCOMPAGNES EN 2016 ET 2017 LORS DE LEUR ENTREE DANS LE DISPOSITIF**

Ressources	2016	2017
AAH	5	4
Assedic	19	25
CDD / CAE	27	24
CDI	14	15
Chômage non indemnisé	8	2
Formation rémunérée	19	22
Garantie Jeunes	0	1
IJ	0	1
Inconnues	8	2
Intérim	9	7
RSA	19	21
Sans activité	4	5
Service civique	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>131</b>

Nous avons constaté cette année une baisse des ressources à l'entrée dans le dispositif qui freine l'accès ou le maintien dans le logement. Nous pensons que la disparition du niveau 1 du dispositif nécessite un travail plus conséquent concernant l'ouverture de droit et la mise à jour des documents administratifs, étape indispensable pour la recherche d'un logement et d'un emploi.

Le réseau partenarial construit par GALA nous permet malgré tout de garder une certaine efficacité.

Les jeunes dont les ressources sont « inconnues » sont ceux qui n'ont pas été rencontrés par l'équipe, qui n'ont finalement pas accédé au dispositif.

**ACCES A UN LOGEMENT EN 2017**

Type de bailleurs	2016	2017
Propriétaires privés	25	23
Bailleurs sociaux	11	10
Foyer	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>36</b>

La richesse du Pass'Accompagnement a toujours été sa réactivité, la communication par email est donc facilitante. Cet outil de communication permet de gagner du temps dans les échanges (transfert de documents notamment) quand les jeunes travaillent et qu'il est plus difficile de les joindre par téléphone au vu des horaires. Les rencontres physiques peuvent également être plus facilement planifiées.

### L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET PARTENARIAT

---

Une phase de diagnostic permet rapidement d'élaborer avec chaque jeune des plans d'action, de définir avec eux des micro-objectifs à atteindre.

Quelle que soit sa situation, son parcours, ses choix de vie sont pris en compte. Une relation de confiance est nécessaire pour que les échanges soient propices à la construction de son projet, à son évaluation et peut-être à des réajustements au cours des mois d'accompagnement.

Le démarrage de l'accompagnement concerne la plupart du temps des vérifications ou mises à jour administratives telles que carte d'identité et déclaration d'impôt sur les revenus. Certains jeunes sont encore rattachés au foyer fiscal des parents mais, lorsque ce n'est pas le cas, les jeunes n'ont souvent pas fait de déclaration sur les revenus. Depuis que ces documents sont exigés par les bailleurs sociaux, cette démarche est faite systématiquement avec les jeunes dès le début de l'accompagnement. Malheureusement les déclarations étant faites hors délai, il faut attendre plusieurs mois pour obtenir l'avis de non-imposition ce qui ralenti l'accession à un logement dans le parc social.

Depuis la disparition du niveau 1, l'équipe a davantage de situations de jeunes à loger en urgence. Ceux qui ne connaissent pas les législations en matière de location, qui n'ont pas le temps de faire des choix peuvent se retrouver en difficulté.

Cela s'est produit à plusieurs reprises en 2017 et ces accès précipités ne sont pas satisfaisants. Il n'y a pas de préparation préalable, les jeunes n'ont pas d'épargne, ils acceptent le logement du 1<sup>er</sup> propriétaire qui accepte leur candidature. Ils ne sont pas à l'abri de rencontrer des propriétaires de mauvaise foi capables de louer des appartements avec des vices cachés. Dans ces situations, l'accompagnement s'oriente vers la recherche d'une location décente si les négociations de mise en conformité du logement n'ont pas abouti.

Depuis quelques mois, certaines instances administratives ont des délais anormalement longs de traitement des dossiers ce qui pénalise la situation des jeunes. L'accompagnement physique des travailleurs sociaux auprès des différentes instances est parfois nécessaire pour aboutir à la régularisation du dossier (préfecture, CAF, Pôle Emploi, CPAM...).

Le passage progressif à la dématérialisation des organismes permettra peut-être d'alléger les procédures. Les jeunes sont plus à l'aise avec l'outil informatique. Ils sont souvent équipés en numérique, ont des accès Internet sur leurs portables.

Il n'est pas rare d'accompagner des jeunes jusqu'à l'échéance des 24 mois même si l'accès en logement a pu être réalisé dans les premiers temps de l'accompagnement. En effet certains aléas (perte d'emploi, placement d'enfant, séparation...) peuvent venir perturber tout ce qui était acquis.

Ces supports permettent d'aborder les différentes thématiques liées à un accès en logement.

Des plaquettes préparées par le service sont remises aux jeunes en fin de séance pour qu'ils repartent avec une sorte de mémo (démarches à entreprendre, pièces administratives à fournir, aides existantes et structures auprès desquelles ils peuvent trouver des appuis techniques).

Il peut arriver qu'un jeune nous sollicite en aparté à l'issue de la séance pour évoquer sa situation personnelle. Des temps d'échange peuvent donc avoir lieu avant ou après les séances avec les référents Garantie Jeune.

L'équipe doit préparer chaque intervention pour s'assurer qu'elle ramène les documents nécessaires et surtout ajuster l'intervention en fonction des nouvelles réglementations.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Après quelques années de flottements et d'incertitudes sur le devenir du dispositif, le service a repris une activité conforme aux 28 mesures d'accompagnement par ETP depuis le début de l'année 2017.

Les travailleurs sociaux du service ont continué à animer, en plus de leur travail d'accompagnement individuel, des Ateliers « Logement » auprès de jeunes inscrits en Garantie Jeune dans les Missions Locales de Strasbourg et Molsheim. Il s'agit d'ateliers ayant pour objectifs d'informer les jeunes sur les étapes et démarches à suivre en cas de recherche de logement afin qu'ils soient préparés au mieux. Cette action est reconduite en 2018.

Les « rencontres référents » organisées par la cellule Pass'Accompagnement du Conseil Départemental ont repris en fin d'année 2017 et vont se poursuivre en 2018 à un rythme moins important que les années précédentes. Ces temps de rencontres restent précieux pour les travailleurs sociaux du service car ils permettent d'échanger sur les pratiques et de faire remonter les difficultés rencontrées et/ou questions.

GALA a commencé à organiser en 2017 des « petits déjeuners » à destination des partenaires pour mieux faire connaître ses différents services. Vu le succès de fréquentation des premières rencontres, d'autres sont programmées en 2018. Le Pass'Accompagnement fera partie des services présentés. L'équipe espère ainsi faire mieux connaître ce dispositif notamment aux bailleurs sociaux, partenaires incontournables.

GALA a décidé de faire travailler tous ses services sur le Plan d'Action D'Amélioration Continue. Les travaux ont débuté en décembre 2017 et seront restitués en 2018. C'est l'occasion pour l'équipe du Pass'Accompagnement de cibler les axes à perfectionner.

L'association GALA va fusionner avec l'ARSEA au 01/01/2018 et devenir Etablissement GALA. Ce travail de fusion se prépare depuis deux ans mais ne remet pas en question l'activité du service.



# L'ESPACE RELAIS GALA (ERG)

*Réalisé par*

Fabienne DELEPLANQUE  
Marie DUHAUT  
Yeliz GENCER  
Stéphanie GODFROID  
Laura GORLIER  
Josiane MALDENER  
Véronique ROELLY  
Brigitte SALIER  
Caroline WIDUSCHEK

## **HISTORIQUE**

L'association GALA a été créée en 1990 par un collectif de structures, dont le service du CISIH (actuellement Trait d'Union) de l'Hôpital Civil de Strasbourg en charge du suivi des personnes séropositives.

En 1993, à la demande de GALA soutenu par le CISIH, AIDES et le service social de la CPAM, le Service SIDA de la DDASS a validé et financé l'expérimentation des premiers Appartements Relais VIH. Ce dispositif avait pour objectif de proposer des logements d'insertion à des personnes séropositives.

### ***Des Appartements Relais à la création du service Espace Relais Gala (ERG)***

A cette époque, les perspectives face à la maladie étaient plus sombres et il fallait gérer la perte d'autonomie des personnes. C'est pourquoi, afin de trouver une solution aux personnes séropositives évoluant vers le stade de la maladie et de traitements lourds, la Croix Rouge Française a mis en place de 2 appartements thérapeutiques VIH sur Strasbourg et un lieu d'accueil, d'information et prévention. Rapidement, les difficultés spécifiques au public accueilli et à la gestion locative d'appartements ont questionné le transfert de l'action vers un autre intervenant. L'association GALA, déjà impliquée et à l'initiative des appartements relais, a été sollicitée pour la reprise de ces appartements thérapeutiques et du lieu d'accueil initiés par la Croix Rouge.

C'est ainsi que le service Espace Relais GALA a été créé en 1995. En même temps, l'association GALA, dans le cadre de la nouvelle expérimentation nationale des Appartements de Coordination Thérapeutique, a sollicité et obtenu un agrément ministériel et le financement pour 5 places spécifiques ACT.

La durée initiale de l'expérimentation nationale était de 3 ans ; mais convaincus de la pertinence de ce dispositif expérimental qui offre aux malades une alternative à l'hospitalisation, la nécessité de défendre ce dispositif auprès du ministère s'est imposée aux différents porteurs de ces places d'ACT au niveau national.

Et c'est ainsi que la Fédération Nationale d'Hébergement VIH a vu le jour en 1998. GALA en a été un des principaux membres fondateurs et membre du Conseil d'Administration depuis lors.

### ***Les ACT deviennent institution médico-sociale***

A la demande insistante de la Fédération, la loi de du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale du 17 janvier 2002, inscrit les ACT comme des institutions médico-sociales financées par l'Assurance Maladie, pérennisant enfin l'expérimentation des ACT. La loi précise également l'ouverture à d'autres pathologies chroniques invalidantes (VIH, Hépatites, scléroses, diabète, cancers, etc.).

## **PRESENTATION**

*Le service Espace Relais GALA est une institution médico-sociale. Il met à disposition des appartements de coordination thérapeutique, pour un public atteint d'une pathologie chronique grave et invalidante, en situation de précarité, de fragilité psychologique et nécessitant des soins et un suivi médical.*

*Un accompagnement médico-psycho-social est assuré par une équipe pluridisciplinaire.*

*La palette de prestations est très variée et concerne tous les domaines de la vie quotidienne, permettant un accompagnement global des personnes.<sup>1</sup>*

### **L'accompagnement médical**

L'objectif premier est de proposer une coordination médicale et une aide à l'observance des traitements. Pour ce faire le médecin et l'infirmière sont régulièrement en relation avec les autres professionnels de santé (médecin traitant, spécialistes, IDEL...etc) intervenant auprès des résidents, ce qui permet un accompagnement adapté à la situation et aux besoins singuliers de chaque résident afin de favoriser la démarche de soins et la compréhension des pathologies tant somatiques que psychiatriques.

Des accompagnements physiques lors de rendez-vous médicaux sont également indispensables pour la mise en œuvre du projet de soins dans certaines situations.

Les aides-soignantes assurent un accompagnement de proximité visant à l'amélioration du confort du résident et de ses conditions de vie. Une attention particulière est portée au logement et à son équipement en cas de besoins (lit médicalisé, aménagement du logement pour améliorer la sécurité). Elles assurent un suivi régulier concernant le quotidien du résident et de sa maladie, l'hygiène de la personne, son état somatique et moral. Elles assurent leurs missions en binôme avec les travailleurs sociaux (Mise en place de prestataires d'aide à domicile par exemple).

Nous essayons de mettre en place régulièrement des projets variés pour chacun, comme des « repas diététiques » afin que l'éducation thérapeutique soit vécue de manière concrète et adaptée à leur mode de vie.

### **L'accompagnement psychologique**

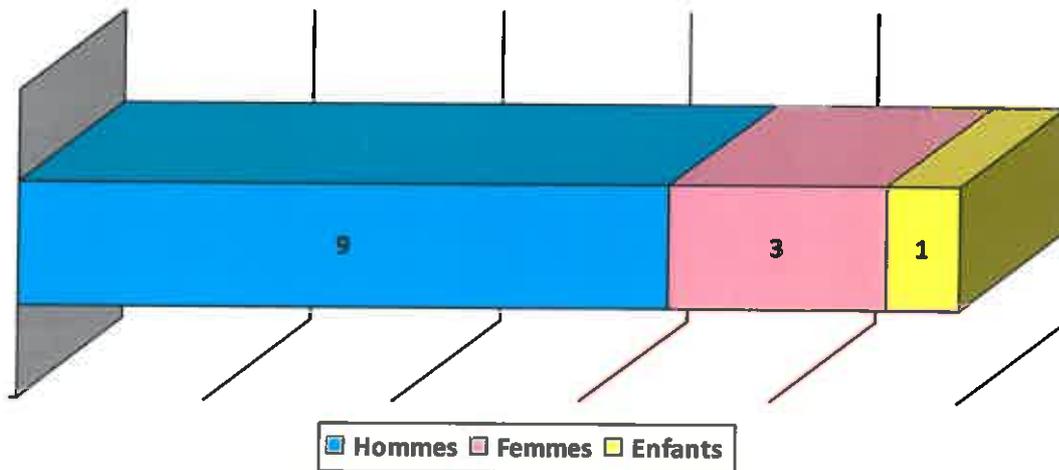
La psychologue intervient dans le cadre de la procédure d'admission en réalisant un entretien de préadmission en parallèle de celui du chef de service/travailleur social et de celui du médecin. A l'issue de la mise en commun des 3 avis, la candidature de la personne sera validée ou réorientée.

---

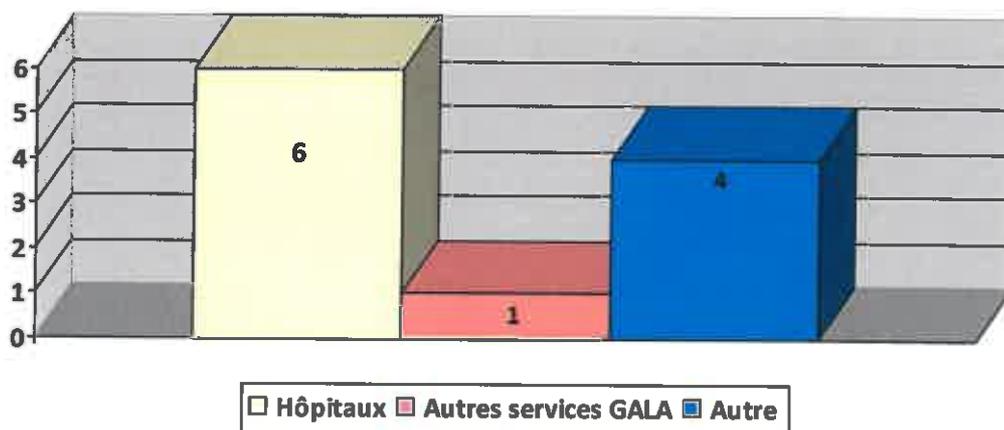
<sup>1</sup> Extrait du projet d'établissement

- ✚ *L'aide à la gestion budgétaire*, le travailleur social est souvent mis à contribution pour aider la personne à rééquilibrer son budget (contacter des huissiers, négocier un plan d'apurement de dettes, instruire un dossier de surendettement),
- ✚ *L'aide à l'insertion professionnelle*, quand la situation médicale est stabilisée et le permet, l'accès ou le retour à l'emploi peut être envisagé. Le travailleur social peut notamment accompagner la personne pour une prise de contact avec Pôle Emploi, l'aider à se familiariser avec le site Internet de Pôle Emploi ou l'aider dans la rédaction des lettres de motivations,
- ✚ *L'aide au relogement*, le travailleur social aide à instruire, renouveler ou actualiser la demande de logement social. Au moment d'une proposition de logement par un bailleur, le travailleur social est présent lors de la visite du logement, de la signature du bail et lors de l'état des lieux d'entrée,

### Répartition de la population entrée en 2017



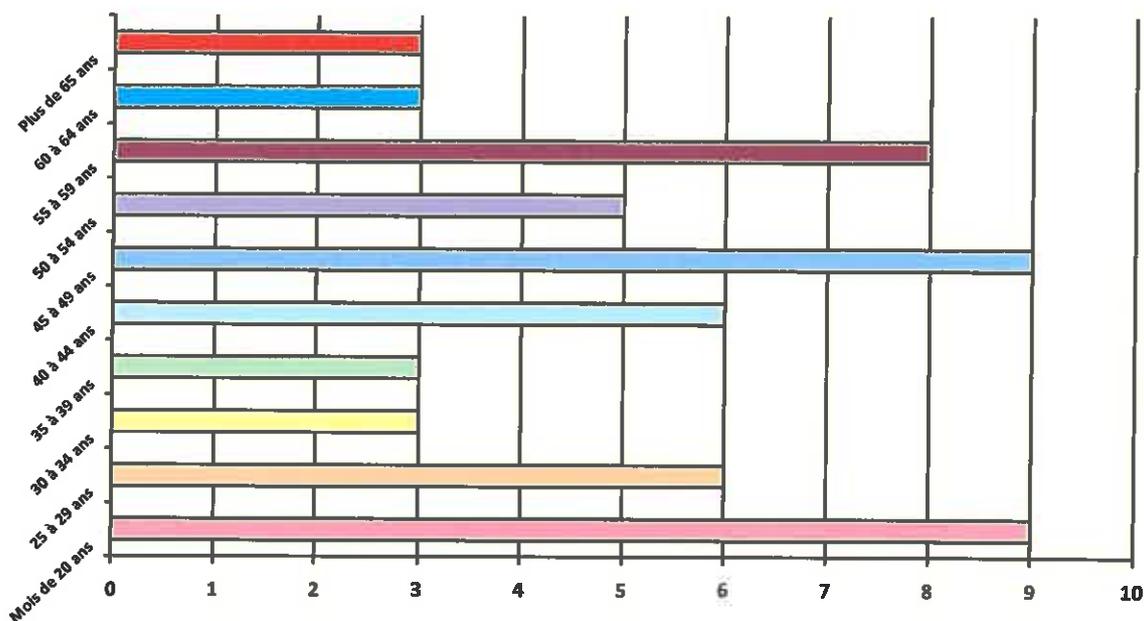
### Origine des admissions



Une majorité de dossiers de candidatures pour les ACT admis en 2017 émane des structures hospitalières de l'ensemble du département (service social de l'hôpital). Pour les autres admissions, l'orientation se fait souvent par le biais des structures d'hébergement (stabilisation) ou de services sociaux.

La diversité des services de GALA permet aussi ponctuellement des passerelles entre les services pour mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.

## L'âge des personnes hébergés dans l'année (malades et accompagnants)



## Les ressources

LES DIFFERENTES RESSOURCES	Des résidents à leur arrivée	Des résidents arrivés en 2017	Des résidents sortis en 2017	Des résidents au 31 déc. 2017
Salaires et primes	2	0	3	3
Revenus de remplacements <sup>(1)</sup>	15	3	5	7
RSA	13	6	2	9
AAH	6	3	1	11
Autres prestations sociales <sup>(2)</sup>	2	0	0	1
Sans ressources	9	6	2	1
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL des résidents</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>32</b>

<sup>(1)</sup> Retraite – pré retraite – pension – invalidité – Indemnités Journalières - chômage

<sup>(2)</sup> Allocations Familiales – Allocation Temporaire d'Attente

L'accueil d'enfants a élargi le domaine d'intervention spécialisée en pédiatrie et en structures d'accueil. Ceci a également modifié les modes d'intervention de l'équipe en incluant l'enfant et les parents dans la construction du projet personnalisé.

L'équipe a également fait un réel travail de soutien à la parentalité pour d'une part, soutenir les parents d'enfants malades, et d'autre part pour soutenir les parents malades.

Devant ces situations d'urgence et la possibilité d'accueil en ACT, l'équipe pluridisciplinaire essaie de veiller au travail de partenariat avec les équipes sociales et médicales des divers services hospitaliers ou associatifs pour faciliter au mieux la transition et le début de l'accompagnement de la personne. Cela permet d'éviter des superpositions d'intervention dans l'ouverture de droits et du réseau de soins. Pour autant en raison des contraintes hospitalières (réduction du temps d'hospitalisation) cela devient de plus en plus complexe à mettre en œuvre.

### Les sorties au courant de l'année 2017

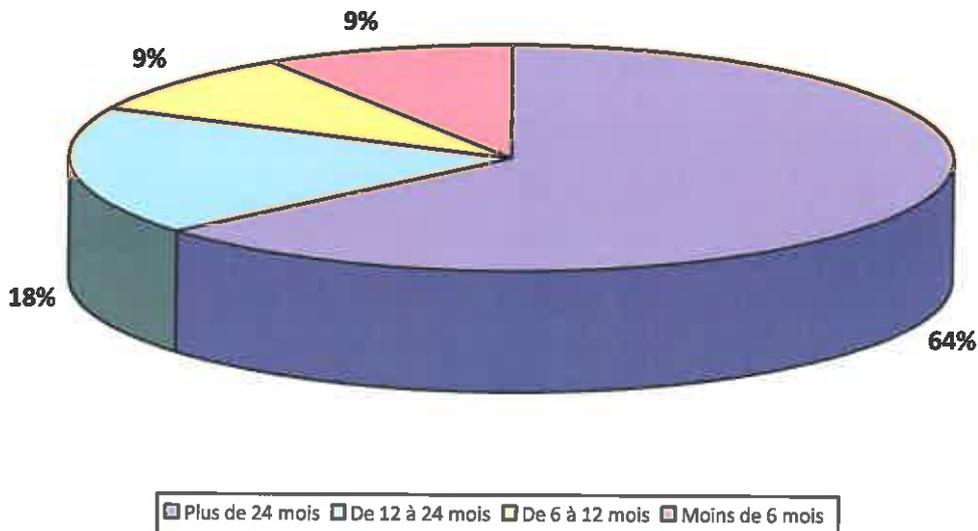
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre de sorties dans l'année</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>11</b>
<i>Dont malades VIH</i>	1	6	2	5	2	5	2	0	2
<i>Dont autres pathologies</i>	3	5	4	7	7	3	8	5	9
<b>9Accompagnants</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Parmi les 11 sorties du dispositif ACT en 2017, il y a eu :

- ⬇ 5 relogements autonomes en direct dans le parc social,
- ⬇ 1 personne a intégré une maison relais,
- ⬇ 2 personnes ont quitté l'ACT sans laisser d'adresse,
- ⬇ 1 personne a été incarcérée,
- ⬇ 2 personnes sont décédées.

### Durée de l'accompagnement

⬇ Des ménages sortis en 2017



Cela s'explique par des aides au relogement qui sont plus conséquentes qu'il y a quelques années et le travail d'accompagnement s'en trouve impacté (travail d'économies, d'équipement et de confort pour la personne)

Parfois, la problématique de santé et/ou budgétaire, les longueurs administratives (Préfecture), l'âge des personnes doivent être prises en compte dans le cadre d'un relogement pour qu'il se passe dans de bonnes conditions.

L'acceptation d'un relogement par les résidents nécessite un travail en amont par l'équipe pluridisciplinaire et ce dès le début de l'accompagnement.

Malgré le partenariat fort de GALA avec les bailleurs sociaux et leurs efforts, l'accès à des logements adaptés au handicap reste une problématique importante, mais pas insurmontable.

Par ailleurs, les personnes accueillies depuis moins de 6 mois correspondent aux admissions dans le cadre des nouvelles ouvertures de places.

Un travail de coordination et de tuilage avec les partenaires (SAVS et SAMSAH) pour certains ménages est aujourd'hui indispensable pour un relogement dans de bonnes conditions. Au vu des délais d'attente pour le démarrage de l'intervention de ces services, nos délais d'accompagnement s'en trouvent également impactés.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans l'esprit de l'amélioration continue de notre accompagnement et avec l'arrivée de la nouvelle infirmière, nous avons réfléchi à la place de chaque professionnel du service. Ce travail nous a notamment permis d'intégrer de façon plus systématique l'éducation thérapeutique à titre individuel pour chaque résident en fonction de sa pathologie.

Une réflexion a également été menée sur la formalisation et la mise en œuvre du projet personnalisé du résident. Ces temps d'échanges et de travail ont enrichi l'équipe pluridisciplinaire car ils ont permis de redéfinir le contexte légal et de clarifier la définition du projet personnalisé pour chaque corps de métier.

La systématisation des points projet personnalisé avec chaque résident, dans les premiers mois suivant l'admission puis au moins une fois dans l'année, permet de favoriser l'expression de la parole du résident, de ses besoins et ses attentes.

Nous constatons que les résidents expriment souvent une « inquiétude » à la réception de l'invitation à la rencontre point projet personnalisé, cette rencontre précédant généralement un renouvellement de contrat. L'équipe mène un travail préparatoire d'explication du sens du projet personnalisé, du contexte dans lequel il s'inscrit et de la volonté de laisser la place centrale de l'accompagnement au résident pour ainsi individualiser et personnaliser les prestations générales proposées en ACT. Nous espérons que la dynamique, impulsée grâce à ces nouveaux supports et à la volonté de l'équipe d'être fidèle à l'esprit de la loi, puisse voir ces craintes disparaître au profit du développement et de la valorisation des compétences psycho-sociales des personnes accompagnées.

La restitution du point projet personnalisé est effectuée sous la forme d'un écrit, qui devient alors un outil de référence pour définir ensemble les pistes de travail et les objectifs à mettre en œuvre durant l'accompagnement. C'est aussi un support de suivi et de réévaluation utilisé par l'équipe pluridisciplinaire pour opérer les ajustements nécessaires si besoin est.

Comme chaque année, nous avons participé à la vie de la Fédération Nationale d'Hébergements VIH et autres pathologies, notamment par notre participation au colloque à Tours en juin 2017. Lors de ces 2 journées, plusieurs pistes de développement de l'offre des ACT ont été exposées. Le dispositif « HOUSING-FIRST » semble une perspective à évoquer en équipe et avec les différents partenaires (hospitaliers et financeurs).

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche qualité, l'enquête de satisfaction annuelle a été menée courant décembre 2017.



# LE LIEU D'ACCUEIL

## LE LIEU D'ACCUEIL

Le lieu d'accueil est un espace collectif sur l'animation, la vie sociale, la parentalité et l'acquisition de compétences.

Il permet aux usagers de se resocialiser, d'échanger, de se rencontrer et, pour certains, de reprendre confiance en soi.

### **La mission du lieu d'accueil**

La mission prioritaire du lieu d'accueil est de mettre en avant les compétences des usagers en les faisant participer à la vie de l'association.

Il a différents buts :

- + **pédagogiques** (savoir-faire, hygiène pour préparer un repas par exemple, etc.)
- + **sociaux** (parentalité, lien social, priorisation, etc.),
- + **culturels** (accès à la culture),
- + **environnementaux** (éducation à l'environnement, tri, etc.).



**Laura AMANN**  
Coordinatrice  
des activités

Au-delà de l'accompagnement lié au logement, une réinsertion sociale est possible en favorisant l'exercice de la citoyenneté, en stimulant la créativité de chacun et en rompant les situations d'isolement.

Le lieu d'accueil se veut être un espace convivial. Les usagers se sont appropriés cet espace et respectent le cadre qui leur est proposé ; ils participent activement à la vie du lieu d'accueil.

### **Le rôle de la coordinatrice des activités du lieu d'accueil**

La coordinatrice des activités du lieu d'accueil a plusieurs casquettes et rôles :

- + animer les réunions lieu d'accueil (1 fois/semaine) avec le directeur et les autres salariés intéressés par le lieu d'activités et qui s'y investissent,
- + participer aux réunions du planning des activités qui a lieu 1 fois/mois pour élaborer - avec les personnes accompagnées - le programme des activités du mois suivant,
- + rédiger le complément (l'explicatif) du planning des activités,
- + être le soutien technique au Conseil de la Vie Sociale (présence aux différentes réunions du CVS, rédaction et envoi des courriers d'invitation pour les réunions trimestrielles du CVS, élaboration de la Kermesse solidaire avec le soutien de l'équipe technique, du service administratif, de salariés du secteur social et paramédical de l'association et des membres du CVS),
- + animations de divers ateliers,
- + soutien des bénévoles,

## **Activités diverses**

### **Des goûters ponctuels**

Des goûters pour la Chandeleur, pour Pâques, pour Halloween, pour Noël, etc. ont été fortement appréciés par les usagers !

En effet, ces goûters leurs permettent de pouvoir fêter l'une ou l'autre grande occasion de l'année avec d'autres personnes et, pour certains, de ne pas rester isolés. Ces goûters offrent aussi un moment de convivialité et de partage en famille.

### **Tôt ou T'Art**

GALA continue de favoriser l'accès à la culture pour ses usagers en 2017 et a donc renouvelé, cette année encore, son adhésion à l'association « Tôt ou T'Art ». Cela a permis de faire profiter essentiellement les usagers de manière individuelle.



Comme initié l'année dernière, des sorties collectives avec GALA ont été organisées telles que des sorties cinéma pour les enfants, suivies d'un atelier création par les cinémas STAR de Strasbourg.

Cette adhésion permet d'accéder gratuitement à tous les musées de la Ville de Strasbourg, au Musée des sciences « *Le Vaisseau* » ou encore aux rencontres de football du Racing Club de Strasbourg, entre autres...

Certains spectacles culturels comme les concerts sont payants au tarif unique de 3 €, ce qui reste très avantageux et accessible à nos usagers.

L'adhésion a été reconduite pour l'année 2017 ce qui permettra aux usagers d'être au courant des dernières sorties, manifestations, etc. et de pouvoir en bénéficier.

Des rencontre-référents « *Tôt ou t'Art* » sont également organisées par « *Tôt ou t'Art* » pour les responsables des différentes structures. Ces rencontres permettent de découvrir de nouveaux partenariats que « *Tôt ou t'Art* » crée avec d'autres associations, structures, etc.

\* \* \*

BAILLEUR&

ET

LOGEMENTS GALA

au 31 décembre 2017

## LOGEMENTS EN GESTION au 31 décembre 2017

Quelques chiffres :

- 886° bail signé fin 2017,
- 54 nouveaux logements loués à GALA en 2017,
- 55 baux résiliés dont 32 baux transcrits (glissés) au nom de l'occupant et 23 restitués aux bailleurs.

C'est ainsi que GALA gère 237 logements au 31 décembre 2017.

### 1 – REPARTITION PAR BAILLEUR

Nombre de logements par bailleur au 31 décembre de chaque année

<b>BAILLEURS SOCIAUX</b>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Au 31/12/2017	
BATIGERE	5	3	2	2	2	4	4	5	2 F1 – 2 F2 – 1 F3
CUS HABITAT	28	28	28	28	28	40	44	45	1 studio – 10 F1 – 20 F2 – 7 F3 – 5 F4 – 2 F5
COLMAR HABITAT	1	1	1	0	0	-	-	-	-
DOMIAL*	12	13	18	17	12	10	9	12	8 F1 – 1 F2 – 3 F3
FOYER BASSE BRUCHE	0	0	4	6	5	5	1	0	-
FOYER MODERNE de SCHILTIGHEIM	6	5	3	4	4	6	6	4	3 F1 – 1 F3
HABITAT DE L'ILL	6	2	3	2	4	3	3	3	2 F2 – 1 F3
HABITAT° MODERNE	11	11	11	15	13	14	13	14	2 F1 – 3 F2 – 7 F3 – 2 F4
ICF NORD EST	0	1	0	1	2	2	4	4	2 F2 – 2 F4
IMMOBILIERE 3F	8	7	9	12	6	7	7	6	1 studio – 2 F1 – 1 F2 – 2 F3
LOGIEST	1	1	1	1	1	1	1	1	F2
NOUVEAU LOGIS de L'EST	6	5	5	6	5	3	5	4	1 studio – 1 F1 – 2 F2
OBERNAI HABITAT	1	1	1	1	1	-	-	-	-
OPUS 67	50	58	57	59	65	62	76	79	1 studio – 9 F1 – 16 F2 – 24 F3 – 22 F4 – 7 F5
SIBAR & Semath	1	3	3	2	2	2	4	5	1 F1 – 2 F3 – 2 F4
SEDES (ex : SOCOLOPO)	1	1	1	1	2	3	1	1	F3
STRASBOURGEOISE HABITAT	0	0	0	0	0	1	4	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>140</b>	<b>147</b>	<b>157</b>	<b>152</b>	<b>163</b>	<b>182</b>	<b>183 logements</b>	

AAPEI de Saverne	5	5	5	5	5	0	-	-	-
Association BOWE	3	2	2	2	2	2	2	3	1 F1 – 2 F2
Commune de DORLISHEIM	1	1	1	1	1	1	1	1	F1
Commune de Wisches	1	1	1	1	1	1	1	1	Studio
PARTICULIERS	27	26	27	29	33	42	52	49	28 studios – 10 F1 – 6 F2 – 3 F3 – 2 F4
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>56</b>	<b>54 logements</b>	

<b>TOTAUX</b>	<b>174</b>	<b>175</b>	<b>183</b>	<b>195</b>	<b>194</b>	<b>209</b>	<b>238</b>	<b>237 logements</b>	
---------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	----------------------	--

\* Depuis 2007, DOMIAL regroupe les logements d'Habitat Familial d'Alsace (HFA), Alsace Habitat, CDAL / PACT et Multihabitat

## 2 – REPARTITION DES DIFFERENTS TYPES DE LOGEMENTS PAR SECTEUR

Secteurs	NOMBRE DE LOGEMENTS au 31 décembre 2017							
	Studio/ chambre	F1	F2	F3	F4	F5	Pavillon	Total
E.M.S.	32	40	42	23	17	3	-	157
Hors E.M.S.	1	10	16	29	18	6	-	80
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>50</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>237</b>

## 3 – REPARTITION DES TYPES DE LOGEMENTS DE 2010 A 2016

Type de logements	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
								Restitués	Glissés	Nouveaux	Au 31/12
Studio/chambre	24	24	25	27	30	30	36	3	1	1	33
Logement F1	45	48	41	41	39	46	50	2	2	4	50
Logement F2	46	48	54	54	55	58	62	4	11	11	58
Logement F3	35	34	35	40	39	42	46	6	10	22	52
Logement F4	18	14	21	24	23	26	36	7	5	11	35
Logement F5	4	6	7	9	8	7	8	1	3	5	9
Pavillon	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>175</b>	<b>183</b>	<b>195</b>	<b>194</b>	<b>209</b>	<b>238</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>54</b>	<b>237</b>

## 4 – LES BAUX GLISSANTS JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2017

Depuis la création de GALA, l'association a mis en place 639 baux glissants (au 31 décembre 2017), 417 ont été transférés au nom des occupants, 118 n'ont pas été réalisés et 104 sont en cours de réalisation.

### Répartition des baux glissants par bailleur

BAILLEURS	Baux Réalisés	Baux non réalisés	Baux en cours	TOTAL
OPUS 67	173	58	54	285
CUS Habitat	64	15	21	100
Habitat de l'III	39	1	2	42
Domial	31	6	3	40
Nouveau Logis de l'Est	32	5	1	38
Immobilière 3F	18	6	2	26
Privés	9	7	7	23
Sibar	8	3	4	15

## 5 – RELOGEMENTS PAR BAILLEURS SOCIAUX TOUT SERVICE CONFONDUS EN 2017

<b>BAILLEURS SOCIAUX</b>	<b>SLI</b>	<b>HT</b>	<b>ERG</b>	<b>BG</b>	<b>P'A</b>	<b>AVL</b>	<b>TOTAL</b>
BATIGERE	1		2	1	1		5
CUS HABITAT	7		1	10		9	27
DOMIAL	1	3		3	1	3	11
FOYER BASSE BRUCHE				1			1
FOYER MODERNE				2	1	1	4
HABITAT DE L'ILL	1	1	1	1	1		5
HABITATION MODERNE	1					2	2
ICF Nord Est				3		1	4
IMMOBILIERE 3F				1		2	3
NOUVEAU LOGIS DE L'EST	1					2	3
LOGIEST						1	1
OBERNAI HABITAT						1	1
OPUS 67		1	1	11	6	5	24
SIBAR						2	2
STRASBOURGEOISE HABITAT				2			2
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>101</b>

\* \* \*

# ÉTAT DU PERSONNEL

au 1er janvier 2018

# ETAT DU PERSONNEL

ASSOCIATION GALA		MÉTIER	NOM & PRENOM	DATE ENTREE	NATURE CONTRAT	ETP	ETP SALARIES
<b>PERSONNEL DE DIRECTION</b>	Directeur	BARKALLAH Sami	02/05/2011	CDI	1	2,00	
	Sous Directeur	RUHLMANN Denis	01/06/1995	CDI	1		
<b>PERSONNEL D'ENCADREMENT</b>	Chef de service	SOUR Emilie	14/01/2015	CDI	1	4,00	
	Chef de service	KLEIN Florence	29/03/2016	CDI	1		
	Assistante de direction	KRIEGER Céline	01/04/2002	CDI	1		
	Coordinateur Technique	SIGWALT Patrick	16/10/2000	CDI	1		
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	Secrétariat - Technique	FRAQUET Stéphane	14/06/1999	CDI	1	4,00	
	Assistante Responsable Administratif & Financier	SEEBACHER Sophie	24/10/2005	CDI	1		
	Secrétaire comptable	ELUI Emeline	04/09/2017	CDI	1		
	Accueil - Secrétariat	RIEHL Marie	08/07/2008	CDI	1		
<b>TECHNIQUE</b>	Agent technique	MADELAINE Benoit	15/10/2007	CDI	1	3,00	
	Agent technique	WILLIG Jean Jacques	16/05/2011	CDI	1		
	Agent technique	ALIEV Marat	27/12/2011	CDI	1		
<b>S E C T E U R S I N T E R V E N T I O N</b>	<b>Service Logements d'Insertion</b>	Conseillère Secteur CUS et SUD-OUEST	FROELIGER Marie	02/02/2004	CDI	0,50	2,50
		Educateur spécialisé	RATZMANN Aude	02/06/2016	CDI	1	
		Conseillère ESF	SONDT Laura	28/09/2015	CDI	1	
	<b>OPUS 67 - Action Sociale et Solidaire</b>	Conseillère ESF // convention jusqu'au 31/12/18	FROELIGER Marie	16/10/2017	CDD	0,20	0,20
	<b>Service Baux Glissants</b>	Conseillère ESF	POISSENET Margot	04/08/2008	CDI	0,90	3,90
		Conseillère ESF // Surcroit d'activité	CLASSEN Cathy	23/10/2017	CDD	1	
		Educatrice spécialisée	JEROME Aline	02/05/2011	CDI	1	
		Conseillère ESF	HUBERT Anny	03/01/2011	CDI	1	
	<b>Temporéo</b>	Conseillère ESF // rempl. de Aline ASSANI (congé parental temps partiel)	BODILIS Stéphanie	08/03/2017	CDD	0,50	0,50
	<b>Service Accompagnement Vers le Logement</b>	Conseillère ESF	SÖYLERIZ Amandine	02/10/2006	CDI	0,90	2,30
		Conseillère ESF (congé parental temps partiel)	ASSANI Aline	12/03/2007	CDI	0,50	
		Educatrice spécialisée	LEGRAND Claire	28/03/2014	CDI	0,90	
	<b>SIVIL</b>	Educateur spécialisé	STAUB Matthieu	16/09/2013	CDI	1	1,00
	<b>Service Accompagnement social extérieur</b>	Conseillère ESF - PASS ACCOMPAGNEMENT	SPECHT Anne	01/12/1999	CDI	1	4,94
		Assistante sociale - PASS ACCOMPAGNEMENT	BILLET Céline	20/04/2011	CDI	1	
		Conseillère ESF + PASS ACCOMPAGNEMENT	AMET Véronique	11/03/1996	CDI	1	
		Conseillère ESF - CUS et SUD OUEST	TREBACZ Virginie	16/05/2002	CDI	0,94	
		Assistante sociale - CUS et SUD OUEST	PIQUARD Marine	01/08/2016	CDI	1	
	<b>Hébergement temporaire</b>	Educatrice spécialisée	KAYSER Stéphanie	14/04/2011	CDI	0,90	0,90
<b>Espace Relais</b>	Psychologue	DUHAUT Marie	06/01/2015	CDI	0,50	9,00	
	Conseillère ESF	WIDUSCHEK Caroline	08/12/2003	CDI	0,90		
	Conseillère ESF	GORLIER Laura	01/11/2017	CDI	1,00		
	Educatrice spécialisée	MALDENER Josiane	01/07/2002	CDI	1		
	Aide Soignante	ROELLY Véronique	01/08/2001	CDI	1		
	Aide Soignante	SALIER Brigitte	04/01/2010	CDI	1		
	Aide Soignante	DELEPLANQUE Fabienne	04/01/2016	CDI	1		
	Infirmière	GODFROID Stéphanie	13/11/2017	CDI	1		
	Animatrice lieu d'accueil	THOMAS Marie-Christine	01/12/2017	CDI	1		
Coordinateur Médical	GENCER Yeliz	18/12/2012	CDI	0,60			
<b>EFFECTIF GLOBAL</b>		41 salariés					38,24

BILAN 2017  
COMPTÉ DE RÉSULTAT 2017

## BILAN-ACTIF

En Euro

Dossier : GALA - ASSOCIATION GALA

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Arrêté à décembre 2017 (Provisoire)

	ANNEE N			ANNEE N - 1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Capital souscrit non appelé	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, droits	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes/immob. incorp.	0,00		0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	41 128,19	23 488,44	17 639,75	20 033,34
Install. techn., mat. indus.	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. corpo	658 781,40	388 463,78	270 317,62	257 257,53
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
Participations	0,00	0,00	0,00	1 410,34
Créances rattachées à particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	12 579,78	0,00	12 579,78	352 080,19
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. financières	82 772,62	0,00	82 772,62	81 491,25
<b>TOTAL (I)</b>	<b>795 261,99</b>	<b>411 952,22</b>	<b>383 309,77</b>	<b>712 272,65</b>
Mat. premières, approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes sur commandes	0,00		0,00	0,00
Clients & comptes rattachés (3)	525 714,75	409 471,24	116 243,51	111 257,35
Autres créances (3)	120 244,69	0,00	120 244,69	218 181,59
Capital souscrit non versé	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	341 525,75	0,00	341 525,75	0,00
Disponibilités	1 906 496,04	0,00	1 906 496,04	1 776 961,29
Charges constatées d'avance (3)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 893 981,23</b>	<b>409 471,24</b>	<b>2 484 509,99</b>	<b>2 106 400,23</b>
Charges à rép./ plus. exercices	0,00		0,00	0,00
Primes de remb. des obligations	0,00		0,00	0,00
Ecarts de conversion actif	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 689 243,22</b>	<b>821 423,46</b>	<b>2 867 819,76</b>	<b>2 818 672,88</b>

# DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

V.18644

En Euro

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dossier : GALA - ASSOCIATION GALA

Arrêté à : décembre 2017 (Provisoire)

		Année N		Année N-1		Variation	
		en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
<b>Produc. vendue en France Service</b>							
70600006	Prestation service OPUS 67	540,00	0,02			540,00	N.A.
70620000	Prestation service ALT CAS	20 000,00	0,67	20 000,00	0,70		
70650000	Prestation service CCAS Illkirch	12 000,00	0,40			12 000,00	N.A.
70830000	Recettes loyers	694 944,76	23,35	646 912,57	22,54	48 032,19	7,42
70830001	Recettes participations HT	41 901,93	1,41	37 231,58	1,30	4 670,35	12,54
70830010	Recettes redevances	5 900,16	0,20	5 719,18	0,20	180,98	3,16
70830300	Recettes ALT	70 588,32	2,37	75 687,92	2,64	(5 099,60)	(6,74)
70831000	Recettes charges appartements	221 971,28	7,46	232 599,22	8,11	(10 627,94)	(4,57)
70832000	Recettes gaz	10 196,18	0,34	10 722,54	0,37	(526,36)	(4,91)
70833000	Recettes electricité	36 325,14	1,22	34 085,95	1,19	2 239,19	6,57
70834000	Recettes télécom	250,79	0,01	570,77	0,02	(319,98)	(56,06)
70835000	Recettes assurances	4 646,16	0,16	4 478,45	0,16	167,71	3,74
70836000	Recettes FSL / CD67	135 078,80	4,54	310 556,85	10,82	(175 478,05)	(56,50)
70836050	Recettes FSL / EMS	192 433,01	6,47			192 433,01	N.A.
70836100	Recettes FSL ext / CD 67	35 694,38	1,20	178 115,65	6,21	(142 421,27)	(79,96)
70836150	Recettes FSL ext / EMS	142 777,50	4,80			142 777,50	N.A.
70836200	Recettes AGL / CD 67	38 952,00	1,31	106 144,20	3,70	(67 192,20)	(63,30)
70836203	Recettes AGL / EMS Insertion	61 349,40	2,06			61 349,40	N.A.
70836204	Recettes AGL / EMS Sivil	6 816,60	0,23			6 816,60	N.A.
70836300	Recettes Pass Accompagnement	193 903,20	6,52	180 741,34	6,30	13 161,86	7,28
70839000	Recettes entretien rép. Logement	23 698,66	0,80	27 634,74	0,96	(3 936,08)	(14,24)
70839001	Recettes protège matelas	523,00	0,02	790,95	0,03	(267,95)	(33,88)
70839100	Recettes locations salles & bureaux	1 985,41	0,07	1 820,50	0,06	164,91	9,06
70840000	Recettes loyers équipement	9 442,08	0,32	8 928,59	0,31	513,49	5,75
<b>TOTAL</b>		<b>1 961 918,76</b>	<b>65,93</b>	<b>1 882 741,00</b>	<b>65,61</b>	<b>79 177,76</b>	<b>4,21</b>
<b>Production immobilisée</b>							
73100000	Dotation globale / ARS	991 366,00	33,32	965 091,00	33,63	26 275,00	2,72
73700000	Participation Usagers ACT	22 299,80	0,75	21 926,80	0,76	373,00	1,70
<b>TOTAL</b>		<b>1 013 665,80</b>	<b>34,07</b>	<b>987 017,80</b>	<b>34,39</b>	<b>26 648,00</b>	<b>2,70</b>
<b>Subvention d'exploitation</b>							
74022000	Subvention CD67 Temporéo	56 596,00	1,90	46 085,00	1,61	10 511,00	22,81
74025000	Subvention FSE	30 592,10	1,03	29 851,62	1,04	740,48	2,48
74030000	Subvention Ville de Strasbourg	32 000,00	1,08	32 000,00	1,12		
74035000	Subvention Eurométropole	35 600,00	1,20	35 600,00	1,24		
74040000	Subvention DDD - Insertion	85 243,00	2,86	81 243,00	2,83	4 000,00	4,92
74051000	Subvention DDD - AVL	156 679,00	5,27	157 287,00	5,48	(608,00)	(0,39)
74051500	Subvention DDD - AVL DALO	13 385,00	0,45	54 000,00	1,88	(40 615,00)	(75,21)
74052000	Subvention DDD - SIVIL	80 000,00	2,69			80 000,00	N.A.
74053000	Subvention Temporeo Opus 67 -Etat	45 631,00	1,53	45 631,00	1,59		

# DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Dossier : GALA - ASSOCIATION GALA

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Arrêté à : décembre 2017 (Provisoire)

	Année N		Année N-1		Variation	
	en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
61421000 Acomptes sur charges appartements	242 227,15	8,14	247 558,59	8,63	(5 331,44)	(2,15)
61422000 Autres charges sur appartements	24 952,30	0,84	23 741,40	0,83	1 210,90	5,10
61510000 Entretien & réparations véhicules	21 052,38	0,71	19 263,81	0,67	1 788,57	9,28
61520000 Entretien & réparations appartement	5 019,43	0,17	6 692,57	0,23	(1 673,14)	(25,00)
61530000 Entretien & réparations travaux	22 610,95	0,76	32 739,69	1,14	(10 128,74)	(30,94)
61540000 Maintenance Informatique	17 257,98	0,58	20 327,12	0,71	(3 069,14)	(15,10)
61550000 Entretien & réparations mobilier	83,12	0,00			83,12	N.A.
61560000 Nettoyage bureaux	11 244,38	0,38	10 421,12	0,36	823,26	7,90
61610000 Assurance logements	13 633,16	0,46	10 770,02	0,38	2 863,14	26,58
61611000 Assurance bureaux	6 018,20	0,20	6 040,38	0,21	(22,18)	(0,37)
61612000 Assurance véhicules	13 972,21	0,47	13 356,34	0,47	615,87	4,61
61810000 Documentation générale	4 515,68	0,15	4 690,99	0,16	(175,31)	(3,74)
61850100 Colloques et séminaires	2 639,45	0,09	2 954,48	0,10	(315,03)	(10,66)
62100000 Personnel extérieur	3 333,34	0,11			3 333,34	N.A.
62200000 Rémunérations d'intermédiaires	3 671,80	0,12			3 671,80	N.A.
62260000 Honoraires	36 516,00	1,23	30 570,91	1,07	5 945,09	19,45
62270000 Frais d'actes et de contentieux	1 080,00	0,04	2 592,00	0,09	(1 512,00)	(58,33)
62310000 Annonces et insertions			360,63	0,01	(360,63)	(100,00)
62360000 Catalogues et imprimés	10 312,02	0,35	15 265,32	0,53	(4 953,30)	(32,45)
62380000 Pourboires, dons courant	768,46	0,03	1 120,93	0,04	(352,47)	(31,44)
62470000 Transport collectif du personnel	1 446,50	0,05	1 285,50	0,04	161,00	12,52
62472000 Transport bénévoles & usagers	968,20	0,03	1 545,00	0,05	(576,80)	(37,33)
62480000 Transports divers	17 350,09	0,58	15 347,33	0,53	2 002,76	13,05
62510000 Frais de déplacement administrateur	996,14	0,03	1 579,14	0,06	(583,00)	(36,92)
62520000 Frais de déplacement du personnel	5 057,06	0,17	4 511,83	0,16	545,23	12,08
62570000 Réception / Ago & Inauguration	11 202,88	0,38	4 353,73	0,15	6 849,15	157,32
62580000 Conseils / Commissions / réunions	6 414,62	0,22	5 053,60	0,18	1 361,02	26,93
62580500 Conseil de la Vie Sociale	892,79	0,03	661,76	0,02	231,03	34,91
62581000 Formations	9 044,50	0,30	10 102,92	0,35	(1 058,42)	(10,48)
62610000 Frais d'affranchissement	10 839,62	0,36	9 086,42	0,32	1 753,20	19,29
62620000 Frais de téléphone Siège	26 224,62	0,88	27 322,73	0,95	(1 098,11)	(4,02)
62621000 Frais de téléphone appartements	384,41	0,01	633,69	0,02	(249,28)	(39,34)
62780000 Frais de Banque	911,16	0,03	1 554,41	0,05	(643,25)	(41,38)
62810000 Cotisations versées	3 730,19	0,13	3 445,71	0,12	284,48	8,26
<b>TOTAL</b>	<b>1 624 556,07</b>	<b>54,60</b>	<b>1 583 687,57</b>	<b>55,19</b>	<b>40 868,50</b>	<b>2,58</b>

## Impôts, taxes et versements assimilés

63110000	Taxe Salaires	87 195,00	2,93	80 628,65	2,81	6 566,35	8,14
63119000	CITS	(24 914,00)	(0,84)			(24 914,00)	N.A.
63330000	Particip. employeur à la formation	28 229,54	0,95	26 037,01	0,91	2 192,53	8,42
63340000	Parti.employeurs l'effort construct	4 928,00	0,17	4 718,00	0,16	210,00	4,45
63512000	Autres impôt, Taxes foncière	444,00	0,01	442,00	0,02	2,00	0,45
63700000	Autres organ. (autres impôts ...)	1 678,72	0,06	1 934,00	0,07	(255,28)	(13,20)

# DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Dossier : GALA - ASSOCIATION GALA

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Arrêté à : décembre 2017 (Provisoire)

	Année N		Année N-1		Variation	
	en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
<b>TOT. PRODUITS FINANCIERS</b>	24 227,63	0,81	29 928,27	1,04	(5 700,64)	(19,05)

Intérêts et charges assimilées							
66150000	Agios	4 306,93	0,14	2 355,40	0,08	1 951,53	82,85
<b>TOTAL</b>		4 306,93	0,14	2 355,40	0,08	1 951,53	82,85

<b>TOT. CHARGES FINANCIERES</b>	4 306,93	0,14	2 355,40	0,08	1 951,53	82,85
---------------------------------	----------	------	----------	------	----------	-------

Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
77200000	Produits /exo antérieurs	523,20	0,02	1 112,25	0,04	(589,05)	(52,96)
<b>TOTAL</b>		523,20	0,02	1 112,25	0,04	(589,05)	(52,96)

produits exceptionnels sur opérations en capital							
77500000	Produits de cession d'élém. d'actif	10 000,00	0,34	6 300,00	0,22	3 700,00	58,73
<b>TOTAL</b>		10 000,00	0,34	6 300,00	0,22	3 700,00	58,73

Reprises sur provisions et transferts de charges							
78940000	Report des ressources non utilisées	232 368,46	7,81	249 696,72	8,70	(17 328,26)	(6,94)
<b>TOTAL</b>		232 368,46	7,81	249 696,72	8,70	(17 328,26)	(6,94)

<b>TOT. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	242 891,66	8,16	257 108,97	8,96	(14 217,31)	(5,53)
------------------------------------	------------	------	------------	------	-------------	--------

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
67100000	Charges excep. /opérations gestion			6,05	0,00	(6,05)	(100,00)
67200000	Charges /exercices antérieurs	3 876,00	0,13	14 056,35	0,49	(10 180,35)	(72,43)
<b>TOTAL</b>		3 876,00	0,13	14 062,40	0,49	(10 186,40)	(72,44)

Dotations aux amortissements et aux provisions							
68742000	Dot. Prov. Règlem. Pr renouv	171 428,00	5,76			171 428,00	N.A.
68746000	Provision réglementée	24 227,63	0,81	29 928,27	1,04	(5 700,64)	(19,05)
68940000	Engagements à réaliser / ressources	188 879,00	6,35	233 480,00	8,14	(44 601,00)	(19,10)
<b>TOTAL</b>		384 534,63	12,92	263 408,27	9,18	121 126,36	45,98

<b>TOT. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	388 410,63	13,05	277 470,67	9,67	110 939,96	39,98
-------------------------------------	------------	-------	------------	------	------------	-------

Impôt sur les bénéfices							
69500000	Impôts sur les bénéfices	3 634,14	0,12	4 489,24	0,16	(855,10)	(19,05)
<b>TOTAL</b>		3 634,14	0,12	4 489,24	0,16	(855,10)	(19,05)

# BUDGET PREVISIONNEL

## 2018

**BUDGET PREVISIONNEL 2018 n°4**

<i><b>INTITULE</b></i>	<b>TOTAL</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>	
70620000 PRESTATIONS SERVICES alt / cas	20 000,0
70830000 RECETTES LOYERS	762 200,0
70830001 RECETTES PARTICIPATIONS HT	41 000,0
70830010 REDEVANCES FOYERS	5 800,0
70830300 RECETTES ALT	70 000,0
70831000 RECETTES CHARGES APPARTEMENTS	253 400,0
70832000 RECETTES GAZ	18 500,0
70833000 RECETTES ELECTRICITE	38 500,0
70834000 RECETTES TELEPHONE	1 000,0
70835000 RECETTES ASSURANCE	5 210,0
70836000 RECETTES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FSL CD 67	161 664,0
70836000 RECETTES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FSL EUROMETROPOLITAIN	184 683,0
70836000 RECETTES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FSL EXT. CD 67	178 000,0
70836200 RECETTES AIDE GESTION LOCATIVE CD 67	107 806,0
70836300 RECETTES PASS ACCOMPAGNEMENT CD 67	190 000,0
70839000 RECETTES ENTRETIEN REPARATIONS LOCATIVES	30 000,0
70839001 RECETTES PROTEGE MATELAS	700,0
70839100 RECETTES LOCATIONS SALLES & BUREAUX	1 500,0
70840000 RECETTES LOYERS EQUIPEMENTS	7 700,0
73100000 DOTATION GLOBALE / ARS	1 121 024,0
73700000 PARTICIPATION USAGERS ACT	25 945,0
<b>Production vendue (Services)</b>	<b>3 224 632,0</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 224 632,0</b>

### BUDGET PREVISIONNEL 2018 n°4

<i><b>INTITULE</b></i>	<b>TOTAL</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>	
<b>Achats de marchandises</b>	
60610000 GAZ	16 000
60611000 ELECTRICITE	44 500
60621000 FIOUL	4 000
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	32 000
60631000 MOBILIER NON AMORTISSABLE	25 000
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 000
60660000 FOURNITURES MEDICALES	1 000
60680000 FOURNITURES INFORMATIQUES	7 000
60682000 ATELIERS & ACTIVITES	2 000
60683000 VACAF	1 500
60684000 ACTIVITES JARDIN PARTAGE	1 000
61320000 REDEVANCES	12 000
61321000 LOCATIONS APPARTEMENTS	957 000
61322000 LOCATIONS SECRETARIAT & CHARGES	97 000
61322300 LOCATIONS DE SALLES	0
61421000 ACOMPTES S/CHARGES S/APPARTEMENTS	289 000
61422000 AUTRES CHARGES S/APPARTEMENTS	26 000
61510000 ENTRETIEN & REPARATIONS VEHICULES	20 000
61520000 ENTRETIEN & REPARATIONS APPARTEMENTS	14 400
61530000 ENTRETIEN & REPARATIONS TRAVAUX	41 000
61550000 ENTRETIEN & REPARATIONS BIENS MOBILIERS	2 000
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	12 000
61560000 NETTOYAGE BUREAUX	15 000

## BUDGET PREVISIONNEL 2018 n°4

<i>INTITULE</i>	<b>TOTAL</b>
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	91 312
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	-40 095
63330000 PARTICIP, EMPLOYEUR A LA FORMATION	29 068
63340000 PARTIC,EMPLOYEUR EFFORT CONSTRUCTION	5 794
63370000 AUTRES IMPOTS & TAXES	2 712
63512000 AUTRES IMPOTS TAXES FONCIERES	616
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>89 406</b>
6411000 SALAIRES APPOINTEMENTS COMM.	1 158 705
614200000 CONGES PAYES	122 661
6417000 AVANTAGES EN NATURE	4 000
<b>Salaires et traitements</b>	<b>1 285 366</b>
64510000 COTISATIONS URSSAF	
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	
64531000 COTISATIONS RETRAITES	
64532000 COTISATIONS PREVOYANCE	535 052
64590000 CHARGES SUR PROV CP	74 823
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	
64810000 LOGEMENT	
6472000 VERSEMENT CONSEIL ETABLISSEMENT	14 000
<b>Charges sociales</b>	<b>623 875</b>
6556000 FRAIS DE SIEGES	80 000
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>80 000</b>
68112000 DOTATIONS/IMMOBILISATIONS CORP.	60 000
68120000 DOTATIONS RETRAITES	40 000
68150000 DOTATIONS RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	35 000
<b>Sur immobilisations : dot. aux amortissements &amp; provisions</b>	<b>135 000</b>
68174000 PROVISIONS POUR DEPRECIATION CREANCES	31 000
68940000 ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES	156 679
<b>Sur immobilisations : dotation aux provisions</b>	<b>187 679</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 200 626</b>

### BUDGET PREVISIONNEL 2018 n°4

<i>INTITULE</i>	<b>TOTAL</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>	
77100000 PRODUITS EXCEP. / OPERATION DE GESTION	0
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
78940000 REPRISE ENGAGEMENTS A REALISER	156 679
<b>Produits exceptionnels s/opérations de gestion</b>	<b>156 679</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>156 679</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>	
67100000 CHARGES EXCEP / OPERATION GESTION	0
<b>C. exceptionnelles s/opérations de gestion</b>	<b>0</b>
67500000 VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	0
<b>C. exceptionnelles s/opérations en capital</b>	<b>0</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>
69500000 IMPOT SUR SOCIETES	3 750
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>3 750</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 204 376</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 204 376</b>
<b><u>BENEFICES OU PERTES</u></b>	<b>0</b>

REPRESENTATIONS  
EXTERIEURES

# REPRESENTATIONS EXTERIEURES

## au 30 avril 2018

### 1 - CRHH ALSACE - CHAMPAGNE ARDENNE - LORRAINE

Remplace **CONSEIL RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH)**

**CONSEIL**  
Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléant : **Sami BARKALLAH**

**BUREAU**  
Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléant : **Sami BARKALLAH**

#### COMMISSION D'HEBERGEMENT ET D'ACCES AU LOGEMENT

Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléant : **Sami BARKALLAH**

### 2 - PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléants : **Sami BARKALLAH**

### 3 - PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD)

#### COMITE RESPONSABLE DU PLAN

Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléant : **Sami BARKALLAH**

#### EQUIPE TECHNIQUE DU PLAN

Titulaire : **Sami BARKALLAH**  
Suppléant : **Claude RATZMANN**

#### COMITE DE PILOTAGE THEMATIQUE

- PRESENTATION DES EXPULSIONS LOCATIVES
- L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT ACCOMPAGNE
- L'ACCES AU LOGEMENT SOCIAL
- MOBILISATION DU PARC PRIVE A VOCATION SOCIALE
- LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Titulaire : **Sami BARKALLAH**  
Suppléant : **Claude RATZMANN**

### 4 - FEDERATION NATIONALE D'HEBERGEMENTS - V.I.H. et autres pathologies

Membre du Conseil : **Sami BARKALLAH**  
Groupe de travail : **Florence KLEIN**

**Sous-commission HAGUENAU / WISSEMBOURG**

Titulaire : *Emilie SOUR*  
Suppléant : *Florence KLEIN*

**Sous-commission SELESTAT / ERSTEIN**

Titulaire : *Un représentant d'ARSEA/ESPERANCE*

**12 - Commission de sélection d'appels à projet Préfecture**

Titulaire : *Claude RATZMANN*  
Suppléant : *Sami BARKALLAH*

**13 - Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**

Titulaire : *Sami BARKALLAH*  
Suppléant : *Claude RATZMANN*

**14 - HABITATION MODERNE**

Membre de la Commission d'attribution :  
*Sami BARKALLAH*



# ANNEXES

# GALA

## LISTE DES HABILITATIONS

**En bleu : nouvelles habilitations 2017 / 2018**

**En noir gras : habilitations en cours**

*En italique : habilitations échues*

### AGREMENT DES ORGANISMES AGISSANT EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

**Le 11/04/11 : Arrêté préfectoral qui agréé l'association GALA pour 2 agréments :**

- l'ingénierie, sociale, financière et technique,
- l'intermédiation locative et gestion locative sociale.

**07/04/17 : Arrêté préfectoral qui agréé, pour une durée de 5 ans, l'Association GALA pour les habilitations suivantes :**

- L'ingénierie, sociale, financière et technique (activités A, B, C, D, E)
- L'intermédiation locative et gestion locative (activités A, B, C)

### AIDE A LA GESTION LOCATIVE QUI REMPLACE L'AIDE A L'INTERMEDIATION LOCATIVE

*Le 30/06/99 : Convention triennale relative à l'aide forfaitaire à la médiation locative introduite par l'article 40 de la loi d'orientation N° 98-657 relative à la lutte contre les exclusions permettant de bénéficier de l'aide à l'intermédiation locative.*

*Convention triennale renouvelée le 01/01/05, le 01/01/08 et 01/01/11.*

*Le 01/01/14 : Convention annuelle relative à l'aide forfaitaire à la médiation locative introduite par l'article 40 de la loi d'orientation N° 98-657 relative à la lutte contre les exclusions permettant de bénéficier de l'aide à l'intermédiation locative.*

**Convention renouvelée du 01/01/2015 au 31/12/2015.**

**Convention renouvelée du 01/01/2016 au 31/12/2016.**

**Convention renouvelée du 01/01/2017 au 31/12/2017**

### AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)

**Le 14/12/93 : Arrêté préfectoral autorisant l'association GALA à percevoir à compter du 1er janvier 1994, l'Aide Personnalisée au Logement en tiers payant pour ses actions de sous location à titre temporaire à des personnes en difficultés.**

### ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE

**Le 30/05/95 : Convention avec l'Etat relative à l'attribution de l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées.**

## **CCAPEX**

Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléant : **Sami BARKALLAH**

## **Sous-commission STRASBOURG**

Titulaire : **Emilie SOUR**  
Suppléant : **Florence KLEIN**

## **Sous-commission SAVERNE**

Titulaire : **Emilie SOUR**  
Suppléant : **Florence KLEIN**

## **Sous-commission MOLSHEIM**

Titulaire : **Claude RATZMANN**  
Suppléant : **Emilie SOUR**

## **Sous-commission HAGUENAU / WISSEMBOURG**

Titulaire : **Emilie SOUR**  
Suppléant : **Florence KLEIN**

## **Sous-commission SELESTAT / ERSTEIN**

Titulaire : **Un représentant d'ARSEA/ESPERANCE**

## **COMMISSION DE MEDIATION DALO**

**Le 09/11/01 : Arrêté préfectoral instituant dans le Bas-Rhin, une commission de médiation pour le numéro unique d'enregistrement selon le code de la construction et de l'habitation, et désignant le représentant de GALA et son suppléant.**

*Le 28/12/07 : Arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la Commission de Médiation.*

*Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Martine ARNOLD (Habitat et Humanisme)*

*Le 28/05/08 : Arrêté préfectoral portant composition des membres de la Commission de Médiation.*

*Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Martine ARNOLD (Habitat et Humanisme)*

*Le 26/01/09 : Arrêté préfectoral portant composition des membres de la Commission de Médiation.*

*Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Martine ARNOLD (Habitat et Humanisme)*

*Le 29/12/10 : Arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la Commission de Médiation.*

*Titulaire : Claude RATZMANN, suppléant : Audrey FUMANERI (UDAF)*

*Arrêté préfectoral renouvelé le 02/08/11, le 20/01/12, le 20/02/13, 17/02/14 et le 29/12/14 portant composition des membres de la Commission de Médiation DALO.*

*Titulaire : Claude RATZMANN,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la commission et Président par intérim.*

*Suppléant : Rachid AMRANI (ASF67)*

**10/04/17 : Arrêté préfectoral portant la nouvelle composition des membres de la Commission de Médiation DALO.**

**Titulaire : Emilie SOUR, Chef de service**

**Suppléant : Rachid AMRANI (ASF67)**

## **LOI RELATIVE A LA SOLIDARITE ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)**

**25/06/08 : Arrêté préfectoral relatif à la composition des commissions départementales chargées d'examiner la situation des communes qui n'ont pas atteint leur objectif en matière de logements sociaux.**

**Titulaire : Sami BARKALLAH**

## **COREVIH**

*Le 28/09/07 : Arrêté préfectoral relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH).*

*Titulaire : Marie-Odile BRASS Suppléants : Véronique MARTIN et Daniel STEINBRUNNER*

*Le 28/09/11 : Arrêté préfectoral relatif au renouvellement du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH).*

*Titulaire : Marie-Odile BRASS Suppléants : Véronique MARTIN et Daniel STEINBRUNNER*

**01/06/17 : Mise en place du nouveau COREVIH Grand Est**

**Suppléante : Florence KLEIN, Chef de service du Collège n° 2 :  
« Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé »**

## **DROIT DE RESERVATION DU PREFET (DRP)**

**Le 05/10/93 : Arrêté préfectoral habilitant l'association GALA à proposer aux bailleurs sociaux des candidats au titre du droit de réservation préfectoral dans le cadre du Règlement Départemental d'Attribution (RDA).**

**Le 04/10/00 : Habilitation à proposer aux bailleurs sociaux, des candidats qui sont éligibles au titre du contingent relevant du Droit Réservataire du Préfet (DRP).**

## **EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION ET DU DROIT AU BAIL**

**Le 21/05/99 : Arrêté préfectoral portant agrément de l'association GALA au titre des dispositions de l'article 9 de la loi N° 90-449 du 31 mai 1990, Loi BESSON permettant de bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation et du droit au bail.**

## **LOI DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

**Le 28/01/99 : Arrêté préfectoral portant agrément de l'Association GALA au titre des dispositions de l'article 40 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.**

## **OPUS 67**

*Le 28/02/02 : Arrêté préfectoral portant constitution du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Aménagement et de Construction « OPUS 67 » nommant par décision préfectorale, Daniel STEINBRUNNER - Directeur de GALA, administrateur.*

*Le 05/07/05 : Arrêté préfectoral portant constitution du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Aménagement et de Construction « OPUS 67 » nommant par décision préfectorale, Daniel STEINBRUNNER - Directeur de GALA, administrateur.*

## **GALA CONVENTIONS DE PARTENARIAT ACCORDS – CHARTES**

**En bleu : nouvelles conventions 2017 / 2018**

**En noir gras : convention en cours**

*En italique : conventions échues*

### **ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**

*Le 22/09/94 : Convention avec l'Association de Lutte contre la Toxicomanie pour une action d'insertion par le logement de personnes toxicomanes en démarche de soins avec financement d'un temps partiel du travailleur social du Centre d'accueil et de soins.*

**Le 24/06/11 : Convention ALT – GALA – Etage pour une coopération entre les associations qui vise à favoriser l'accueil et l'hébergement des personnes souffrant d'addiction dans les structures AHI mais également soutenir et favoriser les professionnels des structures AHI dans la prise en charges des personnes dépendantes hébergées.**

### **BATIGERE NORD EST**

**Le 01/08/08 : convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de baux glissants.**

### **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN**

*Du 01/06/95 au 31/12/15 : Contrat de projet social signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas- Rhin.*

**Le 31/12/16 : Fin du contrat de projet social signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et des financements pour GALA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **CCAS D'ILLKIRCH**

**Le 31/01/17 : Convention de partenariat avec le CCAS D'ILLKIRCH qui fixe la mise à disposition, les modalités de travail et les procédures relatives au fonctionnement des 5 places du dispositif HT ILLKIRCH géré par GALA.**

### **AAPEI - CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL DE SAVERNE**

*Le 03/06/96 : Convention de partenariat avec l'AAPEI - CAT de Saverne pour un habitat social et adapté dans les locaux de la Maison Marche à Saverne.*

### **CUS - HABITAT**

**Le 01/08/02 : Convention de partenariat dans le cadre de l'insertion par le logement signé avec CUS HABITAT.**

**Le 01/08/02 : Convention de partenariat dans le cadre d'un dispositif de bail glissant signé avec CUS HABITAT.**

## **SPIP**

**Le 01/09/15 : Convention partenariale entre GALA, le SPIP et la Maison d'Arrêt de Strasbourg concernant l'accès au logement des personnes détenues majeures incarcérées à la Maison d'arrêt de Strasbourg.**

## **TRANSLOC**

**Le 01/03/13 : Partenariat entre GALA et TRANSLOC, société de transports express et déménagement, afin de faciliter les déménagements des usagers lors des relogements (rapidité d'intervention et prix négociés).**

## **VILLE DE STRASBOURG**

**Le 01/07/13 : Convention de partenariat fixant les procédures et modalités de travail entre GALA et le Direction des Solidarités et la Santé de la Ville de Strasbourg en faveur des publics accueillis en logements d'insertion.**

**\* \* \***